

N<sup>o</sup> 6  
L. 6. 6  
308

# RAPPORT

0

ID = 94175488



Лука Ћеловић  
БЕОГРАД

Luka Čelović  
BEOGRAD

УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
И. Бр. 45346

Délégation  
du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes  
à la Conférence de la Paix

---

# RAPPORT

sur les Dommages de Guerre causés à  
la SERBIE et au MONTÉNÉGRO  
présenté à la  
Commission des Réparations des Dommages

---

—: PARIS :—

1919



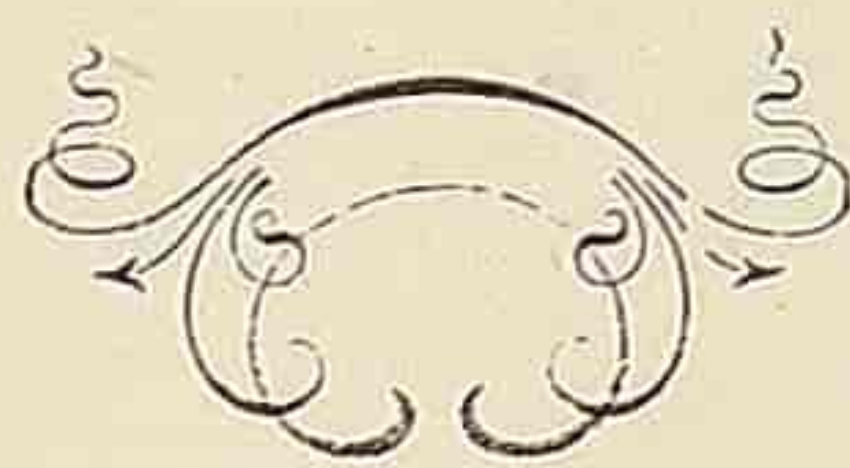
# RAPPORT

sur les Dommages de Guerre

causés à la SERBIE et au MONTÉNÉGRO

présenté à la

Commission des Réparations des Dommages







Луна Теловић  
БЕОГРАД

Luka Čelović  
БЕОГРАД

## A la Commission des Réparations des Dommages.

---

*La guerre mondiale qui a bouleversé presque tous les Etats du monde, les Etats neutres aussi bien que les Etats belligérants, a été pour la Serbie une catastrophe, dont les conséquences désastreuses se font sentir et se feront encore longtemps sentir dans l'avenir si les réparations des dommages ne sont pas complètes.*

*Le but des Austro-Hongrois et des Allemands était d'étendre leur domination politique et économique sur les Balkans. Pour atteindre ce but, il leur fallait avant tout anéantir l'Etat serbe; voilà pourquoi ils y commirent des atrocités sans nombre, dévastant les champs, déportant les habitants, les spoliant de leurs biens, les contraignant sans repos aux plus durs travaux, tout en ne leur donnant que des rations absolument insuffisantes, de sorte que, dans les derniers temps, on ne voyait, pour ainsi dire, que des squelettes circuler dans le pays.*

*Les Bulgares, d'autre part, dignes alliés des Empires centraux, firent aussi tout leur possible pour extirper notre population du sol national. Les tortures, massacres, incendies, qu'ils commirent dans les parties de la Serbie occupées par eux ne se comptent plus; ils resteront éternellement gravés dans la mémoire de notre peuple comme un cataclysme sinistre dont on ne pourrait trouver d'exemple dans l'histoire et dont l'humanité rougira à jamais. Tout ce qu'il a pu souffrir dans le passé disparaît devant les horribles scènes barbares de la sauvagerie bulgare; elles provoquent chez tous ceux qui écoutent seulement l'histoire de ces supplices, un sentiment de poignante douleur et des frissons fiévreux, à la pensée des peines et souffrances des martyrs et victimes innocents dont le seul crime — cause unique des brutalités de leurs oppresseurs — était d'être des Serbes.*

Dans deux rapports — présentés à la première Commission des Dommages subis pendant la guerre, par la Serbie, le Monténégro et les contrées de l'ancien Etat austro-hongrois qui font partie maintenant du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes — nous n'avons mentionné que les chiffres globaux, par catégories déjà fixées, des dommages évalués; nous nous sommes réservé d'être plus explicites dans ce mémoire où se trouvent toutes les explications nécessaires sur les méthodes employées pour notre travail.

La récapitulation contient toutes les catégories et sous-catégories des dommages: directs et indirects, infligés aux personnes et aux choses par la guerre. L'explication de ce tableau se trouve dans la partie du mémoire dans laquelle il est parlé des méthodes appliquées aux diverses évaluations, de la nature des objets appréciés, des bases qui nous ont servi pour trouver la quantité et les prix des pertes. Le problème principal fut toujours de fixer la quantité des dommages et d'évaluer plus tard, entre deux limites, le maximum et le minimum du prix en argent comptant des valeurs anéanties. Sachant bien que la liquidation de la plupart des pertes de guerre devait se faire en indemnités en nature, nous avons surtout tenu à enregistrer, plus spécialement, les quantités par catégories.

L'ennemi devra nous dédommager pour tous les objets volés, soit en nous rendant ces objets, soit en nous en fournissant d'autres équivalents. Il est par conséquent très important, pour arriver à résoudre équitablement la question de réparation, de fixer les quantités des objets volés, et il importe de le faire d'urgence, même sans attendre la conclusion de la Paix. Les prix actuels étant soumis à des variations continuelles, il a été nécessaire de placer chaque évaluation entre deux limites. Les autres dommages, presque irréparables, qui sont la conséquence de la guerre et qui ont atteint de si nombreuses victimes, (comme l'entretien des familles sinistrées, des invalides, les pensions de retraite à payer à tant de personnes) figurent comme réparations partielles, dans les annuités prévues dans notre mémoire pour une durée de seize années à partir de la signature de la Paix.

Les frais de guerre, dont le montant peut être très facilement contrôlé par les dettes que nous avons contractées pendant la guerre auprès de nos Alliés, sont enregistrés séparément, en conformité de la décision de la Commission Plénière des Réparations des Dommages. Nous répétons ici que, si les frais de guerre ne lui étaient pas remboursés, la Serbie serait, même après la restitution complète des autres

dommages, dans une situation très précaire, vu qu'elle aurait à payer en intérêts, des annuités dont le montant atteindrait un chiffre presque égal à la totalité de son budget d'avant-guerre.

Nous avons inclus dans le mémoire concernant les dommages serbes ceux qui se rapportent au Monténégro; il est entré en lice dès les premiers jours de la guerre européenne et, de même que la Serbie, a été envahi, saccagé, spolié et dévasté pendant trois ans. Le Monténégro, formant aujourd'hui avec la Serbie un seul Etat, devra être traité, en ce qui concerne l'évaluation des dommages et leur réparation, de la même façon que la Serbie.

Les pays Serbes, Croates et Slovènes, qui avant la guerre faisaient partie intégrante de l'ancienne monarchie austro-hongroise, font l'objet d'un mémoire spécial pour l'évaluation des dommages subis. La population de ces contrées, considérée toujours par les Hongrois et les Allemands de l'Empire des Habsbourgs, comme rebelle parce qu'elle tendait vers la Serbie, fut, au cours de la guerre, très cruellement traitée. Cette population qui forme maintenant un seul Etat avec le peuple de la Serbie, a le droit d'être considérée avec la plus grande bienveillance par nos Alliés, car son attitude a puissamment contribué à l'effondrement de l'Autriche-Hongrie et à la victoire de nos armes sur les Empires centraux. Les traitements exceptionnels que les autorités austro-hongroises ont infligés à cette population expliquent l'importance des dommages qu'elle a soufferts, dommages qui sont évalués et soumis à l'appréciation et à l'approbation de la Commission. Il va sans dire que la base de l'évaluation de ces pertes n'est pas la même que celle utilisée pour rechercher les moyens de dédommager la Serbie et le Monténégro, pays envahis et ravagés sans pitié.

Dans l'application du principe de priorité pour la réparation des pays dévastés, nous sommes absolument convaincus que la Serbie et le Monténégro occuperont la première place; plusieurs raisons plaident en faveur de ce point de vue: l'entrée en guerre de ces deux pays depuis le début des hostilités; l'occupation totale de ces Etats pendant trois ans; le nombre de victimes, qui dépasse un quart de la population et enfin l'endurance inébranlable avec laquelle ils ont soutenu la lutte jusqu'à la fin de cette conflagration mondiale. Nous restons attachés au principe de la solidarité de nos ennemis pour le paiement de tous les dommages, la Serbie, plus que n'importe quel autre pays, puisant ses raisons dans le fait que son désastre fut provoqué par un commun accord entre les Bulgares, les Autrichiens et les Allemands.

*Nous ne pouvons passer ici sous silence les démarches que nous avons déjà faites à plusieurs reprises devant la Commission des Réparations, lui demandant de rendre à notre pays par des avances et des livraisons en nature, ce qui lui est indispensable pour que la récolte de 1919 ne soit pas compromise. Dans l'espoir que les nouvelles clauses qui seront introduites dans le traité concernant le renouvellement de l'armistice aboutiront et que des mesures efficaces seront prises par les commissions inter-alliées de récupération, nous croyons à la reconstitution de notre territoire affreusement éprouvé par des ennemis barbares.*

\*  
\*\*

*Les éléments dont nous nous sommes servis pour notre travail en général nous ont été fournis par différentes commissions officielles qui ont été organisées pour constater sur place les pertes et les dommages infligés au pays. Lorsque cette manière de procéder n'a pu être appliquée à cause des difficultés de communications, ou parce que les organes administratifs n'étaient pas encore réinstallés, nous nous sommes servis de données statistiques (utilisées comme termes de comparaison à titre de spécimens) et de l'application des méthodes générales, pour contrôler tous les éléments qui nous ont été donnés, par des voies directes et indirectes, ainsi que les quantités et les chiffres probables de pertes. Dans le chapitre concernant l'évaluation des pertes on trouvera plus de détails sur les moyens d'appréciation que nous avons employés pour les différentes catégories, ayant toujours pris pour base les décisions de la 1<sup>re</sup> Sous-Commission de la Commission des Réparations des Dommages sur les méthodes à employer.*

Paris, le 31 mars 1919.

*Les Délégués :*

Costa STOYANOVITCH.

Miloche SAVTCHITCH.

---

## INTRODUCTION.

---

Le calvaire du peuple serbe qui a commencé au mois de juillet 1914 et qui n'est pas encore terminé, vu les irréparables suites de la guerre, a trouvé près de nos alliés un écho suffisant pour que nous leur en soyons éternellement reconnaissants. Les nombreuses manifestations de sympathie qui sont venues nous témoigner leur compassion, nous dispensent de parler nous-mêmes de nos souffrances. Tous les alliés, et surtout ceux dont les territoires ont été envahis en partie ou en totalité, ont tellement eu à souffrir, que chacun est convaincu que c'est lui qui a le plus souffert de cette occupation. Nous croyons toutefois pouvoir dire, sans risque d'exagérer, ni de diminuer ce que les autres ont eu à endurer, que la Serbie est le plus grand blessé, un invalide au dernier degré. En prétendant que la Serbie a le triste record des pertes de toutes espèces, nous sommes loin de sous-estimer celles de nos alliés ; les énormes préjudices causés à notre pays sont une conséquence naturelle et inévitable de circonstances spéciales et d'ordre international au milieu desquelles la Serbie a fait son devoir envers elle-même comme pour le but commun de tous les alliés.

Qu'il nous soit permis de présenter quelques-unes de ces circonstances.

### **I. L'épuisement de la Serbie par suite des guerres dans les Balkans.**

Au mois de décembre 1913, la démobilisation de l'armée serbe était terminée après la cessation des guerres balkaniques. Au mois de juillet 1914, six mois plus tard donc, la nouvelle mobilisation fut ordonnée. Le pays commençait à peine à se remettre des suites de la guerre, les conditions économiques commençaient à

se rétablir, on venait d'aborder le problème de la consolidation des finances publiques et le moratorium était encore partiellement en vigueur.

## II. La Serbie a été la plus longtemps en guerre.

La mobilisation a été ordonnée le 25 juillet 1914. Les hostilités commencèrent le 28 du même mois, par une attaque de la part de l'Autriche-Hongrie (quoique la déclaration de guerre n'ait eu lieu que le 28 juillet). Les hostilités n'ont cessé qu'après la conclusion de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie. Quant à la démobilisation elle n'a pas encore commencé. Le nombre de soldats de l'armée serbe, faisant partie de l'armée d'Orient, a même été augmenté au cours des opérations en vue de faciliter la libération du pays. Voici donc cinq années que le soldat serbe est sous le drapeau; il y en a qui comptent 6 années et demie de campagne (bien entendu leur nombre a fortement diminué).

## III. La situation géographique de la Serbie.

a) *L'étendue du front.* — 50 % de l'étendue de la frontière serbe se trouvaient face à l'ennemi (avant l'entrée en guerre de la Bulgarie). L'effectif de l'armée serbe ne pouvait suffire à assurer la couverture de toute cette étendue, aussi ses pertes furent plus sévères, car l'ennemi, profitant de l'insuffisance du nombre, pénétrait dans nos lignes, surprenant et détruisant les petits détachements.

b) *La plus grande partie des richesses nationales a été exposée aux bombardements de l'ennemi.* — La partie principale des richesses nationales serbes se trouve sur les rives de la Save, du Danube et de la Drina, fleuves qui formaient la frontière entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie. Cette accumulation de la richesse sur la frontière résulte des trois faits suivants :

- a) Les plaines les plus fertiles sont situées dans cette région;
- b) Ces fleuves ont été jusqu'à il y a quarante ans la seule voie de communication entre la Serbie et le reste de l'Europe;
- c) 90 % du commerce extérieur serbe passait par là.

Tous les établissements de commerce et d'exportation (banques, magasins et dépôts, maisons de commission, etc...), étaient situés le

long de ces fleuves. Toutes les entreprises d'exportation et d'importation y étaient installées, ainsi qu'un grand nombre de fabriques. L'accumulation des richesses nationales le long de ces fleuves et le fait de la situation de la capitale au confluent de la Save et du Danube ont eu comme suite naturelle la centralisation intellectuelle et artistique dans cette même région. Or, c'est cette partie de la frontière qui fut, dès le commencement de la guerre, durant 15 mois, le front de bataille. Sur une rive était l'armée serbe et sur l'autre, l'ennemi. La distance entre elles variait de 100 à 2.000 mètres.

La Serbie est entrée en guerre sans être suffisamment préparée. L'ennemi lui était incomparablement supérieur, surtout en artillerie lourde. Ses moniteurs naviguaient librement, car la Serbie manquait pour ses canons des projectiles nécessaires.

Pendant quinze mois, l'ennemi a pu bombarder à plaisir la rive serbe avec des canons de tous calibres. Chaque projectile portait. Les plus grandes villes de Serbie (Belgrade, Chabatz, Sméderevo, etc...) ont été transformées en ruines; les magasins et les dépôts remplis de marchandises ont été incendiés et les fabriques détruites.

c) *L'isolement de la Serbie par suite de la distance qui la séparait des Alliés.* — C'est un fait connu que l'unité du front de notre côté était chose impossible vu la situation géographique des alliés. Nous avons eu 3 fronts de bataille. Pendant que plusieurs alliés coopéraient sur les fronts italien et français et qu'en Orient combattaient les Roumains et les Russes, les Serbes restèrent abandonnés à eux-mêmes jusqu'au moment de la formation de l'armée d'Orient. Tout le monde se rappelle la lutte entre le colosse austro-hongrois (55 millions) et le nain serbe (4 millions et demi).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que la Serbie devait continuellement donner son maximum d'efforts et être dans une tension extrême pour pouvoir soutenir cette lutte inégale. Aussi l'effort héroïque de la Serbie a-t-il été reconnu par les alliés, et les deux défaites infligées à l'ennemi ont été appréciées à leur juste valeur (l'armée fit à cette occasion environ 60.000 prisonniers). Mais qu'il nous soit permis de dire que les pertes de la Serbie en hommes ont dû être proportionnelles aux succès et aux efforts nécessaires à leur obtention. Cette circonstance fera mieux comprendre le contenu du chapitre qui traite « des pertes en hommes », à savoir: que la Serbie a relativement perdu le plus grand nombre de soldats.

#### IV. L'état des voies de communication.

La situation géographique de la Serbie, ainsi que le manque de capital mobilier, ont été un grand obstacle au développement des voies de communication dans un sens moderne. Son réseau de chemins de fer est le moins développé de tous les pays de l'Europe. A l'intérieur il n'y a pas un fleuve navigable.

La Serbie ne pouvait communiquer avec l'Europe occidentale que par deux lignes de chemins de fer; l'une traverse le territoire ennemi et, par conséquent, est devenue inutilisable dès le premier jour de la guerre; l'autre la relie à Salonique d'où il faut emprunter la voie de mer pour arriver jusqu'aux pays alliés. C'est cette seule ligne, à voie unique, qui durant toute la guerre a dû servir au ravitaillement de la Serbie, ainsi que, en grande partie, de la Roumanie, de la Russie et de la partie grecque de la Macédoine. Cette ligne n'était sur un point qu'à 8 kilomètres de la frontière bulgare et c'est à l'endroit même où se trouve le grand pont sur le Vardar. A cinq reprises différentes l'ennemi a essayé de le faire détruire par des bandes de comitadjis bulgares et turcs, bien avant l'entrée en guerre de la Bulgarie. Les Américains et les Européens qui ont eu l'occasion de traverser ce pont à ce moment étaient étonnés du courage du personnel des chemins de fer qui, sans s'inquiéter du danger, transportait journellement des centaines de tonnes de matériel sur un pont cent fois atteint et cent fois réparé.

La Serbie est un pays éminemment agricole et toute son industrie en porte l'empreinte. N'ayant pas *une seule* fabrique de matériel de guerre, elle a dû en faire venir de l'étranger. Ayant épuisé ce matériel dans les deux guerres précédentes, elle s'en est trouvée très dépourvue dès le commencement de la dernière guerre. L'importation de ce matériel étant fort réduite par suite de la capacité limitée de la ligne, le soldat serbe devait se battre sans armes modernes. On ne peut penser sans émotion à certains moments de cette lutte inégale. Il y avait des jours où l'artillerie serbe restait silencieuse pendant que l'ennemi l'arrosait de ses projectiles. Bien des positions conquises par l'infanterie serbe au prix de grands sacrifices durent être abandonnées faute de l'appui nécessaire de la part de son artillerie. Longtemps la flotte aérienne ennemie pouvait se promener en toute tranquillité au-dessus des lignes serbes, et les bombarder à son aise, sans qu'il fût possible de l'en empêcher, la Serbie ne possédant alors ni avions, ni canons anti-aériens.



Les pertes de la Serbie en hommes étaient donc encore de ce chef démesurément grandes.

#### V. Catastrophe due au manque de personnel et de matériel sanitaires.

N'ayant pas de faculté de médecine, la Serbie a toujours manqué de médecins. Deux épidémies de choléra survenues pendant les guerres balkaniques avaient déjà bien réduit leur nombre. Et c'est dans ces conditions que la Serbie s'est trouvée au moment de l'attaque austro-hongroise. Sans matériel sanitaire qui ne pouvait pas être complété de sitôt, vu la nécessité et l'urgence d'avoir du matériel de guerre proprement dit, la mortalité des blessés devenait très forte. La situation devint extrêmement grave lorsque pendant l'hiver de 1914 trois maladies contagieuses, apportées par les soldats austro-hongrois contaminés au contact des prisonniers russes, furent apportées en Serbie. L'apparition du typhus intestinal, du typhus exanthématique et de la fièvre récurrente, fut une véritable catastrophe pour la Serbie. Le typhus exanthématique, la vraie peste de la guerre moderne, a tellement fait de victimes parmi les militaires et le reste de la population, qu'il semblait à un moment donné que le pays était menacé d'extermination. Le cri de détresse poussé par les Serbes fut heureusement entendu, et tous les peuples du globe accoururent pour les aider en apportant du matériel sanitaire et en leur envoyant des médecins. Les distances, hélas! étaient grandes et les communications difficiles. Les secours mirent donc du temps à parvenir sur place; dès leur arrivée ils rendirent de signalés services, chèrement acquis au prix des pertes subies par ceux qui étaient ainsi généreusement accourus à notre secours: plus de la moitié d'entre eux tomba, victime de la terrible maladie. Grand est le nombre de médecins et d'infirmiers de tous les pays civilisés que recouvre la terre du pays martyr!

Selon la statistique de 1915, 350.000 civils ont été fauchés par cette épidémie. Si l'on ajoute à ce nombre celui des victimes militaires, on verra que ces maladies ont emporté 10 % de toute la population serbe.

**VI. Pertes subies lors de l'évacuation et dues à la situation géographique et au mauvais état des voies de communication.**

L'armée serbe n'a pas pu résister aux attaques combinées des Allemands, des Austro-Hongrois et des Bulgares. L'entrée en guerre de la Bulgarie a prolongé le front de bataille dans trois directions géographiques. Les Bulgares réussirent rapidement à atteindre la ligne de Salonique, coupant ainsi le pays entier et son armée du reste du monde. L'armée se trouva dans l'alternative de capituler ou de chercher à se frayer un passage vers l'Adriatique à travers les montagnes d'Albanie. Quoique cette seule issue présentât des difficultés qui paraissaient insurmontables, elle fut adoptée; et c'est ainsi que cette armée, suivie d'un nombre considérable de civils fuyant les horreurs de l'invasion bulgare, s'engagea dans des montagnes inhospitalières. 200.000 personnes environ y périrent dans les gouffres, au fond des torrents, sur les rochers glacés et dans les marais profonds.

Cette retraite de la population et de l'armée serbes restera un souvenir que les générations se raconteront longtemps encore après que bien des épisodes de cette guerre auront été oubliés. La Serbie y a laissé presque 10 % de sa population et elle a dû brûler en se retirant toutes les richesses qui auraient pu servir à l'ennemi et que l'on ne pouvait transporter à travers ces montagnes.

L'armée serbe était suivie de 500.000 civils qui avaient emporté avec eux tout ce qui leur avait paru être le plus précieux. Par suite de l'interruption des communications sur la ligne de Salonique — ligne sur laquelle on avait tant compté — l'évacuation des dites richesses était devenue impossible à travers l'Albanie où même le transport de la nourriture ne pouvait se faire. Les réfugiés exténués de fatigue, tombaient et mouraient. Les objets précieux abandonnés par eux furent ramassés par les habitants du pays. Beaucoup de ces réfugiés qui ne pouvaient suivre le gros de la population en retraite, furent surpris par les soldats ennemis le long des routes, à la lisière des forêts, dans une maison abandonnée, dans une écurie... Et le premier acte de l'ennemi en quête de pillage était de dépouiller ces malheureux de tout ce qu'ils pouvaient avoir de précieux.

C'est ainsi que, au cours de cette retraite, plus d'un milliard de francs ont été perdus pour l'État serbe et sa population.

VII. Les dommages provenant des combats qui eurent lieu  
sur le territoire serbe.

Le quartier général serbe considérait la défensive comme le but essentiel de ses opérations. La tentative d'une offensive contre un ennemi 10 fois plus fort a été payée cher, car les moyens dont l'armée serbe disposait, n'étaient pas suffisants pour conduire à bonne fin de telles opérations. — L'ennemi avait réussi au cours de l'année 1914 à envahir, à deux reprises, le territoire serbe. La première fois il réussit à pénétrer dans deux départements dont il fut chassé au prix d'une lutte désespérée qui dura une semaine. La deuxième fois c'est en plein cœur de la Serbie qu'il pénétra; chaque pouce de terrain lui fût âprement disputé et l'on peut dire que c'est alors qu'il subit son grand désastre. Lors de sa troisième invasion, dans laquelle l'ennemi fut soutenu par la coopération des Bulgares qui s'étaient joints à lui, on ne combattit pas moins ardemment jusqu'à la frontière albanaise. *Le territoire tout entier de la Serbie était transformé en champ de bataille.* Il n'est pas nécessaire de dire quelles en ont été les suites. Les terrains qui servent de champ de bataille souffrent toujours le plus. La destruction, la détérioration, le pillage, le vol, l'assassinat, etc..., paraissent avoir été dans l'ordre des choses chez l'ennemi.

Les dommages provoqués par la nécessité de la préparation des batailles de l'offensive, de la défensive et de la contre-offensive en Serbie sont considérables.

Les suites malheureuses de ces invasions ont eu leur répercussion sur la population. L'histoire nous fournit peu d'exemples d'incessants mouvements comme ceux qui se sont produits en Serbie, durant cette guerre. Au commencement de la guerre les habitants des pays limitrophes de l'Autriche-Hongrie durent se retirer vers l'intérieur. Chaque avance de l'ennemi provoquait de nouveaux départs. Ces offensives ayant eu lieu en hiver ou en automne et l'évacuation de la population étant très difficile par suite du manque de moyens de communication, les pertes civiles furent également très fortes. On évalue à 15.000 le nombre des personnes qui périrent pendant les deux premiers exodes.

### VIII. Les pertes durant l'occupation de l'ennemi.

A la fin de 1915, la Serbie fut occupée par l'armée ennemie. Un tiers de son territoire se trouvait sous la domination austro-hongroise et les autres deux tiers sous la domination bulgare. On sait comment furent traités la Belgique et le nord de la France. Mais on sait peu de choses sur le sort de la Serbie envahie. Le régime auquel elle fut soumise ne pourra être compris que lorsque l'on connaîtra bien *les buts de guerre de l'ennemi envers elle*.

Tout le monde connaît aujourd'hui le traité secret conclu entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie. *D'après ce traité la Serbie devait être partagée entre ces deux derniers Etats*. La Bulgarie, s'appuyant sur des soi-disant droits historiques et ethnographiques n'a pas caché ses intentions; l'Autriche-Hongrie, elle, croyait avoir par ce traité résolu la question serbe ou yougoslave.

Au commencement de la guerre, le partage de la Serbie n'avait pas été envisagé. Aussi voyons-nous l'Autriche-Hongrie se venger sur la population civile lors des deux premières occupations, croyant régler de cette manière, une fois pour toutes et définitivement, sa longue querelle avec la Serbie. Lors de la troisième invasion, la politique des envahisseurs montre clairement leur intention d'annexion. L'Autriche-Hongrie aussi bien que la Bulgarie cherchent à mettre la main sur les patriotes serbes qu'elles font tuer sur place ou déporter afin de les faire disparaître en cours de route. Les deux ennemis prohibent l'emploi de l'alphabet serbe, détruisent les livres, ferment les écoles serbes et les remplacent par les leurs. La France a prouvé par des documents provenant de l'ennemi que, selon les paroles classiques de M. Clemenceau, le but de l'ennemi n'a pas été seulement de réaliser un rêve de domination militaire, mais était un complot bien mûri, tendant à l'extermination de la France au point de vue militaire, industriel et commercial.

En ce qui concerne le but de l'ennemi envers la Serbie on peut dire qu'il a été prémédité en vue de *l'extermination du peuple serbe*.

#### A) *L'extermination de la population serbe pendant l'occupation.*

##### 1) Par l'Autriche-Hongrie.

L'Autriche-Hongrie a déporté à peu près 10 % de la population des pays dont elle s'était réservé l'administration (voir le Livre Bleu

de 1916). Les conditions de vie dans les camps de concentration défient toute description. Cette vie était un procédé spécial d'extermination. En outre la potence, ce produit de la civilisation austro-hongroise n'a jamais chômé durant l'occupation. Il suffisait qu'une personne soit dénoncée comme comitadji (volontaire) pour être pendue séance tenante et sans aucune formalité de jugement.

Nous présenterons plus bas la statistique des gens tués et assassinés par l'Autriche-Hongrie. Soit dit en passant que la presse ennemie n'a pas hésité à avouer publiquement ces horreurs : « Novi Bazar. — Des Albanais armés assurent l'ordre. Aussitôt que des armes leur furent données, ils ont commencé *la chasse au gibier serbe* (1). »

## 2) Par les Bulgares.

Le monde civilisé ne peut pas comprimer son horreur devant les méfaits commis par l'ennemi dans les territoires occupés de la France et de la Belgique. Mais il a oublié que dans le sud-est de l'Europe et en Asie Mineure la tuerie en masse de la population civile a été continuellement à l'ordre du jour. C'est le procédé qu'avait inauguré Abdul Hamid. Les Arméniens en ont éprouvé les conséquences. L'Europe occidentale ne savait pas que les Bulgares avaient adopté ce moyen lors des guerres des Balkans. Son application atteignit le point culminant dans les contrées serbes occupées par eux.

Aussitôt après l'occupation de la Serbie par la Bulgarie, ses gouvernants déclarèrent que la Serbie avait cessé d'exister. *La Bulgarie ne faisait pas de distinction entre l'occupation et l'annexion.* Elle ne voulait en conséquence envoyer aucune sorte de renseignements à la Croix-Rouge internationale sur les prisonniers, internés et déportés civils. Tous les envois des œuvres humanitaires ou des particuliers destinés aux civils serbes étaient saisis. Toute tentative internationale d'envoi de vivres dans l'intérieur de la Serbie échoua devant le refus de la Bulgarie. C'était son affaire, disait-elle. La population de la Serbie était sa population.

Une conséquence logique de cette façon de comprendre l'occupation était le recrutement militaire dans les pays occupés. Aussi voyons-nous la Bulgarie en 1917 ordonner à toute la population mâle

---

1) *La Nouvelle Presse Libre* du 5 janvier 1916.

de se présenter aux commissions de recrutement. Le village où des « déserteurs » seraient découverts, disait l'ordre de recrutement, serait incendié et la population déportée.

Ces mesures barbares ont fait fuir la majeure partie de la population, même dans les forêts, où ils se firent outlaws (haïdouks). De là à la révolte, il n'y avait qu'un pas. La révolte fut étouffée par le massacre de la population civile, car ceux qui étaient réfugiés dans la forêt ne pouvaient pas être pris. Rien que dans le département de Toplitza 20.000 personnes furent tuées de la sorte (voir le compte-rendu de la Commission interalliée d'enquête).

La Bulgarie a été infatigable dans la dénationalisation de la Serbie. Deux moyens très en faveur chez elle, étaient employés dans ce but : les assassinats et la déportation. Les intellectuels et toute personnes jouissant d'une certaine autorité étaient les premières victimes (150 prêtres furent exterminés de la sorte; voir le rapport de la Commission interalliée d'enquête). Les assassinats étaient commis sur place ou dans la fameuse station d'étape de Sourdoulitza (voir le rapport « Sourdoulitza ») ou enfin dans les camps de concentration en Bulgarie. Il est intéressant de connaître la façon dont les victimes étaient mises à mort. Tout soldat bulgare obtenait une prime pour chaque vie serbe supprimée. La nuit était la plus favorable pour cette besogne. Les soldats étaient autorisés à tuer tout interné qui sortirait du bâtiment où il se trouvait; les cabinets d'aisance étant éloignés des locaux d'habitation, plusieurs milliers ont ainsi disparu, guettés par les soldats assassins.

Il a déjà été dit plus haut que la Bulgarie n'avait jamais voulu donner de renseignements sur les internés et déportés serbes. Les autorités serbes au fur et à mesure qu'elles reprenaient leurs fonctions dans le pays libéré dressaient la statistique des civils retournés au pays. Leur chiffre s'élève à 52.000; il est facile de se faire une idée du nombre de ceux qui ne reviendront jamais plus au foyer.

Nous citerons plus bas le chiffre de la population civile exterminée par les Bulgares.

#### B) *Les mesures économiques durant l'occupation.*

Il faut remarquer que les occupants avaient éliminé tous les fonctionnaires et employés d'Etat serbe. Le pays était gouverné par des militaires et civils ennemis.

La Bulgarie a, par un simple décret, proclamé *res nullius* les propriétés des personnes ayant quitté le pays et elle se les a attribuées. Son ministère de l'agriculture avait une section spéciale chargée de faire la liquidation de ces propriétés dont une partie fut confisquée par l'Etat et le reste vendu aux enchères. Ce pillage officiel laisse dans l'ombre le pillage opéré par les particuliers : après ce dernier il reste toujours quelque chose, le pillage officiel emporte tout. *Ceci nous explique le chiffre énorme des dommages causés en Serbie aux biens meubles.*

Nous sommes dans l'impossibilité d'énumérer toutes les mesures prises par l'ennemi contre la propriété soit privée, soit publique; cela nous entraînerait trop loin. Disons à titre d'exemple que la Bulgarie, non contente d'avoir déprécié officiellement l'argent serbe, a fini par déclarer qu'il n'avait plus cours.

Toutes ces mesures se ramènent à une seule cause : à savoir que l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie ont voulu faire supporter par la population serbe l'effet du blocus dirigé contre eux; elles se sont approprié tous les biens qui leur manquaient. Il suffit de se rappeler l'extrême état de débilité dans laquelle étaient tombées les populations des pays envahis du nord de la France et de la Belgique en dépit du ravitaillement en vivres qui se faisait par les Croix-Rouges américaine, hollandaise et espagnole pour s'imaginer la mortalité de la population serbe à qui on ne pouvait rien envoyer et qui était dépouillée systématiquement par des pillages et des réquisitions imposées par un ennemi sans scrupules.

## IX. La situation de la Serbie après sa libération.

### A) *L'état des voies de communication.*

Sur le front de Salonique nous voyons les armées allemandes et austro-hongroises combattre à côté des armées bulgares. Celles-ci ayant capitulé, les unités de ses alliés n'avaient qu'à se retirer, en cherchant à faire le plus de mal à la population qui ne pouvait cacher sa joie à la vue de la retraite de l'ennemi. Nous savons par expérience que les plus grands méfaits ont toujours été commis par une armée qui se retire à travers le territoire ennemi sans espoir de retour. Il est facile de concevoir la furie des soldats allemands et hongrois. Pendant que les simples combattants cherchaient à se munir en passant de tous les objets qui pouvaient leur paraître intéressants, les

commandants leur enjoignaient l'ordre de détruire les biens privés et surtout l'outillage national. L'armée se retirait par la vallée du Vardar et de la Morava que sillonne la ligne de chemin de fer Belgrade-Salonique, longée par les lignes télégraphique et téléphonique. Cette ligne de chemin de fer ainsi que celles du téléphone et du télégraphe sont les grandes artères des communications modernes du royaume de Serbie. Tout le réseau de communications converge vers cette ligne de sorte que sa destruction se répercute sur tout le territoire et produit une paralysie générale des communications.

L'ennemi a méthodiquement détruit les fils ainsi que la ligne de chemin de fer et quand la Serbie devrait pouvoir respirer après le dégagement du front nord et communiquer avec le reste de l'Europe, elle se trouve dans l'état que l'Europe n'a connu qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. La route qui, de l'Europe, conduit en Serbie par Fiume ou par Salonique était libre. C'est vrai, seulement les communications à l'intérieur du pays étaient impossibles. On peut s'imaginer la désolation de la population serbe se trouvant dans le centre du pays en apprenant que des stocks entiers de vivres se trouvaient entassés, ainsi que d'autres matières utiles, à Fiume et Salonique sans pouvoir aller plus loin qu'à Belgrade par le nord ou qu'à Skoplje par le sud.

Quand le gouvernement serbe s'est installé à Belgrade après la libération, il s'est aperçu de l'impossibilité de communiquer avec le reste du pays : les décrets prescrivant des mesures pour assurer la sécurité des personnes et des biens ne pouvaient atteindre les intéressés après 10 jours à une distance de 100 kilomètres.

L'ennemi a également détruit les routes, les ponts et tous les travaux d'art. Même s'il ne s'était pas livré à cette destruction, les communications auraient été difficilement rétablies par suite du manque de bétail de trait, de matériel, de harnais ainsi que des véhicules qu'il a emportés avec lui. L'armée d'Orient n'avait pas assez d'automobiles pour ses propres besoins et ne pouvait par conséquent rien faire pour atténuer le mal. La Serbie organisée n'existe plus; il ne subsiste que des parties isolées qui vivent d'une vie politique et économique tout à fait autonome. Belgrade et Skoplje sont pleins de fonctionnaires qui ne peuvent pas rejoindre leur poste. Quoiqu'il y ait déjà cinq mois passés depuis la libération de la Serbie, bien des soldats n'ont pas encore pu communiquer avec leurs parents; il y a des familles qui ne savent pas encore si le soutien de leur maison est parmi les vivants. Les communications postales se font par des charrettes.



Les populations serbes affamées et en guenilles voient avec angoisse passer l'époque des principaux travaux agricoles sans pouvoir les exécuter en raison du manque de semences, d'ustensiles aratoires et de bétail. Elles se trouvent devant la perspective de la famine et de la disette générale semblables à celles qu'elles ont connues sous la domination ennemie.

B) *La situation de la population.*

Nous avons exposé les principales causes des pertes effrayantes subies par la population. Nous allons présenter des chiffres :

a) *Population à la veille de la guerre.*

Le chiffre de la population se montait à 4.500.000 dont la population mâle comptait 2.400.000. Le chiffre de la population mâle serbe de 18 à 55 ans était de 850.000.

b) *La Serbie a mobilisé durant la guerre :*

1) Depuis le commencement jusqu'au mois d'octobre 1915 .....	707.005
2) De l'évacuation jusqu'à la signature de l'armistice	5.000
En tout .....	712.005
3) Des volontaires yougoslaves au nombre de .....	55.800
sont venus se joindre à l'armée serbe.	
4) Après la libération du pays et après la signature de l'armistice on a mobilisé .....	85.000
En tout: hommes mobilisés .....	852.005

Le chiffre d'hommes mobilisés en Serbie comparé à celui de la population indique:

- 16 % de la population totale de la Serbie;
- 30 % » » mâle;
- 83 % » » entre 18 et 55 ans.

c) *Pertes en soldats.*

1) Tués, morts et disparus jusqu'au mois de septembre 1915 .....	172.508
2) Tués morts et disparus pendant la retraite à travers l'Albanie .....	77.455
3) Tués et disparus au cours des années 1916, 1917 et 1918.....	36.477
4) Tués et morts en captivité.....	81.214
5) Décès parmi les hommes qui, blessés ou malades, sont restés dans le pays après la retraite.....	34.781
<b>TOTAL .....</b>	<b>402.435</b>

d) *Pertes en civils :*

	Population mâle au-dessus de 15 ans	Le reste de la population
1) Tués et morts lors de la première et de la seconde invasion de l'ennemi en 1914 .....	6.000	9.000
2) Tués et morts durant la retraite d'Albanie à l'aller et au retour .....	60.000	80.000
3) Tués par l'ennemi dans le pays .....	25.000	45.000
4) Tués et morts pendant la déportation, dans les camps de concentration et au cours des travaux imposés dans les pays ennemis .....	30.000	50.000
5) Morts de maladies contagieuses en 1914 et 1915 .....	130.000	230.000
6) Morts de faim pendant l'occupation de l'ennemi .....	60.000	120.000
<b>En tout .....</b>	<b>311.000</b>	<b>534.000</b>

Total donc: 845.000

Le chiffre total des pertes en militaires et civils est de: 1.247.435, c'est-à-dire 28 % de la population totale de la Serbie, *c'est en cela que consiste le triste record que la Serbie a battu.* Ce qui est le plus tragique c'est que les pertes atteignent en grande majorité la popula-

tion mâle dans l'âge où elle est le plus productive. La Serbie a perdu : 29 % de sa population mâle, correspondant à 53 % de cette population entre 18 et 55 ans.

Il est intéressant de savoir que nos données officielles corroborent celles obtenues par les autorités militaires austro-hongroises en Serbie à la suite du recensement fait pendant l'occupation (à la fin de 1916). Les autorités austro-hongroises ont trouvé que la population avait diminué de 28,2 % dans la partie de la Serbie qu'elles avaient eue sous leur domination. Il est vrai qu'à l'époque de ce recensement 150.000 personnes étaient hors de la Serbie, ce qui semblerait devoir diminuer le pourcentage donné par ces autorités. Mais en tenant compte des grandes pertes subies par la population dans les parties occupées par les Bulgares (2/3 du territoire total) où elle était l'objet d'une extermination systématique, on aboutit au résultat que la population totale de la Serbie a bien été détruite dans la proportion de 28 %.

En dehors de ces pertes il ne faut pas perdre de vue les invalides (les mutilés et les réformés) dont la capacité productrice a été totalement ou partiellement détruite.

Le chiffre des invalides militaires atteint	114.000
Celui des civils . . . . .	150.000
	<hr/>
Total . . . . .	264.000

Si nous admettons que la capacité productive de tous les invalides a été diminuée en moyenne de 50 %, nous obtenons le chiffre de 132.000 invalides complets. Sur ce chiffre 80.000 invalides appartiennent à l'âge le plus productif, ce qui donne pour la production du pays 62 % de perte.

Mais le registre des pertes sanglantes n'est pas encore clos. Sur le chiffre total des militaires et civils morts et disparus, il y a 400.000 soutiens de familles composées en moyenne de 3 à 5 membres. C'est donc 1.500.000 personnes qui se sont trouvées privées de leur soutien. 700.000 d'entre elles ont été tuées ou sont mortes, 300.000 pouvant arriver à subvenir à leurs besoins sans secours, 500.000 *personnes restent à la charge de l'Etat serbe.*

Dans notre mémoire sur les dommages subis par la Serbie, nous avons exprimé les dommages causés aux personnes sous forme de pensions aux invalides et aux membres des familles restées sans soutien.

Les dommages subis par la Serbie et résultant de la perte en hommes peuvent être représentés encore de deux autres façons: 1° selon le point de vue adopté par la Délégation des Etats-Unis et 2° selon le point de vue de la production nationale.

La Délégation des Etats-Unis évalue les dommages causés aux personnes en capital (en ne tenant compte que des dommages causés par des actes contraires au Droit International). Les sujets serbes tués par l'ennemi contrairement au Droit International sont indiqués ci-après:

Prisonniers . . . . .	45.000
Population civile . . . . .	90.000
	<hr/>
	135.000

L'ennemi aurait de ce fait à payer 3.375.000.000 de francs minimum et 13.500.000.000 maximum. A ce chiffre il faut ajouter au moins encore 1,5 milliards pour la réparation du dommage causé par invalidités, conséquences de faits de guerre contraires au Droit International.

Si nous nous plaçons au point de vue de la production nationale pour évaluer les pertes en hommes, nous arriverons au résultat suivant:

En supposant que l'homme à l'âge où il est en plein rapport ne représente qu'un capital de 20.000 francs, la Serbie possédait avant la guerre un capital en hommes de 17 milliards (et l'on ne tient pas compte du fait bien connu que dans l'agriculture — et 80 % de la population serbe s'occupe d'agriculture — la durée pendant laquelle l'homme est en plein rapport est beaucoup plus considérable que dans toute autre profession!)

62.4 % de ces personnes ont péri pendant la guerre, ce qui donne le chiffre de 10 *milliards et demi* de perte en capital-hommes.

#### X. Frais de guerre au point de vue de l'Économie Nationale.

Economiquement affaiblie par les guerres balkaniques, paralysée par suite de l'emploi de tous les moyens de transport pour les besoins de guerre, sa force productive diminuée par suite des réquisitions du bétail de trait et autre, la Serbie a dû, dès le début de la guerre, recourir aux Alliés pour faire face aux nécessités financières de la

guerre. Quoiqu'elle ait été obligée d'importer même des produits agricoles (sans parler des objets manufacturés), 300 millions sur les 600 millions d'emprunts de guerre sont restés dans le pays. Sur les autres 300 millions, 100 millions ont été employés à l'achat d'objets qui pouvaient servir utilement même après la guerre, tels que automobiles, linges, vêtements militaires, etc... (Tous ces objets ont été détruits ou sont tombés entre les mains de l'ennemi après l'évacuation du pays). D'où il résulte que sur 600 millions d'emprunts de guerre la Serbie n'aurait vu sa fortune nationale diminuée que de 200 millions.

Après l'évacuation les choses ont changé du tout au tout. La Serbie s'est endettée depuis de 3 milliards. Bien entendu, tout revenu avait cessé par suite de l'occupation du pays et de l'exode d'une grande partie de la population, et toutes les dépenses, même celles qui, de par leur caractère, n'étaient pas des dépenses de guerre (si on peut parler de dépenses autres que de guerre, quand il s'agit d'un pays dont la population a été chassée de son territoire!) devaient être couvertes par des emprunts. L'Economie Nationale de la Serbie n'a profité en rien de ces 3 milliards. *Ils représentent une perte sèche pour elle.*

En évacuant le pays en 1915, l'armée serbe avait — conformément aux règles en usage — détruit pour plus d'un milliard de francs de biens. En retournant au pays à la fin de 1918, la seule chose qu'elle y a remporté avec elle, est une dette de plus de 3 milliards de francs.

Nous insistons sur le fait très important que tout pays occupé par l'ennemi subit un double esclavage économique de la part de l'étranger: d'abord en payant des impôts, des contributions et autres charges à l'ennemi, puis en dépensant à l'étranger les fonds empruntés à l'étranger. Les grandes dépenses financières de guerre du gouvernement d'un pays envahi sont une perte sèche pour ce pays.

Les immenses besoins qu'exige la conduite d'une guerre moderne ont contraint les belligérants à activer la production de leurs pays respectifs dans toutes les directions. La production implique trois éléments: la nature, le travail et le capital. La nature en Europe n'est pas parcimonieuse, mais le travail et le capital y sont limités. Par la mobilisation volontaire, ainsi que par la mobilisation forcée, la quantité du travail a pu être augmentée, ce qui est certainement un grand avantage pour chaque pays. Quant au capital on se le procurait par

l'émission de papiers au cours forcé. Les Puissances centrales ont dépensé 400 milliards pendant cette guerre. Sur cette somme 100 milliards proviennent du pillage dans les pays occupés; 50 milliards au maximum sont fournis par la richesse acquise avant la guerre, et 250 milliards proviennent des revenus produits pendant la guerre. *Mais ceci n'a été possible que parce que la production du pays a été poussée à l'extrême.*

En ce qui concerne la Serbie, elle a été, au point de vue de la production, soumise à un régime de caserne. L'armée ennemie y a organisé le travail. Les produits ont été réquisitionnés et ceux qui ont été payés l'ont été au moyen d'une monnaie fabriquée en surabondance. Les prix étaient de 100 % au-dessous du prix que l'ennemi payait chez lui. Les revenus provenant des produits payés par l'ennemi étaient écrasés d'impôts et d'amendes. Voilà donc l'état de la production nationale serbe au cours de cette guerre. Et pendant que l'ennemi taxait les produits du pays à un taux extrêmement faible, lorsqu'il les achetait, l'armée serbe, vivant à l'étranger, devait tout payer au prix qui lui était demandé. Si la Serbie *n'avait pas été envahie* la dette contractée par elle pendant la guerre *n'aurait pas dépassé 2 milliards dont la moitié serait restée dans le pays.*

## CONCLUSION

La Serbie d'avant les guerres balkaniques, et d'après le recensement de 1910, avait 2.912.000 habitants. A raison de l'accroissement annuel de 1,56 %, elle avait en 1914 (déduction faite des pertes subies pendant les guerres des Balkans) 3 millions d'habitants; avec 1 million et demi d'habitants provenant de l'augmentation de son territoire en 1913, cela représente un total de 4.500.000. Sans la guerre la Serbie aurait aujourd'hui 5.200.000 habitants; or, leur nombre aujourd'hui ne dépasse pas le chiffre de 3.300.000. La perte directe et indirecte en population est donc de 1.900.000, c'est-à-dire 60 % de la population actuelle.

Sans la guerre la richesse nationale du pays se serait accrue conformément au pourcentage des temps normaux. Au lieu de tout cela nous voyons la Serbie ruinée et dévastée. En plus de toutes ces pertes en hommes et en richesses le passif du pays se trouve grevé de deux lourdes charges :

- a) *Les dettes contractées pendant la guerre.*
- b) *Pensions aux invalides et aux familles.*

Ce qui est le pire, c'est que l'on ne voit pas encore le moment où la production nationale pourra reprendre avec ce qui lui reste d'hommes et de biens.

L'agriculture manque de semences, de bétail, et d'outillage!

Le commerce des produits du pays manque d'articles et de capitaux.

Le commerce d'importation manque de capitaux.

L'industrie est ruinée, l'outillage rouillé et les pièces des machines, les courroies, etc..., emportées.

Les ouvriers à Belgrade sont nourris aux frais de la commune.

Sur 200 banques serbes aucune n'a encore ouvert ses guichets, manquant de l'argent nécessaire à leur réinstallation en meubles, sans parler des sommes qu'elles doivent à leurs déposants et qu'elles n'ont plus.

Les paiements se font en couronnes autrichiennes dont chacun cherche à se débarrasser.

Sans les secours des Yougoslaves, les habitants de Belgrade seraient morts de faim.

Dans toute la Serbie il y avait à peine 10.000 personnes qui, depuis la fin de 1915 pouvaient acheter un costume (qui coûtait 2.000 couronnes); rare est la maison qui a pu conserver sa literie; dans tout le pays les carreaux des fenêtres manquent et le papier pouvant être collé aux fenêtres est difficile à trouver; 1 mètre cube de bois se paye à Belgrade 300 couronnes et la population gèle, malgré la richesse des forêts, car les moyens de communication manquent.

La Serbie entière a aujourd'hui l'aspect d'une ville dans laquelle il y a quelques heures encore on se battait avec rage.

Nous sommes tous d'accord qu'il n'est pas possible de constater en peu de temps les dommages causés par les faits de guerre. C'est pour cela que l'on a recouru à des méthodes indirectes. L'évaluation est parfois venue remplacer la constatation. Nous avons présenté une liste des dommages fixés d'après cette méthode. Et c'est justement parce que cette liste est d'un caractère plutôt informatif que nous avons cru nécessaire de le compléter par ce mémoire.

Si c'est encore par cette méthode qu'il faut faire la liquidation de la question des dommages, nous ajouterons que nous sommes tout à fait d'accord avec l'éminent homme d'Etat de notre alliée l'Italie, M. le Ministre Crespi, qui a formulé son point de vue dans une interview parue dans le *Corriere della Sera*, du 22 janvier 1919:

« Tous les dommages devront être intégralement réparés en  
« commençant par le peuple qui a fait le plus de sacrifices. La répar-  
« tition des indemnités devra être faite sur la base des frais de guerre  
« de chaque peuple, en tenant compte de toutes les pertes et tous les  
« sacrifices. Les sacrifices sont compris dans le sens économique,  
« c'est-à-dire par rapport à la richesse de chaque peuple, et à l'effort  
« de chacun d'eux dans la guerre commune. Les peuples moins  
« riches ont dû faire des sacrifices financiers supérieurs à ceux des  
« autres. La répartition des indemnités devra faire la péréquation  
« entre tous les Alliés. »

\*  
\*\*

## XI. Pertes humaines occasionnées par les mauvais traitements envers les prisonniers, internés civils et déportés.

### 1) *Les Prisonniers.*

Malgré les demandes désespérées et réitérées de notre Croix-Rouge, nous n'avons obtenu le premier rapport de la Croix-Rouge de Vienne que le 1<sup>er</sup> février 1918, ce rapport contenait les renseignements de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne et de la Bulgarie. Il ne mentionne que les renseignements touchant l'état numérique jusqu'à la fin de l'année 1917, *ne rappelant aucun détail pour la période du début de la guerre jusqu'à cette date* (c'est-à-dire pour 3 ans 1/2). Tandis qu'il est de notoriété publique que l'année 1916 fut fatale pour les prisonniers serbes.

Il faut spécialement indiquer qu'un nombre de 30.000 prisonniers serbes furent envoyés *sur le front italien pour effectuer les travaux dans les premières lignes, sur ce nombre 5.000 revinrent seulement.*

*Les Bulgares n'envoyèrent leur premier rapport qu'au moment où les événements tournèrent mal pour eux, c'est-à-dire le 27 août*



1918, en abdiquant leurs prétentions antérieures d'après lesquelles ils considéraient la question des prisonniers comme une question intérieure.

D'après le rapport précédemment cité de la Croix-Rouge de Vienne du 1<sup>er</sup> février 1918 le nombre total des prisonniers s'élevait :

En Autriche-Hongrie . . . . .	93.473
En Allemagne . . . . .	33.815
En Bulgarie . . . . .	21.000
Total . . . . .	<hr/> 148.288

(Il est intéressant de remarquer que pas un des pays ennemis ne mentionne qu'il y eut aussi des prisonniers serbes en Turquie, quoique l'armée serbe ne combattît jamais contre l'armée turque. D'autre part, le Ministre de Suède à Constantinople a informé plusieurs fois de l'état lamentable de ces prisonniers, et en avril 1918 il écrivait qu'il est très ému de leur mortalité. Les informations du Consul Hollandais à Alep sont identiques. Ces prisonniers furent envoyés par l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie en Turquie).

D'après le rapport bulgare du mois d'août 1918 le nombre total des prisonniers serbes en Bulgarie s'élevait à 19.450.

A quel point ce chiffre est exact, de même que celui communiqué par Vienne au 1<sup>er</sup> février 1918, on en aura la preuve par le fait que depuis l'armistice jusqu'à aujourd'hui il est revenu de Bulgarie

**32.000 prisonniers**

il résulte donc que leur nombre a augmenté juste au moment où il n'y avait aucune opération sur le front de Salonique.

La même observation doit être faite pour le chiffre donné par la Croix-Rouge de Vienne. Il n'est pas seulement tendancieux, mais comme nous le disions plus haut, reste muet sur l'état de choses depuis juillet 1914 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1917, et surtout, pour la terrible année 1915.

Nous connaissons d'autre part, suivant nos données officielles, que jusqu'à la fin de l'année 1915, la Serbie a perdu, en tués et disparus, 260.000 hommes et qu'un nombre de 300.000 valides ou malades, mobilisés est tombé dans cette période aux mains de l'ennemi. Tandis que les rapports ennemis accusent au commence-

ment de l'année 1918, seulement la moitié de ce chiffre. Où en est donc l'autre moitié? c'est ce nombre qui est mort ou fut tué en captivité.

Nous n'avons inscrit dans notre mémoire (page 21) que le nombre de : **115.995.**

## 2) *Les Internés et Déportés.*

Devant un tel procédé de l'ennemi sur la question relative aux prisonniers, il n'est donc pas étonnant que ces renseignements touchant les internés et déportés soient non seulement rares, mais aussi, peu sérieux. Puisque la Croix-Rouge de Vienne a eu l'audace de considérer les prisonniers serbes des contrées annexées d'après le traité de Bucarest de 1913, comme des sujets bulgares (le gouvernement austro-hongrois les fit incorporer dans l'armée bulgare), il lui fut donc bien plus facile de glisser silencieusement sur les internés et déportés.

Les internements et les déportations se sont continués pendant toute la durée de l'occupation.

Ce n'est que d'après le recensement, dont l'exécution est momentanément impossible, que l'on pourra fixer le nombre exact des internés et déportés. De la Bulgarie, il est de retour jusqu'à présent 52.000 déportés civils, tandis que vers la fin des hostilités la Croix-Rouge Bulgare faisait savoir qu'elle n'en n'avait que 14.324!

Suivant les renseignements recueillis parmi les internés et déportés en Allemagne, en Autriche-Hongrie et en Bulgarie, leur nombre total au cours de l'occupation de 3 ans s'élève à :

En Bulgarie .....	120.000
En Autriche-Hongrie .....	60.000
En Allemagne .....	2.000
	<hr/>
Total.....	182.000

De ce nombre il fut tué au cours des transports, dans les camps, ou il mourut par suite de mauvais traitements pendant les travaux ou dans les camps au moins 45 %, c'est-à-dire : **80.000.**

I.

Méthode d'évaluation des dommages.

---

Pour l'estimation des dommages, la Délégation s'est servie des moyens suivants :

- a) Détermination exacte des prix,
- b) Evaluation approximative,
- c) Evaluation libre.

a) *Détermination exacte des prix.*

Cette méthode a été appliquée aux données concernant les objets détruits ou enlevés qui ont pu être mesurés ou comptés sur place. La quantité de ces objets détruits ou enlevés une fois déterminée, multipliée ensuite par le prix d'avant-guerre, représente le dommage subi par rapport à la situation d'avant-guerre; cette même quantité multipliée par le prix équivalent d'aujourd'hui représente le dommage d'après-guerre.

b) *Evaluation approximative.*

A défaut de données exactes sur des dommages causés, la Délégation, en se basant sur les quantités qui d'après les données statistiques d'avant-guerre existaient à cette époque, a pu obtenir une estimation approximative de ces dommages par méthode d'évaluation comparative.

c) *Evaluation libre.*

Dans les cas pour lesquels la Délégation n'a pu se servir ni du premier, ni du second moyen parce que l'ennemi a, soit détruit, soit enlevé tout ce qui aurait pu servir de base, la Délégation a été obligée de recourir à l'estimation libre. Cette méthode a été employée par exemple, pour les réquisitions, corvées, impôts forcés, etc...

## II.

### Application aux diverses catégories des méthodes employées.

---

#### 1. IMMEUBLES.

##### a) *Terres.*

Pour estimer les dommages subis par les vignobles, vergers, forêts, enclos, etc..., la Délégation a procédé de la façon suivante :

1) Elle a d'abord déterminé la superficie des vergers, vignobles et enclos détruits, des terrains démolis, des forêts abattues, tels qu'ils existaient avant la guerre.

2) Sur la base de dénombrements et de mesurages partiels de terrains effectués dans différentes communes, ainsi que des données statistiques pour ces communes, — la Délégation a déterminé le pourcentage des quantités endommagées et détruites pour ces communes. C'est par analogie avec le pourcentage obtenu pour ces différentes communes que, à l'aide des données statistiques du pays entier, la quantité totale de l'objet respectif détruit ou endommagé a été déterminée pour le pays entier.

3) Cette quantité ainsi obtenue et multipliée par le prix d'avant-guerre fixe la valeur du dommage d'avant-guerre.

4) Cette même quantité multipliée par les prix d'après-guerre nous donne la valeur du dommage d'après-guerre.

##### b) *Propriétés privées et publiques.*

Pour les articles de cette catégorie on s'est servi de la méthode d'estimation exposée Chap. I a et c, de la façon suivante :

Afin de déterminer plus facilement le pourcentage des bâtiments endommagés et détruits, la Délégation a préparé par localités la liste des édifices endommagés et détruits en donnant leur superficie à la base, avec le prix d'avant-guerre de chaque type d'édifices.

C'est en estimant sur place la valeur de dégradation ou de destruction de chaque édifice et en déterminant à quel type il appartient, que l'on a établi la valeur du dommage d'avant-guerre.

Une certaine partie du dommage subi par ces édifices qui n'a pas pu être déterminée faute de temps, a été fixée d'après les probabilités, en tenant compte de la direction des opérations militaires.

c) *Voies et Moyens de communications.*

Pour cette catégorie on s'est servi de la méthode exposée sub I a), tandis que la méthode mentionnée sub I c) n'a été employée que dans les cas par lesquels on n'a pas eu le temps de se servir de la méthode I a); la méthode I c) a été employée aussi pour l'estimation des outils détruits, des postes et télégraphes, de différents ateliers et magasins et de toutes les routes du pays.

d) *Mines privées et d'Etat.*

Pour les mines l'on s'est servi chaque fois que cela a été possible de la méthode I a), tandis que la méthode I b) n'a été employée que dans les cas où l'on n'avait pas de données suffisantes pour appliquer la première; la méthode I c) a aussi été employée en ce qui concerne l'exploitation des mines, sous la présomption que l'ennemi avait enlevé toute la quantité égale au rendement de la mine.

e) *Entreprises industrielles.*

En ce qui concerne cette catégorie tant en ce qui touche les particuliers que l'Etat, la Délégation s'est servie, pour les principaux objets détruits et enlevés, de la méthode I a) tandis que, pour les édifices détruits et endommagés, elle s'est servie des bilans, données statistiques, livres, etc...

f) *Aqueducs et Canalisation.*

Faute de données permettant l'emploi de la méthode I a), la Délégation s'est servie de la méthode I c).

## 2. BIENS MEUBLES.

### a) *Mobilier et ustensiles de ménage.*

Il est très difficile de déterminer les dommages de cette catégorie. Quoique nous ayons pour certaines localités et pour certaines maisons le prix de la valeur des ustensiles de ménage d'avant-guerre et que nous sachions la valeur de ce qui est resté, ceci n'est pourtant pas suffisant pour que nous puissions, par analogie, déterminer le pourcentage pour tout le pays. En conséquence, nous avons dû nous servir d'une méthode spéciale pour l'estimation des objets de cette nature: nous avons déterminé la valeur d'avant-guerre des ustensiles de ménage dans les maisons des villages, ainsi que dans les bourgs et villes, pour le pays entier; et comme nous avons reçu des rapports pour certains articles qui étaient absolument nécessaires à l'ennemi, — par exemple laines, cuivres, linge, etc..., — et que celui-ci a enlevés complètement ou presque complètement, nous avons présumé, pour cette catégorie d'objets, leur quantité totale comme détruite; quant aux autres catégories d'objets — qui n'étaient pas *absolument* nécessaires à l'ennemi — nous les avons estimées d'après la méthode I c).

De cette façon nous avons obtenu la somme des dommages causés dans le pays entier estimée d'après la valeur d'avant-guerre.

En ce qui concerne les biens meubles appartenant à l'Etat, il a été possible de déterminer la quantité des mobiliers qui se trouvaient dans les différents services administratifs. Tout ce mobilier a été détruit ou enlevé par l'ennemi; il devra donc être estimé en entier et rendu à l'Etat.

Dans les établissements de crédit la méthode I c) a été employée.

Pour l'outillage agricole, notamment: ustensiles et outils, voitures, etc..., — la Délégation s'est servie partiellement de la méthode I a), et principalement, de la méthode I c).

### b) *Bétail.*

Pour cette catégorie, la Délégation s'est servie exclusivement de la méthode I b), après avoir déterminé, au préalable, et d'après les

données statistiques, la quantité du bétail existant avant la guerre dans les différents départements et arrondissements, et, par suite, dans le pays entier.

Après l'évacuation du pays par l'ennemi, le recensement du bétail a été effectué dans plusieurs communes de presque tous les départements. La quantité obtenue par ce recensement, ainsi que les nombres fournis par les données statistiques, nous ont permis de déterminer le pourcentage du bétail détruit et enlevé pour ces localités. Les renseignements que nous possédons nous prouvent à l'évidence que dans toutes les localités qui avaient été exposées aux opérations militaires et à la retraite de l'ennemi, presque tout le bétail a été enlevé. Par analogie avec le pourcentage obtenu pour les localités où le recensement a été effectué, on a pu déterminer le pourcentage du bétail détruit ou enlevé pour le pays entier et par conséquent sa quantité.

La valeur du dommage d'avant-guerre a été obtenue en multipliant la quantité du bétail détruit et enlevé par le prix d'unité d'avant-guerre, ce qui est le prix minimum, — tandis que le prix maximum a été obtenu en multipliant ladite quantité par le prix actuel, lequel est d'après notre opinion, quatre à cinq fois plus élevé qu'avant la guerre.

*c) Vivres et fourrage trouvés dans le pays lors de l'invasion.*

Pour cette catégorie de dommages la Délégation a pris comme base le produit agricole de 1914, et en a déduit la quantité nécessaire à la nourriture de la population et du bétail. Le reste représente la quantité enlevée par l'ennemi, puisqu'il n'y avait pas d'exportation.

Le produit de 1915 n'a pas été pris en considération lors de la détermination des dommages de cette nature, parce que l'on présume que la récolte de 1915 a été plus faible et qu'elle a été employée dans son ensemble à la nourriture de la population et du bétail. En conséquence, le superflu des vivres de 1914, augmenté d'une certaine quantité que l'Etat s'était procurée à l'étranger, représente la perte, c'est-à-dire la quantité que l'ennemi a enlevée à l'occasion de l'invasion. Le prix déterminé est celui que ces articles avaient à l'époque de leur enlèvement.

Le produit agricole des trois années d'occupation a été de 30 à 40 % moindre quant à sa quantité que celui d'avant la guerre. De même la quantité nécessaire pour l'alimentation de la population a été réduite de 50 % par l'ennemi, en comparaison de la quantité habituelle. En déduisant du produit agricole total la quantité nécessaire pour l'alimentation de la population et du bétail, on obtient le produit perdu par an, en tenant compte des considérations qui précèdent. La Délégation a prévu qu'en grande partie cette quantité fut payée au peuple serbe, au cours de ces trois ans, en couronnes, à des prix beaucoup moins élevés que ceux qu'il payait à ses propres nationaux.

Par conséquent, et ainsi que l'on demande d'autre part l'échange des couronnes trouvées dans le pays contre leur pleine valeur ancienne, la Délégation considère que le dommage causé à la population est égal à la différence entre la valeur réelle des vivres et fourrage réquisitionnés et le prix payé par l'ennemi.

#### d) *Commerce.*

Il est très difficile de déterminer les dommages de cette catégorie, vu que nous ne possédons pas de données exactes. En conséquence; la Délégation a procédé de la façon suivante:

Après avoir examiné et pris en considération la manière dont nos négociants font le commerce, la Délégation est arrivée à la conclusion que la quantité des marchandises importées se trouvant en magasin était une fois et demie plus grande que l'importation d'une année. La Délégation a ajouté à cette quantité le produit des entreprises, des métiers et des industries du pays et a ainsi déterminé la totalité des marchandises dont la population disposait à l'époque de l'invasion.

C'est conformément aux catégories des marchandises et aux besoins que l'ennemi en avait que la Délégation a estimé par catégories les quantités que l'ennemi a détruites, enlevées ou réquisitionnées, etc..., et, d'après les rapports reçus depuis la libération de la Serbie, il a été constaté que, sauf quelques rares exceptions, toutes les marchandises réquisitionnées ont été détruites et enlevées. Par conséquent, la Délégation a calculé comme dommage la valeur totale des susdites marchandises telle qu'elle existait avant la guerre, et elle considère qu'à titre d'indemnité aux particuliers il faudra leur payer un prix au moins trois fois plus élevé.



Toutes les marchandises qui se trouvaient dans les entrepôts de l'Etat et n'étaient pas encore remises aux commerçants, ainsi que tous les articles monopolisés, ont été réquisitionnés et, pour la majeure partie, enlevés par l'ennemi. Ce qui n'a pas été enlevé, a été détruit. La valeur de toutes ces quantités devra donc être mise à la charge de l'ennemi a un prix à calculer comme pour les marchandises mentionnées à l'alinéa précédent.

e) *Métiers.*

Pour cette catégorie de dommages la Délégation s'est servie des méthodes I a) et I b).

f) *Objets d'art, Musées, Bibliothèques, Monuments, antiquités, etc...*

Il est également difficile d'estimer ces dommages, vu qu'il s'agit ici d'objets dont on ne peut pas toujours déterminer la valeur précise. D'après les catalogues, on connaît la quantité exacte qui en existait avant la guerre, mais leur prix ne peut être déterminé et la Délégation a fixé une somme à tout hasard, en exprimant avant tout le vœu que tous ces objets soient rendus à l'Etat en bonne condition de sorte que, sauf quelques indemnités à déterminer par la suite pour chaque cas nécessaire, il n'y aurait pas lieu à un paiement important.

---

### 3. DIVERS.

a) *Réquisitions de logements, marchandises, etc...*

Pour cette catégorie la Délégation s'est servie des méthodes I b) et I c).

b) *Crédits.*

Pour l'estimation des dommages causés par des actes d'exécution, la destruction de documents, etc..., la Délégation s'est servie de la méthode I c).

c) *Numéraire et valeurs.*

Pour estimer la valeur des indemnités dues de ce chef, la Délégation s'est servie de la méthode I c).

d) *Intérêts des capitaux placés.*

La valeur de l'indemnité que représente l'intérêt sur le capital placé en différentes entreprises, chez des artisans, etc..., a été estimée d'après les méthodes I b) et I c).

e) *Loyers, revenus, pertes des professions libérales.*

Ici la méthode I c) a été employée.

f) *Créances perdues.*

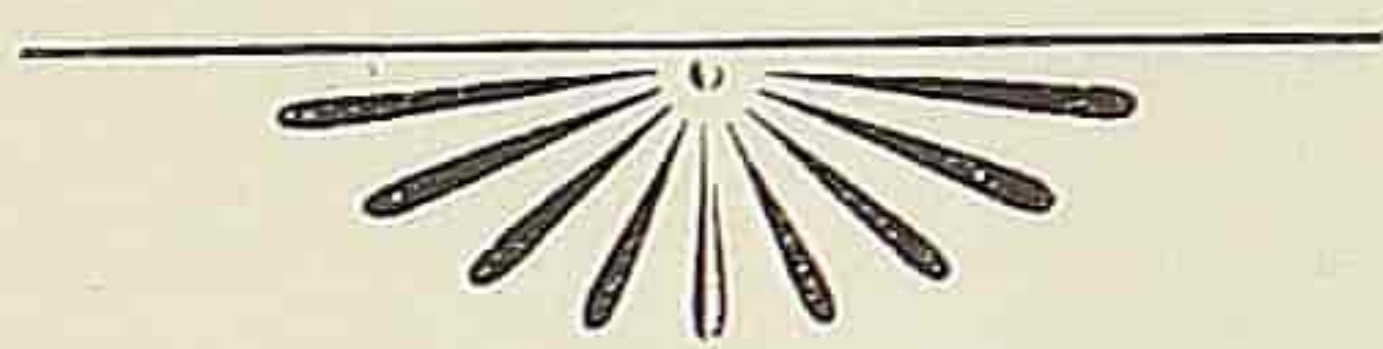
L'indemnité de cette importante catégorie a été estimée d'après la méthode I c), vu que des données suffisamment complètes et nombreuses n'ont pu être rassemblées.

g) *Exactions d'ordre financier.*

La méthode I c) a été aussi employée pour cette catégorie d'indemnités.

Les frais de guerre, d'après les décisions de la Commission des Réparations des Dommages, sont enregistrés séparément.

LA SERBIE





# I. LES IMMEUBLES

---

## A. — L'Agriculture.

La Serbie, pays éminemment agricole, a subi pendant la guerre et l'occupation, en plus de ses pertes en hommes, de grandes pertes au point de vue de sa production agricole.

Elle a notamment perdu presque la totalité de son bétail de trait et de reproduction, ainsi qu'une quantité considérable de matériel agricole, de sorte que ses agriculteurs se trouvent dans l'impossibilité de cultiver leurs terres et de remettre en état les cultures en grande partie détruites.

Il ne faut pas oublier que sur la totalité des habitants de la Serbie, 80 % s'occupent d'agriculture et d'élevage; qu'avant la guerre le bétail de trait constituait la principale force motrice pour la production agricole et que l'homme, à l'aide des ustensiles aratoires, était le principal facteur technique. Il est donc facile de comprendre combien durs sont les coups que la guerre a portés au peuple serbe dans sa vie physique et économique, pendant quatre années d'une lutte et d'une occupation sans merci.

De ce que nous venons de dire, il résulte que les conséquences de la guerre ne disparaîtront pas de si tôt; les dommages subis paralyseront pour de longues années la vie et le progrès de la population agricole, à moins qu'une réparation intégrale ne remette toutes choses en état et que l'on ne vienne sans retard en aide au cultivateur serbe en mettant de suite à sa disposition les moyens nécessaires à la reconstitution et à la reprise de la vie agricole.

Si donc on ne vient pas rapidement au secours de la Serbie en lui donnant une quantité suffisante de bétail et de matériel agricole, le paysan ne sera pas davantage à même d'exécuter les travaux agricoles d'automne et l'année 1920 sera encore plus mauvaise que les

précédentes. L'existence même de la population serbe sera mise en jeu quoiqu'elle ait vaillamment supporté quatre années de misère et fait d'énormes sacrifices pour sauvegarder son honneur et sa liberté.

Pour les raisons ci-dessus énumérées et pour permettre une prompte reprise de la vie agricole, la Serbie préfère que les pertes et dommages subis lui soient payés en nature, c'est-à-dire par la remise de batail de trait et de reproduction ainsi que de matériel agricole en quantités équivalentes à celles qui ont disparu, restant entendu que ce qui ne pourra être remplacé fera l'objet d'une réparation en espèces.

Nous croyons nécessaire de faire remarquer que la constatation des dommages et leur évaluation a été faite d'après la méthode prévue Chap. I a), b) et c), et d'après un barème spécialement établi.

### 1. TERRAINS BOULEVERSÉS.

La Serbie cultivait avant la guerre 4 millions d'hectares en tout.

*Sur cette surface:*

- a. 2.200.000 hectares étaient des emblavures,
- b. 200.000 — étaient couverts de vergers,
- c. 70.000 — étaient couverts de vignes,
- d. 480.000 — étaient en prairies et en pâturages,
- e. 200.000 — étaient des pacages,
- f. 1.000.000 — étaient couverts de forêts,
- g. 1.000 — étaient en parcs.

Pendant la guerre et pendant l'occupation, ces terres ont subi les dommages suivants :

	PRIX EN FRANCS	
	avant la guerre	après la signature de la paix
	—	—
1) Terre complètement bouleversée et rendue inapte à la culture, aux endroits où les batailles ont eu lieu, par l'explosion des obus, bombes, grenades et autres explosifs. La surface du terrain ainsi endommagé est de 20.000 hectares.		
Valeur .....	20.000.000	20.000.000
2) Terre bouleversée et endommagée au point de vue de la possibilité du travail et de la capacité de production:		
a) Par le creusement des tranchées de toutes sortes sur un front d'une longueur de 970 kilomètres et d'une profondeur de 10 kilomètres, représentant 10.180.000 mètres cubes;		
b) Par le bombardement, le traçage et la construction des routes, le passage et le transport des armées et du matériel de guerre, sur une surface de 230.000 hectares.		
Pour remettre cette terre en état, au point de vue de sa culture technique et de sa production, il faut une somme de .....		130.000.000
La valeur totale du dommage subi par les terres cultivées représente une valeur de .....		150.000.000

## 2. VERGERS.

Avant la guerre, il y avait 200.000 hectares de vergers, plantés principalement en pruniers, pommiers et poiriers.

Ces 200.000 hectares contenaient au moins 50.000.000 d'arbres de douze années d'existence en moyenne et en plein rendement.

La valeur des vergers était de plus de . . . . . 160.000.000

La superficie des terrains où se sont livrés soit de grandes batailles, soit des combats de moindre importance ou qui ont servi à l'installation de moyens de défense (tranchées et autres), ainsi qu'aux routes, passage des armées, transport du matériel, etc., est de 18.000 hectares. Cette superficie contenait 4.500.000 arbres fruitiers en plein rendement. D'après les constatations faites sur place et le dénombrement opéré dans certains villages des contrées où la culture des fruits est répandue (dans les départements de Belgrade, Valjevo, Morava, Skoplje, et Chtipe), il a été constaté que des arbres fruitiers ont été détruits et endommagés dans la proportion de 42 % par hectare, c'est-à-dire 1.900.000 arbres fruitiers.

Valeur . . . . . Fr. 30.000.000

A part cela et d'après les constatations faites sur place et le dénombrement opéré dans certaines communes des départements cités, plus les départements de Krayna, Timok et Tetovo, l'ennemi a détruit intentionnellement des arbres fruitiers sur une superficie de 6.500 hectares dans la proportion de 36 %, ce qui veut dire qu'il a détruit 580.000 arbres fruitiers.

La valeur de ces arbres jointe à celle des arbres fruitiers greffés, sauvageons pour greffage, etc., détruits ou emportés, représente une valeur de . . . . . Fr. 10.000.000

Les arbres fruitiers détruits et endommagés représentent donc une valeur totale de . . . . . Fr. 40.000.000



### 3. VIGNOBLES.

#### PRIX EN FRANCS

	avant la guerre	après la signature de la paix
<p>Sur les 70.000 hectares couverts de vignobles dont une partie est greffée sur vigne américaine, il y avait au moins 400.000.000 de vignes en plein rendement et âgées de 10 ans en moyenne.</p> <p>La valeur des vignobles était de plus de..</p>	140.000.000	
<p>Dans les endroits où les combats ont eu lieu, dans ceux où ont été créés des moyens de défense, où les armées sont passées, où le matériel de guerre a été transporté, les vignobles ont été endommagés et détruits sur une surface de 6.000 hectares. Valeur .....</p>	24.000.000	48.000.000
<p>L'ennemi a en outre intentionnellement détruit et endommagé des vignes en plein rendement sur une surface de 1.400 hectares.</p> <p>La valeur de ces vignes jointe à celle des sauvageons américains reproducteurs de la vigne greffée dans des pépinières privées et de l'Etat, représente la somme de .....</p>	6.000.000	12.000.000
<p>En conséquence, la valeur totale des dommages subis par les vignobles représente la valeur de .....</p>	30.000.000	60.000.000

### 4. FORÊTS.

L'étendue des forêts en Serbie était avant la guerre de 1.000.000 d'hectares.

**PRIX EN FRANCS**

	avant la guerre	après la signature de la paix
Il a été détruit et coupé pendant la guerre et l'occupation :	—	—
1) 370.000 mètres cubes de bois dur pour le matériel technique. Valeur .....		37.000.000
2) 680.000 mètres cubes de bois tendre pour le matériel technique. Valeur .....		34.000.000
3) 800.000 mètres cubes de bois de chauffage. Valeur .....		24.000.000
La destruction des arbrisseaux spécialement cultivés dans les pépinières forestières ou dans les forêts après leur coupe, celle des arbres destinés à fournir la semence, représente une valeur de .....		3.000.000
La valeur totale des dommages causés aux forêts, est de .....		<u>98.000.000</u>

**5. PARCS.**

**PRIX EN FRANCS**

	avant la guerre	après la signature de la paix
Dans la majeure partie des villes et bourgs, ainsi que dans différentes institutions agricoles, la Serbie possédait pour 1000 hectares de parcs. Sur cette superficie, il y avait au moins 1.000.000 de différents arbrisseaux et arbres, sans compter la culture des fleurs.	—	—
D'après les constatations faites dans les villes et bourgs, surtout à Belgrade, la valeur des dommages subis par la détérioration, la destruction et l'enlèvement des arbres, arbrisseaux et fleurs représente la valeur de .....		4.500.000

## 6. LES HAIES.

Presque tous les jardins, terrains non bâtis, vergers, vignobles, fermes, etc., étaient entourés de haies. Il y avait des haies faites par des arbrisseaux (de mûriers blancs, acacias, etc.) et d'autres en bois, fil de fer, etc.

PRIX EN FRANCS	
avant la guerre	après la signature de la paix
—	—
D'après les évaluations faites sur place et en différents endroits, il a été constaté, que la valeur des haies détruites et détériorées est de	30.000.000
	90.000.000

## RECAPITULATION

L'agriculture de la Serbie a subi pendant la guerre de la part de l'ennemi les dommages suivants :

a) Dommages aux emblavures.....	150.000.000
b) Dommages aux vergers.....	40.000.000
c) Dommages aux vignobles.....	60.000.000
d) Dommages aux forêts.....	98.000.000
e) Dommages aux parcs .....	4.500.000
f) Dommages aux haies.....	90.000.000
Total .....	<u>442.500.000</u>

## B. — Les Bâtiments privés et publics.

---

Dès la déclaration de guerre, l'ennemi a commencé à bombarder toutes les villes et localités qui se trouvent tout le long de la frontière. Belgrade, Chabatz et Smédérevo furent le plus cruellement atteints. Parmi les villes de l'intérieur, celles qui furent le plus atteintes sont : Bitoll (Monastir) Guevguélie et Valievo.

La propriété immobilière bâtie se compose de bâtiments privés et de bâtiments publics.

Les bâtiments privés sont ceux appartenant à des particuliers, utilisés pour l'habitation, à Belgrade et dans les grandes et petites villes ainsi que dans les villages; ils comprennent aussi tous les autres édifices nécessaires pour une exploitation ou pour les besoins accessoires de l'habitation, abris et garages tels que : buanderies, celliers, écuries, remises, granges, hangars, etc...

Les bâtiments publics ou de l'Etat sont ceux dans lesquels sont installés les services de l'Etat : les ministères, les tribunaux, les postes et télégraphes, les écoles, les églises, les théâtres, les musées et autres institutions de l'instruction publique, ensuite les bâtiments militaires : comme les quartiers des états-majors de division, les commandements départementaux, les casernes, les hôpitaux, les écuries, les magasins militaires, les remises pour les canons, etc... et enfin les bâtiments appartenant au service des monopoles de l'Etat (deux manufactures de tabac à Belgrade et à Niche, une manufacture d'allumettes et trois réservoirs à pétrole à Belgrade avec leurs magasins). Les bâtiments industriels ne sont pas compris dans ce rapport, ils ont été inscrits et évalués à part avec leurs installations.

La valeur totale de tous les bâtiments privés et publics en Serbie a été évaluée avant la guerre et s'élève, suivant cette estimation, à 1.962.000.000 de francs.

Dans le but de fournir des données plus précises et détaillées et permettre de fixer le pourcentage des bâtiments endommagés ou détruits, la Délégation a préparé une nomenclature comprenant tous les bâtiments en Serbie, et donnant leur superficie à la base; ils y sont classés suivant leur importance et les matériaux entrant dans leur

construction, ainsi que suivant le lieu où ils se trouvent : villages, petites villes, grandes villes et Belgrade; ensuite le coût pour chacun de ces bâtiments a été évalué au prix d'avant guerre.

En divisant ainsi les bâtiments en catégories suivant le lieu où ils se trouvent et suivant les matériaux avec lesquels ils sont construits, on a constitué un certain nombre de bâtiments-types; il a ensuite été facile de classer chaque bâtiment dans une de ces catégories selon le type auquel il appartenait.

Suivant cette évaluation, nous avons cinq catégories de bâtiments : 1° les bâtiments privés existant dans les villages; 2° dans les petites villes; 3° dans les grandes villes; 4° à Belgrade; 5° les bâtiments publics.

Suivant leur type, les bâtiments des villages, petites et grandes villes sont répartis en quatre classes : 1° les bâtiments de construction la plus primitive, chaumières; 2° les bâtiments de construction mixte, osier tressé avec une partie de pierres ou briques crues; 3° les bâtiments, construits en briques crues, en pierres mélangées ou en poutres et briques ordinaires; 4° les bâtiments construits avec des matériaux solides : en pierres ou briques, toiture en tuiles.

Les bâtiments à Belgrade, qui, suivant leur importance et leur construction, sont bien différents de ceux des autres villes en Serbie, ont été groupés à part et répartis en trois types; a) les bâtiments de construction légère; b) les bâtiments de construction mixte; c) les bâtiments de construction solide se répartissant ensuite suivant le mode de construction en huit classes.

Suivant les dommages subis, les bâtiments se répartissent ainsi :

1° Les bâtiments qui ont été complètement détruits, les matériaux emportés ou anéantis de telle sorte que l'on ne puisse plus les employer.

2° Les bâtiments qui ne sont pas complètement détruits, dont certaines parties existent encore, mais qui ne peuvent pas être réparés et qui doivent être complètement reconstruits.

3° Les bâtiments qui ont été partiellement endommagés et qui peuvent être réparés.

4° Les bâtiments qui ont été seulement intérieurement endommagés, soit par l'usage que l'ennemi en a fait, soit parce que, aban-

donnés par leurs propriétaires, partis devant l'invasion, ils ont été considérés par l'ennemi comme butin, de sorte que toutes les boiseries, comme portes, fenêtres, planchers ont été emportés, brûlés ou détruits autrement; soit enfin parce que, n'ayant pas été réparés à temps voulu, lorsque cela s'est trouvé nécessaires, les dommages ont été plus considérables par suite de ce manque d'entretien.

En évaluant sur place les dommages causés aux bâtiments et en fixant dans quelle catégorie chaque bâtiment envisagé doit être classé, suivant le barème spécial, et en appliquant la méthode d'évaluation des dommages Art. I a), b) et c), les bâtiments sont estimés de la façon suivante :

Dans la catégorie 1 et 2, suivant Art. I a).

Dans la catégorie 3, concernant les bâtiments qui ont été partiellement endommagés, on a pu estimer sur place dans quels catégorie et type de bâtiments ils doivent être compris, ainsi que le pourcentage des dommages; ensuite, se basant sur ces renseignements, on a calculé les dommages subis par chaque bâtiment, suivant l'Art. I a) et b).

Dans la catégorie 4, bâtiments endommagés seulement à l'intérieur, on a procédé comme il est indiqué Art. I c).

D'après cette méthode, la valeur totale du dommage subi par la propriété bâtie atteint, avant la guerre, la somme de 289 millions 500.000 francs.

En ajoutant le 15 % de cette somme en raison du retard apporté à la réparation, on obtient la somme de 43.432.500 francs. Alors la valeur de la quantité du dommage causé avant la guerre monte à 332.932.500 francs.

Quand on compare le total de cette somme représentant le montant des dommages subis après la guerre avec la valeur antérieure de tous les bâtiments avant la guerre, on s'aperçoit que le pourcentage des dommages portés aux bâtiments atteint 17 %.

Ce montant multiplié par le prix actuel, atteint le total du dommage causé à tous les bâtiments : 998.797.500 francs.

CATÉGORIE	VALEUR		DOMMAGES	
	Total avant la guerre	Total avant la guerre	VALEUR après la guerre	DOMMAGES
Bâtiments privés et publics ...	375.093.225	289.500.000	868.500.000	Le pourcentage des dommages
Dommages subis par retard, ré- paration 15 %.		43.432.500	130.297.500	17 %
Total .....		332.932.500	989.797.500	

## C. — Moyens de Communication.

### I. CHEMINS DE FER.

Avant le commencement de la guerre, en 1914, la Serbie a eu :

A. Des chemins de fer de l'Etat.

a) Lignes à voie normale : 928 kilomètres en exploitation et 537 en construction, dont une partie de 110 kilomètres fut terminée et remise à l'exploitaitn à la fin de l'année 1915.

b) Lignes à voie étroite : 454 kilomètres en exploitation et 128 en construction.

c) Transporteurs aériens : 17 kilomètres.

B. Des chemins de fer départementaux et privés.

d) Lignes à voie étroite: 216 kilomètres en exploitation.

e) Transporteurs aériens : 49 kilomètres.

Toutes ces lignes en exploitation avaient été fournies en matériel roulant et en toutes autres installations nécessaires à l'exploitation. Elles possédaient: les ateliers pour réparation des locomotives et des wagons; les usines pour réparation de la voie et ses installations; ainsi que tous les objets d'inventaire et le matériel usuel. Les nouvelles lignes en construction, outre le matériel de construction et des objets d'inventaire disponibles dans les sections de la construction, possédaient : des grands dépôts de traverses en bois, de rails et d'autre matériel accessoire pour la pose de voies.

Tous nos chemins de fer en Serbie, d'après les prix existant avant la guerre avaient une valeur :

1. Pour les lignes en exploitation, de.. Fr.	303.686.000
2. Pour les lignes en construction, de....	49.014.000
Total .....	<u>352.700.000</u>



Dans sa retraite, l'ennemi a détruit, d'une manière systématique, toutes nos lignes à voie normale, surtout les lignes internationales : Belgrade-Nich-Zaribrode et Nich-Scoplie-Gievgieli, de 710 kilomètres de long, en occasionnant de grands préjudices à toutes autres lignes. Il a démoli des ponts, ponceaux et même des aqueducs, des installations de télégraphes et téléphones, des bâtiments de stations, remises, prises d'eau, des quais de chargement, des changements et croisements de voies, plaques tournantes, maisons de gardes et même la voie sur de longues parties. Il a emporté tout le matériel roulant hors de notre pays. Il a pillé tous les dépôts de matériel, des ateliers et toutes les usines, contenant différents objets, les outillages et machines-outils, le fer et les autres métaux. Il a anéanti les plans et les archives, il a enlevé le matériel des dépôts sur les nouvelles lignes en construction et endommagé fortement les travaux exécutés sur ces lignes. En un mot, il n'y a rien qui soit intact. Les dégâts, que l'ennemi a fait subir à tous nos chemins de fer sont tellement grands que l'on pourrait presque dire : au lieu de réparer ses lignes de chemins de fer, la Serbie doit refaire un réseau entièrement nouveau.

Cependant, les dommages résultant pour le pays de l'absence de moyens de communications sont énormes. La restitution économique, industrielle et technique est rendue irréalisable pour un long intervalle de temps. Les difficultés de transports ont provoqué la disette et une grande cherté de la vie. Et dans un pays martyrisé comme le nôtre, cette cherté est devenue la cause des plus pénibles conséquences. Il est impossible d'évaluer en argent le montant de ces dommages indirects, dont une des terribles conséquences est représentée par le grand nombre de victimes qui meurent chaque jour d'inanition. *Les dommages matériels* des chemins de fer sont exposés dans le tableau ci-dessous :

### Dommmages suivant les prix

	Avant la guerre	Après la guerre
A.) <i>Des Chemins de fer de l'Etat:</i>		
1. Inventaire et matériel .....	19.252.000	52.047.000
2. Installations .....	72.948.000	177.138.000
3. Matériel roulant .....	38.878.000	104.205.000
4. Lignes en construction endommagées .....	38.687.000	44.590.000
	169.765.000	377.980.000
B.) <i>Des chemins de fer</i>		
5. départementaux et privés .....	9.400.000	17.165.000
TOTAL.....Francs	179.165.000	395.145.000

#### Évaluation des dommages des chemins de fer de l'État.

1. *Inventaire et matériel.* — Dans cet article sont compris : mobilier et objets de bureau, objets d'inventaire et matériel usuel de toutes les stations et sections des lignes en exploitation.

Dans les sections sont encore compris : l'outillage, rails et accessoires de la voie, traverses ordinaires et spéciales, ainsi que toutes espèces de bois pour réparations et entretien de la voie.

Dans les remises : outillage de la main-d'œuvre et matériel; charbon, huiles diverses, coton, pétrole, pièces de rechange, fer et métaux divers.

Dans les ateliers de réparation des locomotives et wagons on a pris : machines-outils et les autres installations mécaniques, divers outillages pour toutes les branches du métier; matériel, pièces de rechange pour réparation, ainsi que divers matériel et le bois de toute espèce.

Dans les bâtiments de stations et maisons de gardes, on a pris aussi les mobiliers du personnel des chemins de fer.

2. *Installations.* — Ici on a enregistré les dommages causés aux bâtiments et à toutes les autres installations des chemins de fer, à la

superstructure et à l'infrastructure des ponts de fer, aux ponts en maçonnerie, aux tunnels, aux changements et croisements de voies, aux installations télégraphiques et téléphoniques et à la voie.

3. Dans le matériel roulant sont compris toutes les locomotives et wagons de différentes séries emportés par l'ennemi.

4. Dans les dommages causés aux lignes en construction sont compris les travaux endommagés, les traverses et rails avec leurs accessoires, bois de construction et tout autre matériel de construction pour les nouvelles lignes; ainsi que les plans détruits, les objets d'inventaire et les installations.

L'évaluation des dommages est faite suivant les documents pris sur place et autant qu'il a été possible par la méthode exacte, sinon approximativement.

## II. ROUTES ET PONTS EN SERBIE.

Les ennemis ne se sont pas contentés de détruire seulement les chemins de fer, ils ont supprimé toutes nos voies de communication. Les routes sont réduites à néant et les ponts démolis.

Suivant les documents obtenus, nos routes sont dans toutes les directions et surtout dans la zone des opérations de guerre, tellement endommagées, creusées et ravagées, que la plupart doivent être reconstruites entièrement de nouveau. Et les beaux ponts en pierre et de fer, qui se trouvaient dans toutes les régions de notre pays, n'existent plus. Les dommages provenant de la destruction des ponts sont effrayants. Plusieurs de nos villes et villages sont restés sans aucune communication et par suite dans l'impossibilité de recevoir les ravitaillements les plus nécessaires. En l'absence de transports par routes, la restauration du pays entier sera retardée pour longtemps. Mais ce qui est le pire, c'est qu'il existe encore d'autres difficultés très grandes et insurmontables pour exécuter les réparations urgentes des routes et ponts détruits. Les routes se démolissent continuellement, car dans le pays il n'y a ni ouvriers, ni outils, ni matériaux pour les travaux de construction et surtout les moyens de traction font défaut. L'ennemi a emporté du pays ou complètement détruit tout ce qu'il a pu, et en démolissant les routes et ponts il a causé des dommages illimités au peuple serbe.

Avant la guerre, la valeur de nos routes et ponts était :

1) Des routes de l'Etat . . . . .	3.130 km. à 36.580 =	114.495.400
2) Des routes départementales de 1 <sup>er</sup> ordre . . . . .	5.033 km. à 26.590 =	133.840.765
3) Des routes départementales de 2 <sup>e</sup> ordre . . . . .	4.138 km. à 13.960 =	57.766.480
4) Des routes communales. . . . .	1.570 km. à 7.860 =	12.340.200
5) Des ponts . . . . .		47.758.866
		<hr/>
		Francs 366.201.711

Après la retraite de l'ennemi, les dommages subis par les routes et ponts, sont évalués à :

	SUIVANT LES PRIX	
	avant la guerre	après la guerre
1) Pour les routes de l'Etat, 70 % . . . . .	80, 146.780	240, 440.340
2) Pour les routes départementales du 1 <sup>er</sup> ordre, 65 % . . . . .	86, 996.497	260, 989.491
3) Pour les routes départementales du 2 <sup>e</sup> ordre, 55 % . . . . .	31, 771.564	95, 314.692
4) Pour les routes communales, 30 % . . . . .	3, 702.060	11, 106.180
5) Pour les ponts . . . . .	30, 392.520	91, 177.560
6) )Pour les objets inventoriés et le matériel de l'entretien des routes et ponts . . . . .	6, 662.000	19, 986.000
	<hr/>	<hr/>
Francs	239, 671.421	719, 014.263

### III. POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES.

La Serbie est aujourd'hui sans postes, sans télégraphes et sans téléphones.

Toutes les installations de ces moyens de communication sont détruites. Les lignes téléphoniques et télégraphiques sont anéanties : les poteaux ont été sciés et brûlés, les fils coupés et empor-

tés, les câbles et les canalisations détériorés. Les petites parties de réseaux, que l'ennemi dans sa retraite n'a pu complètement détruire, sont endommagées à tel point qu'elles ne présentent plus aucune valeur au point de vue technique, et ne peuvent que difficilement être utilisées à titre provisoire.

Il est à remarquer que sur toute l'étendue du territoire il n'a pas été retrouvé un appareil télégraphique ou un appareil téléphonique. L'ennemi a emporté même les tables sur lesquelles ces appareils étaient montés.

Il est allé plus loin encore : dans l'intention de priver pour longtemps le pays de tous moyens de communication, il a emporté tous les appareils téléphoniques installés dans les appartements particuliers des abonnés.

Aujourd'hui, tout est à reconstruire, tout est à créer.

La Serbie, d'après les statistiques du Bureau International de l'Union Télégraphique et du Bureau International de l'Union Postale à Berne avait, avant la guerre :

### 1.) Section Télégraphique.

#### a) Lignes.

L'ensemble du réseau télégraphique représentait 7.860 kilomètres de lignes comprenant 14.217 kilomètres de fil de fer galvanisé de 4 m/m et de fil de cuivre de haute conductibilité de 3 m/m. Ayant dû se retirer, à trois reprises différentes, l'ennemi a endommagé ou détruit : 6.983 kilomètres de lignes comprenant 12.789 kilomètres de fil conducteur.

#### b) Appareils.

a) Sur les 176 bureaux télégraphiques qui existaient dans le pays avant la guerre, il n'en reste plus un seul aujourd'hui.

Il se trouvait dans ces bureaux 485 installations complètes d'appareils « Morse » et 15 appareils « Hughes », avec 30.000 éléments « Callaud ». Tout a été emporté.

b) Une station de T. S. F. de 100 kw. est complètement détruite.

## 2.) Section Téléphonique.

### a) Lignes de réseaux urbains.

Avant la guerre, il existait 87 réseaux urbains d'une étendue de 1.118 kilomètres de lignes aériennes et 51 kilomètres de lignes souterraines, comportant au total 10.045 kilomètres de fil conducteur à circuit double. Il a été détruit: 2.706 kilomètres de fil conducteur à circuit double (fil de bronze de 1 1/2 m/m), 24 kilomètres de câbles de différentes catégories, les canalisations pour ces câbles, de même que des constructions spéciales pour toitures, des traverses, des tourelles téléphoniques et autre matériel téléphonique.

### b) Circuits interurbains.

L'étendue des lignes interurbaines et internationales était d'une longueur de 3.820 kilomètres et comprenait 6.020 kilomètres de fil conducteur double en fil de cuivre de haute conductibilité de 3 et de 4 m/m.

Le total des destructions opérées à trois reprises par l'ennemi en se retirant s'élève à 2.894 kilomètres de lignes comprenant 5.103 kilomètres de fil double conducteur.

### c) Appareils.

Le pays entier possédait : 95 commutateurs téléphoniques de diverses capacités, affectés aux stations centrales; 82 cabines téléphoniques, 5.760 appareils téléphoniques de types différents, 1.317 autres appareils téléphoniques pour les stations secondaires et 5.812 piles à liquide immobilisé. Tous ces appareils ont été enlevés. La Station centrale téléphonique de Belgrade fut aussi détruite en grande partie : les dégâts comprennent la destruction des accumulateurs et l'enlèvement des moteurs et des dynamos.

## 3.) Atelier Télégraphique et Téléphonique.

L'atelier télégraphique et téléphonique possédait entre autres, parmi ses appareils, deux moteurs électriques, cinq tours, trois appareils à fraiser, deux perceuses, une raboteuse, une fonderie, des appareils d'essais pour le matériel, l'outillage de forge, de menuiserie, d'horlogerie, etc..., Tout cet outillage et toutes les machines ont été emportés; dans l'atelier il n'a même pas été retrouvé un écrou.

4.) Section Postale.

Pas un objet n'a été retrouvé dans les 176 bureaux postaux; 100 automobiles postales ont été également enlevées.

5.) Dépôt Central et Dépôts de Stations.

Le dépôt central et les dépôts de bureaux postaux télégraphiques et téléphoniques qui étaient considérablement pourvus en matériel et en outillage de construction pour les nouvelles lignes télégraphiques et téléphoniques (surtout destinées à la Nouvelle Serbie), en appareils téléphoniques et télégraphiques, en matériel postal, ont été entièrement anéantis — pas un clou n'a été retrouvé.

La valeur de toutes les installations postales télégraphiques et téléphoniques se montait avant la guerre à 24.256.462 francs (le mobilier non compris). L'évaluation totale des dommages représente :

	PRIX	
	Avant-guerre	Après-guerre
Lignes télégraphiques et installations .....	5.289.875	13.110.840
Lignes téléphoniques et installations .....	5.518.872	12.501.020
Section postale .....	1.600.000	3.150.000
Atelier télégraphique et téléphonique .....	150.000	500.000
Dépôt central et dépôts de stations .....	6.500.000	17.738.140
Total .....	18.958.747	47.000.000

L'évaluation des dommages a été effectuée d'après les méthodes suivantes :

1) Pour les appareils téléphoniques et télégraphiques, ainsi que pour les installations postales Chap. I a).

2) Pour les lignes télégraphiques et téléphoniques, l'atelier télégraphique et téléphonique, dépôt central et dépôts de stations Chap. I b).

#### IV. NAVIGATION.

Le nombre de navires composant la flotte marchande fluviale, et leur valeur, était avant la guerre de:

I. a) *Flotte marchande, fluviale, appartenant à la Société de Navigation serbe:*

	Nombre	Valeur
	—	—
Bateaux .....	7 à 320.000	2.240.000
Remorqueurs .....	5 à 240.000	1.200.000
Péniches .....	65 à 70.000	4.550.000
Péniches pour transport du bois....	3 à 12.000	36.000
Barques .....	125 à 500	62.000
Ponts (pontons) .....	24 à 25.000	600.000
Atelier de construction et de réparation .....	1	1.600.000

II. b) *Flotte marchande fluviale appartenant aux autres armateurs privés:*

Remorqueurs .....	6 à 180.000	1.080.000
Péniches .....	4 à 50.000	200.000
Péniches pour transport du bois....	24 à 12.000	288.000
Elévateurs .....	2 à 200.000	400.000
Bateaux dragueurs .....	3 à 70.000	210 000
Barques .....	500 à 4.000	200.000

Total .....		12.666.500
-------------	--	------------

III. *Aussitôt la guerre déclarée l'ennemi s'est emparé de toutes les unités de navigation, sauf:*

Péniches .....	1	280.000
Remorqueurs .....	1	240.000
Barques .....	12	6.000
Pontons .....	3	30.000
		556.000



Atelier de construction et de réparation .....	600.000
	<hr/>
	1.156.000
Dommages: 12.666.500 — 1.156.000 = 11.510.500	
Appointements du personnel .....	1.250.000
	<hr/>
Total.....	12.760.500

La valeur des dommages après la signature de la paix est évaluée à 40 millions de francs.

Les unités mentionnées § III, ont pu échapper, car elles se trouvaient alors en Roumanie, d'où plus tard elles ont été transportées à Odessa.

La valeur de l'atelier, y compris le matériel de la Société de Navigation serbe, représente 1.600.000 francs.

La valeur du matériel emporté par l'ennemi, est de 1.000.000 de francs, par conséquent le total du dommage causé à la navigation fluviale marchande, s'élève à 11.510.500 francs.

## D. — Les Mines.

---

A partir de 1906 la production des mines en Serbie augmente continuellement et rapidement. C'est d'abord l'augmentation rapide de la production du cuivre dans les mines de Bor, dont les résultats brillants rétablirent l'ancienne renommée des mines serbes et provoquèrent l'intensification générale du travail dans les mines métallifères, et ensuite le développement continu de la production du charbon en Serbie, puissamment secondé par l'essor de l'industrie du pays, surtout depuis la guerre douanière avec l'Autriche-Hongrie, et par la construction de nouvelles lignes de chemins de fer. En effet, la production du cuivre en 1906-7 n'était que de 1.220 tonnes, tandis qu'en 1913-14 elle s'est élevée à 7.616 tonnes, et pour 1914-15 on s'était préparé à une production de 9.000 tonnes. La production totale du charbon en 1906 était de 237.500 tonnes; depuis ce temps elle avait presque doublé, et tous les travaux nécessaires avaient été exécutés pour qu'elle puisse augmenter continuellement.

Immédiatement après avoir occupé la Serbie, l'ennemi s'est emparé de toutes les mines serbes, juste au moment où le travail du plus grand nombre d'entre elles avait atteint un essor extraordinaire. Par cette mainmise il n'a pas seulement entravé le travail dans beaucoup de mines, mais leur a encore causé de grandes dommages directs. En effet, il a non seulement extrait et enlevé toute la quantité de minerais et de charbon, dont l'exploitation avait déjà été préparée; il a non seulement employé pour ce travail tout le matériel et tous les outils qu'il avait trouvés et réquisitionnés dans les différentes mines, mais il a aussi transporté des machines et des pièces de machines d'un lieu à un autre, ou les a emportées chez lui, et, ce qui est le pire, en beaucoup d'endroits il ne s'est pas du tout occupé de l'entretien des mines, de sorte que beaucoup d'entre elles ont été plus ou moins détériorées ou même incendiées.

D'après des rapports officiels venus de Serbie et des informations reçues de différentes entreprises, on a constaté que l'ennemi, pendant qu'il occupait la Serbie, a extrait et enlevé des mines toute la

quantité de minerais et de charbon indiquée dans la troisième colonne du tableau ci-annexé; qu'il a employé le matériel technique, transporté et enlevé les installations et poussé l'exploitation à outrance, sans tenir aucun compte des nécessités de l'entretien des mines, de sorte qu'il a causé aux mines de métaux un dommage d'au moins 25 %, et aux mines de charbon un dommage d'au moins 50 % de la valeur du capital placé en installations et travaux miniers fondamentaux. Un pourcentage plus élevé a été pris pour les mines de charbon parce que celles-ci, par la nature même du terrain, ont été, à la suite de l'exploitation forcée et de l'entretien irrationnel, beaucoup plus endommagées que les mines de métaux et que quelques-unes d'entre elles ont été même incendiées. Pour les terrains de recherche, il a été pris un pourcentage moyen, c'est-à-dire 37,5 %, étant donné qu'il y en a deux catégories: métallifère et carbonifère.

En ce qui concerne les prix tels qu'ils existaient pour les produits miniers immédiatement avant l'occupation de la Serbie, nous nous sommes servis de ceux d'après lesquels la direction des mines serbes a perçu les redevances d'exploitation (1 % de la valeur brute de la production); pour les prix pendant la guerre, nous les avons pris tels qu'ils existaient en Serbie ou en Europe centrale.

Pendant son occupation triennale de la Serbie l'ennemi a donc directement endommagé les mines serbes:

	Prix d'avant-guerre.	Prix pendant la guerre.
	Francs	Francs
a) Au point de vue des installations et des inventaires de .....	25.777.500	51.555.000
b) Pour les minerais et le charbon extraits.	36.766.192	98.364.500
c) Pour les redevances de production non perçues (1 % de la valeur brute des produits).	705.740	1.911.590
d) Pour les redevances non perçues pour les terrains occupés par 44 mines en exploitation.	277.092	277.092
e) Pour les redevances non perçues pour 214 terrains de recherche .....	121.300	121.300
f) Pour les dommages des caisses de secours mutuels des ouvriers des mines .....	10.000.000	10.000.000
Total .....	73.647.822	162.229.482

Installations et inventaires			Production annuelle d'avant-guerre		
Valeur totale d'avant-guerre	Utilisé, enlevé ou détruit par l'ennemi		EN TONNES	VALEUR	
	Domage au prix d'avant-guerre	Domage au prix actuel		BRUTE	NETTE
19 mines de métaux	25 %	50 %	Cuivre :	1 t. = 1.500 fr.	déduct. faite 50 %
31,550.000	7,887.500	15,775.000	7.616	11,424.000	5,712.000
25 mines de charb.	50 %	100 %	Or :	1 kg. = 3.200 fr.	déduct. faite 30 %
27,170.000	13,585.000	27,170.000	0'444	1,464.909	1,025.436
214 terrains de recherche	37,50 %	75 %	Argent :	1 kg. = 90 fr. 40	déduct. faite 30 %
11,480.000	4,305.000	8,610.000	0'969	86.548	60.584
			Antimoine :	1 t. = 576 fr. 80	déduct. faite 50 %
			200	115.360	57.680
			Plomb :	1 t. = 444 fr.	déduct. faite 50 %
			40	17.760	8.880
			Minerais de plomb argentifère :	1 t. = 720 fr.	déduct. faite 40 %
			360	259.200	145.520
			Pyrite :	1 t. = 7 fr. 96	déduct. faite 30 %
			46.189	367.664	257.365
			Houille :	1 t. = 25 fr.	déduct. faite 50 %
			30.680	767.000	383.500
			Charbon crétacé :	1 t. = 21 fr. 50	déduct. faite 50 %
			49.500	1,064.250	532.125
			Charbon brun :	1 t. = 18 fr.	déduct. faite 50 %
			236.500	4,257.000	2,128.500
			Lignite :	1 t. = 10 fr.	déduct. faite 50 %
			116.500	1,165.000	582.500
70,200.000	25,777.500	51,555.000	487.586'413	20,988.691	10,894.090

## Extrait et employé ou enlevé par l'ennemi pendant 3 ans

EN TONNES	VALEUR D'AVANT-GUERRE		VALEUR PENDANT LA GUERRE	
	BRUTE	NETTE	BRUTE	NETTE
CUIVRE :			1 t. = 4.000 fr.	déduction faite 50 %
24.600	36,900.000	18,450.000	98,400.000	49,200.000
OR :			1 kg. = 5.000 fr.	déduction faite 30 %
1.610	5,152.000	3,606.400	8,050.000	5,635.000
ARGENT :			1 kg. = 160 fr.	déduction faite 30 %
3.100	279.000	195.300	495 000	346.500
ANTIMOINE :			1 t. = 3.000 fr.	déduction faite 50 %
1.830	1,055.544	527.772	5,490.000	2,745.000
PLOMB :			1 t. = 720 fr.	déduction faite 50 %
2.970	1,318.680	659.340	2,144.000	1,072.000
MINERAIS DIVERS. :	1 t. = 360 fr.	déduction faite 40 %	1 t. = 582 fr.	déduction faite 40 %
2.580	928.800	557.380	1,760.000	1,056.000
PYRITE :	1 t. = 10 fr.		1 t. = 30 fr.	déduction faite 30 %
150.000	1,500.000	1.050.000	4,500.000	3,150.000
HOUILLE :			1 t. = 75 fr.	déduction faite 50 %
60.000	1,500.000	750.000	4,500.000	2,250.000
CHARBON CRÉTACÉ			1 t. = 64 fr. 50	déduction faite 50 %
160.000	3,440.000	1,720.000	10,320.000	5,160.000
CHARBON BRUN :			1 t. = 54 fr.	déduction faite 50 %
750.000	13,500.000	6,750.000	40,500.000	20,250.000
LIGNITE :			1 t. = 30 fr.	déduction faite 50 %
500.000	5,000.000	2,500.000	15,000.000	7,500.000
1,651.984.710	70,574.024	37,666.192	191,159.000	98,364.500

## E. — Industrie.

---

### 1. INDUSTRIE PRIVÉE.

A la veille de la guerre la Serbie possédait 544 entreprises industrielles privées, dont le capital total était de 134.150.000 francs.

Pendant la durée de l'occupation, ainsi que pendant les combats, les entreprises industrielles ont été considérablement endommagées, plusieurs même partiellement détruites ou anéanties.

La commission chargée d'examiner et de fixer le dommage des bâtiments, des machines et de toutes autres installations appartenant à ces entreprises, a constaté que le pourcentage moyen du dommage atteint 30 % pour les bâtiments, et 57 % pour les machines et autres installations.

Ces entreprises ont donc considérablement souffert, car outre les faits de guerre, après l'occupation du pays, tout leur matériel a été réquisitionné, emporté ou détruit par l'ennemi.

La valeur du matériel ainsi perdu pour elles, est de 80.600.000 francs. Le total du dommage causé aux entreprises industrielles privées, d'après les prix d'avant-guerre, monte à 145.605.000 francs.

Mais la remise de ces entreprises dans leur état d'avant-guerre, en tenant compte de la plus-value existant au moment où cette remise en état aura lieu, exige une somme, si l'on prend en considération le prix actuel, qui est trois fois plus élevé, de 436.815.000 francs.

### 2. INDUSTRIE D'ÉTAT.

#### a) L'Arsenal et les Poudrières.

Pour donner une image exacte de la destruction accomplie par l'ennemi dans les divers ateliers de cet arsenal qui a été totalement anéanti (machines et outillages enlevés, les bâtiments démontés, etc.), nous indiquerons nominativement tous les ateliers existant avant la guerre, en donnant la valeur de chacun :

1° Atelier pour la fabrication d'obus (outillage, machines, matériel, etc.) . . . . .	Fr. 8.000.000
2° Atelier pour la fabrication de douilles de canons (machines, outillage, matériel) . . . . .	3.000.000
3° Atelier pour la fabrication de cartouches de fusil. . . . .	5.000.000
4° Atelier pour la fabrication de fusils (avec les pièces de rechange et celles pour les réparations, bois, matières premières, etc.) . . . . .	10.000.000
5° Installation pour la fabrication des fusées . . . . .	2.000.000
6° Force centrale . . . . .	2.500.000
7° Atelier central pour les outils . . . . .	800.000
8° Fonderie de fer . . . . .	1.000.000
9° La Fonderie des métaux . . . . .	500.000
10° L'atelier de charronage . . . . .	300.000
11° La scierie, menuiserie, etc. (machines, outillage, matières premières et confectionnées) . . . . .	400.000
12° Sellerie . . . . .	250.000
13° Brosserie . . . . .	80.000
14° Corderie (toutes espèces de cordes) . . . . .	60.000
15° Atelier de fabrication des instruments de musique. . . . .	40.000
16° Ateliers pour la fabrication du fulminate . . . . .	60.000
17° Ateliers pour le chargement des amorces . . . . .	100.000
18° Ateliers pour le chargement des cartouches de fusil. . . . .	1.200.000
19° Ateliers pour le chargement d'obus et le montage des cartouches d'artillerie . . . . .	150.000
20° Ateliers pour la réparation des automobiles . . . . .	250.000
21° Ateliers pour la réparation des canons . . . . .	300.000
22° Ateliers de ferblanterie . . . . .	40.000
23° Maréchalerie . . . . .	50.000
24° Station centrale de force motrice (4 machines, moteurs Diezel, etc.) . . . . .	3.000.000
Total . . . . .	39.080.000

*Première remarque.* — Dans chacun de ces nombreux ateliers il y avait beaucoup de matières premières, qui ne figurent pas ci-dessus, leur valeur étant estimée ailleurs. Il faut noter que l'ennemi a capturé une grande quantité de métaux (bronze, fer), les réserves de houille, les stocks de bois de noyer, chêne, etc., qui étaient conservés pendant des années pour être employés plus tard. La quantité de ce matériel détruit n'a pas été inscrite à la catégorie IV section A, qui contient les renseignements au sujet des pertes de l'équipement militaire et du matériel subis par l'armée chargée des opérations de guerre ainsi que par les magasins et dépôts de l'arrière.

De même les dépôts des objets confectionnés a présenté une grande valeur qui n'a pas été spécialement citée plus haut, mais l'évaluation fait partie du total général.

*Deuxième remarque.* — Dans le total des dommages que l'ennemi a causés à l'arsenal technique militaire, on a fait entrer en compte le mobilier et les fournitures de bureaux appartenant au commandement et aux bureaux de cet établissement. Aussi ce mobilier et ces fournitures ne figurent pas sous la rubrique « Mobilier » (catégorie II section B).

A part l'arsenal militaire de Kragouyevatz, l'Etat possédait encore deux poudreries à Stragari et à Obilitchevo (près Krouchevaz). La valeur de ces deux établissements avec les matières premières anéanties (explosifs, acide sulfurique, etc.) est évaluée à 20.500.000 francs.

Pendant la guerre balkanique il avait été fondé un atelier pour la réparation de fusils et de mitrailleuses à Skoplié. La valeur de cet atelier avec l'outillage et ses accessoires, — également pillés et anéantis — était de 50.000 francs.

La valeur totale de l'arsenal et des poudrières monte à 60.000.000 de francs, en chiffres ronds.

L'endommagement qu'ils ont subi est de 70 %, ce qui, au prix d'avant-guerre, représente un total de 42.000.000 de francs.

La valeur totale du dommage causé s'élève selon les prix d'après-guerre à 84.000.000 de francs.



**b) L'Imprimerie de l'État.**

La propriété et le matériel de l'imprimerie de l'Etat à Belgrade ainsi que le matériel transporté à Niche, ont été anéantis par l'ennemi pendant la première période de la guerre. La valeur de l'installation des machines ainsi que celle du matériel d'impression, des métaux pour la fabrication des caractères, du matériel ancien pour le transvasement, etc., est de 1.500.000 francs; la valeur des livres publiés par l'Etat, celle du papier pour les journaux et les livres, et celle du matériel existant dans les entrepôts se monte à 500.000 francs.

Ce qui fait un total de 2.000.000 de francs.

Pour l'évaluation de ce dommage on a appliqué la méthode Chap. I a.

La valeur des dommages après la signature de la paix représente une somme de 4 millions de francs.

**c) Usine à Briquettes et Installations pour l'Imprégnations  
des Traverses des Chemins de Fer de l'État.**

La Direction des Chemins de fer de l'Etat avait :

1° Sur la station de Tchoupria une usine pour produire des briquettes en charbon menu provenant de l'extraction de la houille de la mine de Segné;

2° Sur les stations de Tchitchevatz, Obilitchévo, Yastrebatz, des installations pour l'imprégnation des traverses fabriquées dans les forêts de l'Etat à Saint-Pierre et Yastrebatz. Les forêts sont en liaison avec le chemin de fer par un embranchement de la voie étroite de Saint-Pierre à Tchitchevatz (22 kilomètres) et par les transporteurs aériens de Yastrebatz à Obilitchévo (17 km. 5).

Cette usine à briquettes, ainsi que les installations pour l'imprégnation des traverses ont été fournies de tout ce qui était nécessaire pour leur fonctionnement, de sorte que leur valeur avant la guerre était de : 3.860.000 francs.

Chap. I a, b, c.

L'ennemi les a endommagées et le dommage s'élève à la somme:

		SUIVANT LES PRIX	
		avant la guerre	après la guerre
1) En dommage des installations et du matériel		2, 034.000	4, 332.000
2) En dommage des bois à brûler et des traverses .....		5, 293.000	5, 293.000
	Francs	7, 327.000	9, 625.000

**d) Les Usines de la Direction des Monopoles d'Etat.**

Dans les manufactures de tabac et d'allumettes, de même que dans les ateliers d'impression du papier timbré et dans les bâtiments de la Direction des Monopoles à Belgrade et dans ceux de l'intérieur se trouvaient des quantités très considérables de machines, d'ustensiles et d'outils.

Tous ces objets ont été ou détruits, ou incendiés simultanément avec les bâtiments ou emportés.

Les dommages s'élèvent : au minimum à 6.414.000 francs; au maximum à 11.229.000 francs.

\*\*

En outre, l'ennemi a détruit tous les livres, les documents, les archives, ainsi que tous les documents concernant l'avoir de la Direction des Monopoles. Les dommages s'élèvent: au minimum à 5 millions de francs; au maximum à 5 millions de francs.

Le total des dommages s'élève à :

<i>Au minimum.</i> . . . . .	11,414.000 francs.
<i>Au maximum</i> . . . . .	16,229.000 francs.

## F. — Canalisations, aqueducs et pavages.

---

D'après le compte spécial pour la ville de Belgrade, la valeur du dommage causé aux installations hygiéniques, au matériel d'installations électriques, de canalisation et d'installation pour les postes d'incendie, est de 20.000.000 de francs. Quant aux autres communes limitrophes de la Save et du Danube, et qui ont été directement exposées aux opérations militaires, la valeur des dommages de cette catégorie qui leur ont été causés est de 40 millions de francs, ce qui, avec la valeur des dommages subis par la ville de Belgrade, représente un total de 60 millions de francs. Ce chiffre est calculé au prix d'avant-guerre; multiplié par la plus-value actuelle, il nous donne la valeur des dommages d'après-guerre, soit la somme de 180 millions de francs.

---



## II. MOBILIERS.

---

### A. — Meubles Meublants.

---

#### 1.) MOBILIER PRIVÉ.

La valeur des meubles et celle des ustensiles détruits est estimée à 747.400.000 de francs.

Dans les maisons des villages de la vieille Serbie : 425.000 maisons à 800 francs = 340.000.000 de francs.

En nouvelle Serbie, 160.000 maisons à 400 francs = 64 millions de francs.

Dans les maisons des petites villes de la vieille Serbie : 28.000 maisons à 1.700 francs = 47.600.000 francs.

Dans les maisons des petites villes de la nouvelle Serbie, 25.000 maisons à 1.200 francs = 30 millions de francs.

Dans les maisons des grandes villes de la vieille Serbie, 32.000 maisons à 2.400 francs = 76.800.000 francs.

Dans les maisons des grandes villes de la nouvelle Serbie, 30.000 maisons à 1.800 francs = 54.000.000 de francs.

Dans la ville de Belgrade, 10.000 maisons à 13.500 francs, = 135.000.000 de francs.

La plus grande partie de ces meubles est détruite par suite de bombardements, de combats, et du pillage. Après l'évacuation du pays par l'ennemi, des enquêtes ont été faites sur l'importance du dommage causé aux meubles. On a opéré plusieurs de ces enquêtes dans des villages, des villes grandes et petites, ainsi qu'à Belgrade; elles ont donné des résultats-types permettant de fixer le pourcentage

du dommage subi, qui a été fixé d'après la méthode indiquée Chap. I b) et c), comme suit :

a) Outre les meubles des maisons de villages, l'ennemi a emporté aussi des vêtements, du linge et des harnais.

Le pourcentage de ces effets emportés atteint 20 %, qui donne une somme de 80.000.000 de francs.

b) La valeur des meubles, du linge et des vêtements enlevés dans les villes et les petites villes, étant plus élevée, le pourcentage atteint 30 %, ce qui donne une somme de 62.520.000 francs.

c) Le pourcentage des meubles des maisons de Belgrade emportés, utilisés par l'ennemi ou détruits par le bombardement atteint 50 %, ce qui donne une somme de 67.500.000 francs.

Selon les prix d'avant-guerre, le total est de 210.820.000 francs. D'après les prix actuels, il est de 632.460.000 francs.

#### OBSERVATIONS.

1) La valeur des bâtiments, ainsi que celle des mobiliers, a été évaluée d'après les prix d'avant-guerre.

Les prix actuels trois fois plus grands; par conséquent la remise de ces bâtiments et du mobilier, dans l'état d'avant-guerre, coûtera trois fois plus.

2) Partout où des combats ont eu lieu, les bâtiments ont été démolis par le bombardement. Dans toute la Vieille Serbie occidentale, ainsi qu'au nord-ouest, des combats très durs ont eu lieu; les villes qui ont le plus souffert sont: la ville de Belgrade, Smédérévo, Obrénovatz, Chabatz, Valjévo, etc..., et dans la Nouvelle Serbie, la ville de Bitolj (Monastir).

3) Un grand nombre de bâtiments ont été employés pour les services militaires et civils de l'ennemi, et ont été laissés saccagés et dégradés sans avoir été jamais réparés.

4) Les bâtiments abandonnés ont été démolis aussi; envisageant tous les endommagements, on considère que l'endommagement des bâtiments dans les villages est de 10 %, celui des bâtiments dans les villes est de 15 %, et celui des bâtiments à Belgrade est de 20 %.

5) La détérioration du mobilier est plus grande que celle des bâtiments, car, en plus du susdit endommagement (2-4), il faut compter le pillage fait par l'armée et la population ennemie. Le pourcentage de détérioration du mobilier est 2 fois plus grand que le pourcentage d'endommagement des bâtiments.

## La détérioration du mobilier des propriétés privées.

	Total du nombre des bâtiments privés	Valeur moyenne du mobilier dans une maison	Total de la valeur du mobilier (en 1.000 frs.)	Pourcentage de la valeur du mobilier détérioré	Valeur totale du mobilier détérioré (en 1.000 frs.)
<b>1. Dans les villages :</b>					
a) de la Vieille Serbie .....	425.000	800	340.000	20 %	68.000
b) de la Nouvelle Serbie ..	160.000	400	64.000	20 %	12.000
<b>2. Dans les petites villes :</b>					
a) de la Vieille Serbie .....	28.000	1.700	47.600	30 %	14.280
b) de la Nouvelle Serbie ..	25.000	1.200	30.000	30 %	9.000
<b>3. Dans les grandes villes :</b>					
b) de la Nouvelle Serbie ..	32.000	2.400	76.800	30 %	23.040
a) de la Vieille Serbie .....	30.000	1.800	54.000	30 %	16.200
<b>4. Dans la ville de Belgrade :</b>					
	10.000	13.500	135.000	50 %	67.500
			<b>747.400</b>		<b>210.820</b>

## 2.) LE MOBILIER ET LE MATÉRIEL DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

Le mobilier de ces établissements fait l'objet d'une catégorie spéciale:

1) Parce que sa valeur est au-dessus de la valeur moyenne du mobilier des maisons privées;

2) Parce que, d'après sa nature, il a été davantage exposé aux pillages et utilisé par l'ennemi, de telle manière que la perte de valeur de ce mobilier est de 100 %.

Les coffres-forts qui n'étaient pas ouverts lors de l'arrivée de l'ennemi et qu'il n'a pu ouvrir, ont été fracturés sur l'ordre des autorités militaires.

Les meubles ont été enlevés et utilisés dans les bureaux militaires et dans les bureaux des officiers; une partie de ces meubles a été directement emportée en pays ennemi.

Pour l'évaluation de ce dommage, la Délégation a appliqué la méthode indiquée Chap. I c et en a fixé le chiffre à 13.500.000 francs.

Détail est donné dans la liste ci-jointe:

### Mobilier et matériel des Etablissements de crédit.

#### 1. Banques de dépôts:

10 à 400.000	=	4.000.000
12 à 150.000		1.800.000
48 à 50.000		2.400.000
116 à 20.000		2.320.000
<hr/>		<hr/>
186	Total	10.520.000

En chiffres ronds:

200 à 50.000	10.000.000
--------------	------------



2. Banque Nationale .....	500.000
3. Crédit Foncier .....	500.000
4. Unions coopératives agricoles, autres Coopératives et Sociétés de bienfaisance .....	1.000.000
Total.....	<u>12.500.000</u>
500 coffres-forts à 2.000 francs .....	1.000.000
Total.....	<u>13.500.000</u>

La valeur, d'après les prix actuels, est 40,5 millions.

### 3.) USTENSILES EN CUIVRE.

Chaque maison en Serbie, riche ou pauvre, possédait des ustensiles en cuivre comme, par exemple, des chaudrons, des plateaux, des chaudières pour le blanchissage, des aiguères, des cafetières, des machines à café, des bidons à eau, ainsi que des cuvettes. A part cela, presque chaque commune possédait des alambics pour faire de l'eau-de-vie, avec leurs accessoires.

Tout ce cuivre a été emporté par l'ennemi, et selon le calcul spécial, le poids de ces ustensiles est de 7.320.000 kilos; le poids des alambics est de 300.000 kilos, ce qui fait en totalité 7.620.000 kilos. Le prix du cuivre étant de 3,80 dinars par kilo, la valeur d'avant-guerre était de 24.956.000. En augmentant ce chiffre d'après le prix actuel, nous obtenons l'évaluation du dommage d'après-guerre qui est de 86.868.000 dinars.

## B. — Mobilier agricoles.

---

Pays agricole où prédomine la petite propriété, la Serbie avait, avant la guerre, une quantité suffisante d'ustensiles pour la culture de la terre, l'alimentation et l'élevage du bétail, la culture des fruits, du raisin et pour tous autres travaux agricoles.

Outre les machines et autres ustensiles agricoles perfectionnés, la Serbie possédait un grand nombre de petits instruments et outils tels que charrues, herses, rouleaux, serpes, faux, bêches, houes, haches, etc...

La valeur de ces ustensiles agricoles était de 160.000.000 de francs avant la guerre.

Après l'évacuation, et d'après les constatations faites sur place, ou d'après le dénombrement opéré dans plusieurs communes de certains départements, il a été constaté que l'ennemi avait détruit, détérioré et emporté différentes machines et instruments agricoles pour 60 millions de francs au prix d'avant-guerre, ce qui fait 120 millions de francs au prix d'après la signature de la paix.

### 2.) L'UNION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES.

#### I. L'Union des Coopératives agricoles à Belgrade possédait :

a) Dans ses bureaux: meubles meublants (30 tables, 48 chaises, de grandes bibliothèques renfermant 5.000 ouvrages scientifiques, etc...), dont la valeur est de .....	Francs	76.532
b) Dans ses magasins: matériel divers emmagasiné pour les coopératives agricoles. Valeur .....		48.800
c) Semences variées, sulfate de cuivre, fumier artificiel. Valeur .....		128.000
d) Divers outils et instruments agricoles (batteuses, moissonneuses, 450 charrues en acier et autres). Valeur.		145.510

e) Bâtiments (bureaux) endommagés. Valeur.....	18.000
— (magasins) — — .....	12.000
	<hr/>
Total .....	428.042

II. L'Union des Coopératives agricoles à Nich possédait:

a) Meubles meublants. Valeur .....	7.973
b) Semences en magasin. Valeur .....	76.000
c) Articles divers (riz, savon, vêtements, toile, étoffe, chaussures, couvertures, huile pour les machines, etc...). Valeur .....	628.000
d) 3.500 charrues, 28.000 outils et instruments agricoles divers (moissonneuses, houes, râpeaux, ciseaux, couteaux et sécateurs pour les vergers et les vignobles, harnais, raphia). Valeur .....	376.000
e) 30 wagons de sulfate de cuivre en commun avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture, à 1 fr. 50 le kg. Total.....	450.000
f) Marchandises communes avec la direction principale du ravitaillement en magasin : 20 wagons de sel, 1 citerne à alcool, 1.500 caisses de pétrole, 1.700 caisses d'allumettes, 5.000 kilos d'oignons et 27.000 sacs. Valeur. ....	712.000
	<hr/>
Total .....	Francs 2.250.000

Tous ces meubles et articles ont été détruits et emportés par l'ennemi.

Total I.....	428.842
— II.....	2.250.673
	<hr/>
Total.....	Francs 2.679.515

III. — Toutes les coopératives agricoles ont été détruites. Les outils, les livres, les denrées alimentaires (blé et autres céréales) renfermés dans les granges et greniers, ainsi que le vin, le lait, etc..., ont été emportés par l'ennemi.

Les bâtiments ont été démolis, détruits et le trésor, ainsi que le mobilier, a été emporté par l'ennemi.

Selon les déclarations faites jusqu'à ce jour, le dommage causé aux coopératives agricoles est de :

a) Pour les Coopératives agricoles de crédit . . . . .	francs	4.800.000
b) — — — (fournisseurs) . . . . .		1.650.000
c) — — — de vente . . . . .		450.000
d) — — — de machines . . . . .		370.000
e) — — — laitières . . . . .		280.000
f) — — — de viticulture . . . . .		2.8000.000
g) diverses assistances mutuelles de culture . . . . .		120.000

Les coopératives doivent payer pour 4 ans et demi, l'intérêt de 5 % sur le capital placé qui est de 4.500.000; ce qui fait un total de . . . . . 1.102.000

Sur les fonds de réserve de 600.000 à 5 %, ce qui fait . . . . . 135.000

Appointements du personnel et des membres des conseils d'administration à 1.200 francs par an; soit pour 4 ans et demi . . . . . 1.440.000

Total . . . . . Francs 12.967.000

Total général des dommages :

Union des Coopératives agricoles . . . . . 2.679.515

Coopératives agricoles . . . . . 12.967.000

Total . . . . . Francs 15.646.515

## C. — Dommages

### causés au Mobilier et au Matériel de Bureau dans les Administrations Publiques.

---

Dès qu'il fut entré en Serbie, l'ennemi se mit à piller le mobilier des particuliers ainsi que celui des bureaux de l'Etat; il a emporté tout ce qui lui a été possible d'emporter. Le pillage a été fait par des particuliers ou par les autorités ennemies.

Quant au mobilier et matériel de bureau utilisé et laissé sur place par l'ennemi, il se trouve dans un tel état de délabrement qu'il est absolument inutilisable.

En se référant aux inventaires d'avant-guerre (et quand il n'en existe pas, en appliquant la méthode d'estimation exposée Chap. I, § b), la valeur totale du mobilier et du matériel de bureau, dans nos administrations s'élevait à 143.000.000 de francs.

Dans le mobilier sont classés les tables, les chaises, les armoires, les coffre-forts, les rideaux et les tableaux, etc.

Dans le matériel de bureau sont classés : les encriers, les porte-plumes, le papier buvard et le matériel à copie, etc...

Il faut y ajouter encore la somme de 8.000.000 de francs pour le matériel de bureau qui ne fait pas partie de l'inventaire laissé en Serbie, matériel de consommation dans lequel sont classés: le papier, les protocoles, les registres, les livrets de contribution, l'encre, les crayons, les gommes, la colle, etc... La valeur totale est de 151 millions de francs. Il faut noter que la valeur des objets artistiques des musées et des bibliothèques n'est pas comptée dans ce chapitre, car elle a été mentionnée séparément (dans la catégorie II, section E).

La valeur du mobilier et du matériel de bureau dans certaines institutions d'Etat se monte à :

1) Pour le Palais Royal .....	4.500.000
2) Pour le Parlement .....	200.000

3) Pour le Ministère des Affaires Etrangères : bâtiment à Belgrade, 4 légations et consulats en Allemagne, Autriche-Hongrie, Turquie et en Bulgarie . . . . .	700.000
4) Cour des Comptes et Conseil d'Etat à Belgrade . . .	700.000
5) Ministère des Finances : 2 bâtiments à Belgrade, la direction des monopoles, des contributions (Belgrade), des douanes, 29 trésoreries de département, 150 bureaux de perception, 33 bâtiments de douanes dans l'intérieur, 10 entrepôts et trois usines de la direction des monopoles, 29 bureaux de contrôle, 130 bureaux de sous-contrôle, gardes-douaniers, 3 laboratoires de douanes . . . . .	4.000.000
6) Ministère de la Guerre : 25 bâtiments à Belgrade; l'Académie militaire, l'Etat-Major, 10 divisions de districts, 35 commandements départementaux, 50 casernes, 46 hôpitaux militaires, 5 écoles de sous-officiers, les magasins, pharmacies militaires . . . . .	50.000.000
7) Ministère des Travaux Publics : bâtiments à Belgrade, gares à Belgrade, 3 inspectorats dans le nouveau territoire, direction de chemins de fer, direction pour la nouvelle construction de chemins de fer, 174 gares de chemins de fer, 47 sections de département et d'arrondissement pour les travaux publics . . . . .	45.000.000
8) Ministère de l'Intérieur : 10 bâtiments à Belgrade, 29 préfectures, 145 sous-préfectures, 5 inspectorats dans le nouveau territoire, 4 hôpitaux à Belgrade, 21 hôpitaux départementaux, 12 hôpitaux d'arrondissement, 6 établissements de bains (Vragnia) de Boucouvik, de Vrgntzi, de Niche, de Brestovatz, de Yossanitza, et des laboratoires . . . . .	10.000.000
9) Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes; bâtiments à Belgrade; Université avec 7 cabinets, laboratoires, écoles théologiques, instituts scientifiques, bibliothèques professionnelles, 44 gymnases, 2 séminaires, 4 écoles	

d'instituteurs, 2.300 écoles primaires avec 4.400 classes, bibliothèques à Niche, Belgrade, Kragoujévatz, Prizrénd; archives d'Etat, 4 musées, 4 écoles d'arts et métiers, l'archevêché, tribunaux ecclésiastiques, églises et monastères avec les cloches, inspectorats dans le nouveau territoire, imprimerie d'Etat, Théâtre National, deux théâtres concessionnés à Niche et Scoplyé	25.000.000
10) Ministère de la Justice : bâtiments à Belgrade; Cour de Cassation, Cour d'Appel à Belgrade, 3 tribunaux, 33 tribunaux de première instance, 10 tribunaux d'arrondissement et ville, 4 prisons, le grand Tribunal à Uskub (Skopljé).	2.200.000
11) Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture : bâtiments à Belgrade; Section de musées, mines, 2 directions du contrôle des poids, 3 écoles commerciales, 1 établissement pour l'élevage du bétail en 3 sections, 29 pépinières de département et d'arrondissement, 5 écoles d'agriculture, 10 pépinières de vigne, 3 inspectorats dans le nouveau territoire.....	2.000.000
12) Valeur totale du matériel de bureau dans toutes les administrations .....	8.000.000
Total.....	<u>146.000.000</u>

### RECAPITULATION

1) Palais .....	4.500.000
2) Parlement .....	200.000
3) Ministère des Affaires Etrangères .....	700.000
4) Cour des Comptes et Conseil d'Etat.....	200.000
5) Ministère des Finances.....	4.000.000
6) Ministère de la Guerre.....	50.000.000
7) Ministère des Travaux Publics.....	45.000.000
8) Ministère de l'Intérieur.....	10.000.000

9) Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes	25.000.000
10) Ministère de la Justice.....	2.200.000
11) Ministère du Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie .....	2.000.000
12) Matériel de bureau dans toutes ces administrations .....	8.000.000
	<hr/>
Total.....	151.800.000

La valeur après la signature de la paix représente une somme de 463 millions de francs.

---



## D. — Le Bétail.

La constatation et l'évaluation des dommages causés au bétail ont été faites d'après la méthode prévue au Chap. I b) et après un recensement opéré dans plusieurs arrondissements et villages d'un département donné.

Le pourcentage obtenu dans ces différents endroits a servi de point de repère pour fixer le pourcentage des pertes du pays entier.

	PRIX EN FRANCS	
	avant la guerre	après la signature de la paix
<b>1. Bœufs.</b>		
La Serbie avait avant la guerre 1.600.000 têtes de bœufs. La moyenne des pertes pour le pays entier est de 70 %, soit 1.120.000 têtes.		
Valeur .....	280.000.000	1,344.000.000
<b>2. Buffles.</b>		
La Serbie avait avant la guerre 27.000 buffles.		
La perte moyenne des buffles pour le pays entier est de 70 %, soit 18.900 têtes.		
Valeur .....	4.158.000	18.900.000
<b>3. Chevaux.</b>		
La Serbie avait 250.000 chevaux avant la guerre.		
La perte moyenne pour le pays entier est de 90 %, soit 225.000.		
Valeur .....	67.500.000	500.000.000

**PRIX EN FRANCS**

	avant la guerre	après la signature de la paix
<b>4. Anes et Mulets.</b>		
La Serbie avait 50.000 ânes et mulets avant la guerre.		
La perte moyenne pour le pays entier est de 80 %, soit 40.000.		
Valeur .....	2.000.000	8.000.000
<b>5. Porcs.</b>		
Il y avait 1.300.000 porcs en Serbie avant la guerre.		
La perte moyenne étant de 65 %, le chiffre des pertes pour le pays entier est de 845.000.		
Valeur .....	50.700.000	202.800.000
<b>6. Moutons.</b>		
La Serbie avait 7.000.000 de moutons avant la guerre.		
La perte moyenne étant de 60 %, le chiffre des pertes pour le pays entier est de 4.200.000.		
Valeur .....	63.000.000	420.000.000
<b>7. Chèvres.</b>		
Il y avait 1.400.000 chèvres en Serbie avant la guerre.		
La perte moyenne étant de 55 %, le chiffre des pertes pour le pays entier est de 6.300.000.		
Valeur .....	9.240.000	77.000.000
<b>8. Volailles.</b>		
La Serbie avait 9.000.000 de pièces de volaille avant la guerre.		
La perte moyenne est de 70 %, ce qui donne le chiffre de 6.300.000 pour le pays entier.		
Valeur .....	16.920.000	63.000.000

**PRIX EN FRANCS**

	avant la guerre	après la signature de la paix
<b>9. Abeilles.</b>		
La Serbie possédait 360.000 ruches.		
La perte étant de 80 %, le chiffre des pertes est de 280.000 ruches pour le pays entier.		
Valeur .....	3.500.000	8.400.000
<b>10. Vers à soie.</b>		
La Serbie produisait avant la guerre 3 millions 700.000 kilos de cocons.		
Le chiffre des pertes est de 3.000.000.		
Valeur .....	3.000.000	6.000.000

**11. La pêche.**

L'outillage de pêche et les installations représentaient une valeur totale de 6.000.000 de francs.

Les dommages de ce matériel montent à 4.000.000 de francs.

La valeur après la guerre est comptée double.

**RECAPITULATION**

Les dommages subis par la Serbie pendant l'occupation et pendant le cours de cette guerre en bétail, volailles, ruches, cocons et outillage de pêche se décomposent comme suit :

Pertes en bétail .....	Frs. 1.344.000.000
Pertes en buffles .....	18.900.000
Pertes en chevaux .....	500.000.000

Pertes en ânes et mulets.....	8.000.000
Pertes en porcs.....	202.800.000
Pertes en moutons.....	420.000.000
Pertes en chèvres.....	77.000.000
Pertes en volailles.....	63.000.000
Pertes en abeilles.....	8.400.000
Pertes en cocons.....	6.000.000
Pertes en outillage de pêche.....	4.000.000
En tout aux prix d'après-guerre .....	Fr. 2.652.100.000

---

\*) Ici n'a pas été compté la valeur des pertes subies sur l'accroissement annuel, pendant l'occupation ainsi que celle des pertes subies sur le nombre, et les produits du bétail d'avant guerre y comprise l'augmentation durant l'occupation.

## E. — Produits agricoles servant à l'alimentation des hommes et fourrages des années 1914 et 1915 avec récoltes des années 1916-17-18.

Dans la période du début de la guerre jusqu'à la catastrophe de la fin de 1915, la Serbie a subi deux invasions partielles et une totale. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que l'ennemi en envahissant nos territoires a mis le pays en coupe réglée, et tous les stocks existant dans le pays; dans les magasins militaires et chez les particuliers, ont été réquisitionnés, enlevés, volés. Pendant son occupation de trois ans, les produits de la récolte et de l'élevage ont été soit réquisitionnés, soit achetés à des prix fixés par l'administration militaire, soit tout simplement enlevés, volés.

Le dommage total subi de ce chef, se monte à la somme de 1.650.000.000 (680.000.000 valeur des stocks existant au moment des invasions et 970.000.000, valeur des récoltes et des produits de l'élevage pendant la durée de l'occupation), et a été calculé sur la base des prix pratiqués pendant la guerre dans le pays.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'à présent, ce dommage, quant aux causes qui l'ont produit, se décompose de la façon suivante :

a) enlevé, volé et pillé .....	500.000.000
b) réquisitionné .....	350.000.000
c) acquis par l'ennemi, par voie d'achat forcé...	800.000.000

Les prix imposés par les autorités ennemies, par les réquisitions et les achats forcés, ont été de 40 % inférieurs aux prix pratiqués par l'ennemi, sur son territoire. Le dommage qui en est résulté s'élève à 460 millions, 40 % sur la somme de 1.150 millions (350.000.000 plus 800.000.000).

La somme de 500 millions représentant la valeur des objets enlevés, volés et pillés doit être augmentée de la différence qui existe entre les prix pratiqués dans le pays au moment où le dommage a

été causé et les prix admis par la Commission des Réparations, pour l'évaluation des dommages subis par l'agriculture. Cette différence se chiffre à 200 millions.

Et comme sur cette somme de 1.650.000.000, 350.000.000 figurent au chapitre des réquisitions et 800.000.000 doivent être rendus en billets de banque serbes, il reste à payer, à titre de dommages, la somme de 500.000.000.

*Nota.* — La quantité des produits a été évaluée conformément au Chap. I b) vu la diminution de la production de 30 à 40 %, ainsi que la réduction de l'alimentation de la population à 50 % de la quantité habituelle.

---

## F. — Commerce.

---

### 1. LES MARCHANDISES COMMERCIALES.

Par marchandises commerciales on entend non seulement celles qui ont été importées de l'étranger, mais aussi les produits du pays (la graisse, le suif, les légumes, les peaux, etc.), qui se trouvaient au moment de l'occupation dans les dépôts de nos commerçants.

Le dommage causé aux commerçants consiste non seulement dans l'enlèvement et la perte des marchandises, mais aussi dans la réquisition faite à des prix arbitraires: souvent la marchandise ainsi estimée était vendue pour le compte de créanciers, par voie judiciaire (pour le paiement d'impôts, d'amendes, d'indemnités, etc.), et le propriétaire était contraint de la céder au prix inférieur ainsi fixé.

Une grande partie de marchandises se trouvant dans les boutiques et magasins a été pillée et brûlée. En 1914, pendant les deux offensives autrichiennes des mois d'août et d'octobre-novembre, la valeur de la marchandise détruite et emportée est au minimum de 40 millions. Les endroits qui ont le plus souffert en 1914 sont principalement Belgrade (centre d'importation) et les départements de Podrine et Valjévo (départements les plus riches de la Serbie). En 1915, alors que la Serbie était complètement occupée et dévastée par l'ennemi, les dépôts, ainsi que tous les entrepôts qui étaient remplis non seulement d'articles importés, mais aussi de produits du pays, ont été complètement vidés par l'ennemi. Les principaux produits du pays sont: les pruneaux, la résine, le vin, l'eau-de-vie, les légumes, les fruits, les noix, les peaux, etc...

Le total du dommage causé évalué d'après la méthode fixée Chap. I a) b) c) est estimé à 260.000.000, et en ajoutant les 40 millions de 1914, nous avons le total de 300 millions.

La valeur d'après guerre représente une somme de 900 millions de francs.

## REMARQUE

Le dommage résultant des réquisitions avec reçus ou sans reçu, n'est pas compté ici, car il a été mentionné dans la catégorie III, section a.

### 2. MARCHANDISES DES MAGASINS DE L'ÉTAT ET MUNICIPAUX DÉTRUITES ET EMPORTÉES.

Le dommage subi par les marchandises commerciales contenues dans les établissements, magasins et entrepôts des particuliers, par suite de son enlèvement par l'ennemi, a été exposé dans la catégorie II section J § 1.

Outre cette marchandise, il y avait des marchandises provenant de l'étranger, et renfermées dans les magasins des gares de chemins de fer de l'Etat, attendant d'être chargées sur des wagons, soit pour être transportées à l'intérieur de la Serbie, soit pour être exportées. Elles ont toutes été emportées par l'ennemi.

Une partie a été détruite, dans les trains, saccagée au moment où la voie ferrée entre Nich-Uskub a été coupée par l'ennemi. Enfin il faut encore ajouter la marchandise se trouvant en dépôt, en attendant le paiement de la taxe d'octroi municipale.

Le dommage de cette catégorie a été évalué d'après la méthode indiquée Chap. I c).

Total: 40.000.000 de francs. La valeur d'après guerre est de 120 millions.

### 3. DOMMAGES CAUSÉS AUX ARTICLES MONOPOLISÉS DE LA DIRECTION DES MONOPOLES D'ÉTAT.

*(Voir la catégorie en question dans la « RÉCAPITULATION »)*

A la veille de la guerre, tous les magasins à Belgrade étaient surchargés d'articles monopolisés.



Après la déclaration de la guerre par surprise, et à la suite du bombardement intensif, on s'est trouvé dans l'impossibilité de sauver ces objets. Par conséquent, tout a été détruit même au commencement de la guerre.

Le dommage se chiffre à :

	Minimum	Maximum
EN FRANCS		
Tabacs .....	40.000.000	78.000.000
Sel .....	700.000	2.100.000
Pétrole .....	1.650.000	5.140.000
Allumettes .....	350.000	1.152.000
Papier à cigarettes .....	1.190.000	2.215.000
Alcool .....	—	—
Papier timbré, timbres de taxe et autres .....	2.000.000	2.200.000
<i>Total</i> .....	45.890.000	91.607.000

Aussitôt la guerre déclarée, la Direction des Monopoles d'Etat a été transférée à Niche. Elle a immédiatement commencé l'achat des articles monopolisés les plus nécessaires. C'est ainsi que la Direction, jusqu'au moment de l'invasion du pays par l'ennemi, avait réussi à accumuler des stocks. Tous ces articles se trouvaient dans les dépôts à Guevgéli, à Niche, à Gitkovatz, etc. et dans les wagons.

Le dommage se chiffre à :

	Minimum	Maximum
EN FRANCS		
Tabacs .....	18.850.000	66.400.000
Sel .....	1.050.000	3.150.000
Pétrole .....	900.000	1.500.000
Allumettes .....	684.000	1.560.000
Papier à cigarettes .....	500.000	1.000.000
Alcool .....	2.000.000	4.400.000
Papier timbré, timbres-postes et autres .....	1.000.000	1.000.000
<i>Total</i> .....	24.984.000	79.010.000

## G. — Les Arts et Métiers.

---

D'après le recensement de la Chambre des Arts et Métiers, la Serbie comptait 50.600 métiers.

Le bombardement des villes-frontières et les batailles sur notre territoire ont porté un grand préjudice à ceux-ci comme à toutes choses; mais les dommages dont ils ont le plus souffert sont ceux effectués pendant l'occupation de l'ennemi: ce dernier a réquisitionné et enlevé tout l'outillage, de même que le matériel, les matières premières et les articles confectionnés dont il avait besoin.

Le pourcentage de ces dommages est très variable, selon les catégories de métiers; il atteint de fortes proportions pour les métiers dont les objets confectionnés étaient plus utiles à l'armée, ou manquaient dans les Etats ennemis; il est moindre pour les autres. La Chambre de Commerce des Arts et Métiers, de retour dans la patrie, a ouvert une enquête ayant pour but de fixer dans toutes les villes de Serbie le pourcentage des pertes, en opérant sur des maisons principales prises comme type dans chaque métier. A la suite de cette enquête et d'accord avec ses résultats, on a rédigé les tableaux ci-joints qui donnent les résultats suivants:

Dans les ateliers .....	Francs	5.845.000
Pour les outillages .....		14.095.000
Pour le matériel, matières premières et confectionnées		31.418.000
		<hr/>
En tout .....		51.420.000

Tout compris aux prix d'avant-guerre.

La valeur après la guerre est de 154,5 millions de francs.

---

## H. — Objets d'Art.

---

La Serbie qui a depuis peu de temps, commencé à vivre en pleine liberté, ne possédait pas de grands musées. Mais, dans les dernières années qui précédèrent la guerre, elle avait apporté toute son attention à la recherche et à la réunion de tous les objets artistiques, ainsi que des antiquités, qui sont le miroir historique du peuple serbe.

Les collections, tableaux ou sculptures, les monnaies, les armes et tous autres objets trouvés sur place ou mis à jour par des fouilles, tout cela est d'une valeur inappréciable pour la nation serbe.

Le musée ethnographique serbe, organisé d'une façon rationnelle, selon le nombre et la beauté des objets qu'il renfermait, peut être comparé aux musées analogues existant à l'étranger. Les collections du musée national, ainsi que celles du musée ethnographique, ont été anéanties par le bombardement; ce qui avait pu échapper à cette destruction a été emporté.

A part cela, la Serbie possédait à Belgrade un musée militaire, un musée pédagogique et archéologique à Pojarevatz. Un musée national à Belgrade et tous ces musées ont été détruits.

Sur les voies publiques, à Belgrade, il y avait 16 monuments élevés en l'honneur des hommes illustres; ces monuments ont été anéantis ou dégradés par l'ennemi, et le dommage matériel qui leur a été causé est évalué à 20 % de leur valeur.

Les peintures ecclésiastiques, les fresques des anciens monastères, ainsi que les gravures sur bois, sont tellement détériorées, que l'on doit en considérer la moitié (50 %) comme détruite.

Les ateliers privés appartenant à nos peintres et à nos sculpteurs sont complètement pillés, tout ce qu'ils contenaient a été enlevé.

Il en est de même pour l'école des arts et métiers qui a été entièrement pillée.

Les broderies et les travaux manuels, les tissus, les parures pour les trousseaux de mariage ont été emportés.

La valeur des musées, ainsi que celle des travaux artistiques ci-dessus mentionnés, était avant la guerre de 125.443.000 francs.

L'évaluation du dommage subi atteint, au prix d'avant-guerre, le chiffre de 105.256.000 francs, et, au prix d'après-guerre, celui de 315.768.000.

**ENDOMMAGEMENT  
DES MUSÉES ET DES TRAVAUX ARTISTIQUES.**

CATÉGORIE	VALEUR d'avant-guerre	DOMMAGE	
		VALEUR d'après-guerre	Évaluation d'après-guerre
Musée national .....	7, 660 .000	7, 660 .000	22, 980 .000
Musée ethnographique .....	7, 000 .000	7, 000 .000	21, 000 .000
Monuments .....	928 .000	185 .000	555 .000
Peintures ecclésiastiques .....	20, 000 .000	10, 000 .000	30, 000 .000
Travaux manuels des femmes.	89, 000 .000	89, 000 .000	227, 000 .000
Travaux d'école .....	20 .000	20 .000	60 .000
Ateliers .....	30 .000	30 .000	90 .000
Travaux dans les ateliers de peinture et de sculpture ..	805 .000	805 .000	2, 415 .000
Total .....	125, 443 .000	105, 256 .000	315, 768 .000

**BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET PROPRIÉTÉS  
DES INSTITUTIONS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Les livres, ainsi que tous les objets artistiques dans les bibliothèques publiques, ont été complètement détruits par l'ennemi.

A part la Bibliothèque nationale de Belgrade, la Serbie possédait 50 bibliothèques publiques dans l'intérieur.

(Niche, Kragougevatz, Skoplje (Uscub), Zaetchare, Yagodina, Alexinatz, Vranié, etc.)

Il en a été de même avec tous les livres, ainsi que des propriétés appartenant aux institutions d'instruction publique qui ont été créés par l'initiative des particuliers, comme, par exemple :

Institution Ilia Kolaratz, la Société Saint-Sava et les Sociétés littéraires serbes, salles de lecture, les Associations des étudiants universitaires et des Lycées de Belgrade, etc...

Tout cela a été détruit par l'ennemi.

Avant tout, il faudrait demander que l'ennemi rende toutes les œuvres historiques et d'enseignement qui ont été transportées à Vienne, à Budapest et en Bulgarie, car leur valeur en argent est inappréciable.

Si ces pertes devaient être évaluées en argent, les dommages s'élèveraient à 200.000.000 de francs.

---



### III. INTÉRÊTS DIVERS.

---

#### A. — Dommages causés par les réquisitions.

---

##### 1) BATIMENTS.

La plus grande partie des bâtiments a été utilisée par l'ennemi, d'abord pour l'installation de ses bureaux, tant militaires que civils, puis pour le logement des troupes et des petits détachements de soldats (comme pour le cantonnement des troupes de passage dirigées sur le front ou en revenant), et enfin pour le logement des fonctionnaires et des officiers.

Le nombre des bâtiments publics en Serbie est insuffisant même pour l'installation des services publics de l'Etat Serbe; par exemple à Belgrade, la Direction des chemins de fer, le Ministère de l'Industrie et de l'Agriculture, le Ministère des Affaires Etrangères, le Service de la Statistique de l'Etat, la Poste centrale, etc..., sont installés dans des bâtiments privés, pour lesquels l'Etat payait un loyer. De même dans l'intérieur du pays, les fonctionnaires et leurs bureaux sont installés fréquemment dans des bâtiments privés, ou dans les logements de certains habitants. Ces bâtiments et logements qui, par leur destination, revêtaient un caractère quasi-officiel, n'en étaient pas moins des propriétés privées. Or, conformément aux engagements qu'il a pris vis-à-vis de ces propriétaires, l'Etat doit payer les loyers échus, car l'ennemi n'a rien payé pendant son occupation.

Si l'on considère que dans la Serbie occupée, il y avait 10.000 fonctionnaires et employés des deux sexes, plus les officiers des armées des trois Etats ennemis et que chacun occupait une chambre dont la location est de 30 francs par mois, on arrive à fixer comme suit le montant de ce genre de réquisition.

Logement . . . . .	10.800.000	de francs
Bureaux civils . . . . .	10.000.000	—
Bureaux militaires . . . . .	6.200.000	—
Logements de soldats . . . . .	4.000.000	—
Installation des hôpitaux . . . . .	1.000.000	—
Installation de magasins . . . . .	500.000	—
Installation de matériel militaire . . . . .	500.000	—
Bétail . . . . .	2.000.000	—
	<hr/>	
Total . . . . .	35.000.000	de francs

La somme attribuée aux bâtiments appartenant à l'Etat est de 5 millions de francs, le reste est attribué aux bâtiments privés.

## 2) MARCHANDISES.

La plus grande partie des marchandises a été réquisitionnée par l'ennemi, sans donner aucun reçu soit parce que le propriétaire était absent, soit parce que l'on ne voulait pas en donner.

Par conséquent, dans la plupart des cas, la réquisition n'a pas été effectuée et exécutée conformément à la loi et la valeur des quittances délivrées par l'ennemi, lorsqu'il en a été délivré, est donc contestable, et ne représente pas le montant total des réquisitions. Le dommage causé aux biens (meubles) durant l'occupation de trois ans par l'ennemi est de 520 millions de francs.

Par conséquent le total de la valeur du dommage causé par les réquisitions est de :

1) Pour les bâtiments . . . . .	30.000.000	de francs
2) Pour les marchandises commerciales . . . . .	520.000.000	—
	<hr/>	
Total . . . . .	550.000.000	de francs



## B. — Crédits.

---

### 1. DOMMAGES CAUSÉS PAR VOIE D'EXÉCUTION.

Pendant l'occupation, un dommage particulier a été causé à tous les sujets serbes, par des paiements forcés, exécutés sur demande de l'ennemi. L'exécution de ces paiements a été poursuivie par les soins d'une institution spéciale créée « ad hoc » pour la protection des créances de l'ennemi (Glaebigerzentrale).

L'ennemi a suspendu l'effet de la loi serbe du moratorium, et par là a transgressé les préceptes du droit des gens.

Le remboursement forcé signifie l'avilissement de la valeur réelle, étant donné que les propriétés vendues aux enchères, sont toujours cédées à bas prix. L'ennemi a demandé le remboursement juste au moment où les intéressés ne pouvaient pas s'exécuter; la grande majorité n'était pas dans le pays, les établissements financiers étaient fermés, le crédit inexistant, l'activité agricole extrêmement réduite et les personnes qui, en d'autres temps, auraient pu se rendre acquéreurs, étaient complètement démunies des ressources nécessaires.

Naturellement, ce sont des personnes privilégiées (les sujets ennemis) qui ont pu se présenter comme enchérisseurs et comme acheteurs.

Ainsi l'intérêt du débiteur a été lésé et les dommages qui en résultent doivent être réparés par l'ennemi.

Dans cette catégorie de dommages entrent tous les remboursements forcés exécutés pour éteindre les créances des États ennemis. Il faut distinguer deux catégories :

- a) Les réclamations des banques ennemies,
- b) Les réclamations faites à nos commerçants par des firmes étrangères.

a) Réclamations des banques.

Les banques ennemies en Serbie, avaient crédité nos banques en comptes ouverts sur les dépôts du portefeuille des lettres de change de :

1. Banque Andreyevitch et Cie .....	Fr. 10.000.000
2. Banque de Crédit serbe .....	10.000.000
3. Succursale de la Banque de Prague .....	10.000.000
	<hr/>
Total .....	Fr. 30.000.000

De cette somme, on a pris par les moyens forcés au moins 10.000.000 de francs.

b) Les réclamations aux firmes commerciales serbes.

La dette totale de nos négociants en gros et autres, ainsi que des personnes civiles envers les États ennemis, pour les marchandises achetées, était estimée: 55.000.000 de francs.

Sur cette somme, l'ennemi a recouvré par voie de remboursements forcés, 15.000.000 de francs.

**2. DOMMAGES CAUSÉS AUX VALEURS ET DOCUMENTS  
DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS.**

Soit grâce à la Banque Nationale, soit par leurs propres moyens, certaines banques ont pu réussir à emporter et à sauver leurs valeurs et documents. Mais il est certain aussi que la plus grande partie des établissements de crédit n'a pu en faire autant.

Au mois d'août 1914, pendant l'invasion de l'ennemi, plusieurs banques ont considérablement souffert, surtout celles de Chabatz et de Loznitza. Tout ce qui se trouvait à l'intérieur de leurs murs a été enlevé et emporté. Les coffres-forts ont été fracturés et toutes les valeurs (argent comptant, actions, effets de commerce, lettres de change, titres, etc...), ont été emportées.

Après l'occupation de tout le pays, l'ennemi a pris différentes mesures contre nos banques; les Bulgares surtout, qui menaçaient de punitions sévères tous ceux qui ne feraient pas la déclaration de leurs

valeurs et leurs effets en banque. Dans certains endroits, ils ont délivré des reçus des valeurs ainsi emportées des différents établissements de crédit.

La disparition des pièces et documents a rendu absolument impossible à un certain nombre de banques la reprise des relations avec leurs clients. N'ayant plus aucune pièce documentaire probante, elles ne peuvent prouver aux débiteurs l'existence des anciennes créances; il y a là un dommage qui doit être réparé et qui peut être évalué en se référant aux bilans d'avant-guerre. En ce qui concerne les établissements de crédit, on ne peut avoir les données exactes que l'on possède pour les banques; mais, comme il n'y a que 15 % de ces établissements sur le total de 200 établissements financiers existant en Serbie, leur nombre atteint seulement le chiffre de 30.

Selon le bilan réglé et fixé au 14 juillet 1914, le total de cette propriété est de 200 millions, d'où il résulte que la somme nécessaire pour réparer ce dommage atteint 30 millions de francs.

Quant aux pièces, documents, livres du Crédit Foncier (Ouprava Fondova), qui ont été détruits, le dommage causé est estimé d'après le bilan d'avant-guerre à 35.000.000 de francs.

Il y a quelques pièces (les obligations, les lettres de change, les actes hypothécaires, etc.) qui étaient conservées par des particuliers, mais on n'a à ce sujet aucune donnée précise, et il est très probable qu'une grande partie de ces pièces a été aussi détruite.

Pour l'évaluation de ces dommages, la Délégation a appliqué la méthode Chap. I, a, b, c; le total est de 10.000.000 de francs.

Tout ensemble:

Banques de dépôts . . . . .	30.000.000 francs
Chez les particuliers . . . . .	10.000.000
Crédit foncier . . . . .	35.000.000
Total . . . . .	<hr/> 75.000.000 francs

### 3. SAISIE DE LA MONNAIE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS.

On a déjà mentionné (catégorie III section B § 2) le dommage subi par les établissements de crédit, du fait de la disparition de leurs documents et de leurs archives, car la preuve de certaines créances sera impossible à faire. Outre ce dommage, certaines banques de Chabatz et de Loznitza, pendant la première invasion de 1914 et pendant l'attaque bulgare de 1915 ont été dépouillées de leur avoir, en billets de banque et en or.

Cette richesse a été enlevée avec les autres espèces de valeur lorsque la propriété des banques en question fut saisie pendant l'évacuation, ou encore après effraction des coffres-forts pendant la brusque invasion de l'ennemi. Pour l'évaluation de ce dommage on a appliqué la méthode I c. Le total atteint 2 millions de francs.

### 4. LA COOPÉRATIVE DES OFFICIERS.

Les officiers de l'armée serbe, appartenant à l'active et à la réserve, possédaient une coopérative. Cette société comptait 2.000 membres; son capital, réserve comprise, atteignait 2 millions de francs.

Elle était installée dans un bâtiment, qui a été démoli par le bombardement. Elle avait en outre ses ateliers, comptant toutes sortes d'équipements, d'instruments et d'outils, ainsi que du matériel (matières premières, telles que: cuirs, peaux et lainages); elle fabriquait en régie des chaussures et des vêtements, pour les civils et pour les militaires.

Une partie de cette marchandise et de ce matériel a été transportée à Nich où, plus tard, elle fut pillée par les Bulgares, mais la plus grande partie du matériel demeura à Belgrade et y fut anéantie.

Quoique cette institution constituât une propriété privée, et n'appartînt en quoi que ce soit à l'Etat, elle a été l'objet du pillage de la part de l'ennemi. Outre les crédits consentis par la société sur ses ventes, elle prêtait de l'argent aussi à ses membres. La somme ainsi prêtée s'élève en bloc à près de 3 millions de francs.

La plupart de ses débiteurs vivaient de leur propre travail, et sont parmi ceux qui ont le plus souffert pendant la guerre (catégorie III, section E). Or, dans cette catégorie, il n'a été prévu que le dommage causé aux Banques de dépôts, par des créanciers privés (commerçants et particuliers).

Par conséquent le dommage causé à la Coopérative d'officiers peut être détaillé comme suit :

1) Equipements et matériel pour la fabrication de chaussures et de vêtements détruits, emportés par l'ennemi	600.000
2) Marchandises, mobilier et matériel de bureau . . . . .	400.000
3) Documents et livres anéantis . . . . .	1.000.000
4) Pertes de créances par suite de la disparition des débiteurs (morts et tués) . . . . .	2.000.000
	<hr/>
Total . . . . .	4.000.000

La Délégation n'ayant, pour l'évaluation de ce dommage, d'autres documents et livres, que le bilan d'avant-guerre, a appliqué la méthode I c.

## 5. LOTERIES D'ÉTAT.

L'émission de bons de loterie est un monopole d'Etat, en Serbie.

Le produit de cette institution est destiné à l'économie nationale : une partie des recettes étant remise à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à titre de secours, et l'autre partie à titre de prêt.

Les créances de cette institution ont démontré, d'après la méthode I c., que les pertes peuvent être plus grandes.

Les autres données sont exactes par rapport au budget de l'année 1914.

On n'a pas pris en considération les nouveaux territoires, autrement le revenu aurait dû être majoré.

**Loterie d'État à Classes.**

Revenu brut.....	Fr.	1,260.000	pour 5 ans.
Dépenses brutes.....		510.000	
Revenu net .....		750.000	3.750.000
Appointements du personnel.		85.000	467.500
Emprunts .....		6.000.000	
Créances non payées			600.000
Total .....			<u>4.817.500</u>

---

C. — Numéraire et Valeurs.

1. BIJOUTERIE, ESPÈCES EN OR, ETC.

Dans cette catégorie on peut classer l'argent comptant et d'autres valeurs (valeurs mobilières, lettres de change, bijouterie, etc.), que l'ennemi — sous prétexte de perquisitions et de désarmement de la population — enlevait chez les mobilisés, les internés et les civils.

Les données exactes n'ont pu être recueillies étant donné que l'on n'a pas inventorié ces objets, mais on se rapporte aux déclarations des sinistrés. Pour faire son estimation, la Délégation a utilisé la méthode I c.

Dans notre peuple, les gens aisés, les femmes surtout, portent des colliers de pièces d'or, des broches ou des coiffures brodées de perles, etc... De même, surtout en Macédoine, on thésaurise la monnaie d'or et les anciennes pièces.

On peut être convaincu que l'ennemi a pillé tout cet argent et tous les bijoux que ces personnes portaient sur elles. Vu que certaines familles n'ont pas été pillées, comme coefficient pour le calcul des sommes ci-dessous indiquées, on a compté une somme moyenne de 20 et de 50 francs pour chaque famille et on s'est basé sur le fait que, pendant l'invasion de 1915, et pendant le temps de l'esclavage de 1916-18, 200.000 soldats ont péri.

1° 200.000 hommes à 20 francs .....	4.000.000
2° 400.000 familles paysannes à 20 francs.....	8.000.000
3° 100.000 — de villes à 50 francs.....	5.000.000
4° 300.000 — Macédoine à 20 francs.....	6.000.000
Total .....	23.000.000

Ce chiffre n'englobe pas le capital et les valeurs des établissements de crédit, ni les papiers de valeurs se trouvant chez les particuliers.

L'évaluation de la pièce en or a été faite d'après sa valeur avant la guerre, tandis qu'elle était trois fois plus chère au moment du pillage.

## **2. VALEURS APPARTENANT AUX AUTORITÉS MUNICIPALES.**

Les valeurs des autorités municipales consistaient en monnaie et en divers papiers de valeurs.

Toute propriété de cette sorte appartenant aux conseils généraux et municipaux, a été détruite par l'ennemi.

La plus grande partie des valeurs ainsi détruites l'a été à Belgrade, à Niche et à Skoplje, ces contrées ayant été spécialement exposées aux opérations militaires, et s'étant trouvées dans l'impossibilité de sauver lesdites valeurs.

La perte résultant de ces destructions ont été approximativement estimées à 20.000.000 de francs.

---



## D. — Gains perdus.

---

### 1. ARTS ET MÉTIERS

Le montant du capital placé dans les entreprises d'arts et métiers était de 91.493.000 francs.

Ces entreprises avant la guerre étaient au nombre de 50.000. La plupart n'ont pu fonctionner depuis le commencement de la guerre.

Le manque à gagner pour les artisans qui vivaient de ces entreprises, s'élève pour 5 ans de guerre à 180.000.000 de francs.

### 2. INDUSTRIE.

Le capital placé dans l'industrie était de 143.000.000 de francs.

En considérant que le bénéfice minimum des entreprises industrielles était de 10.000.000 par an, le manque à gagner pour 5 ans s'élève à 50.000.000 francs.

### 3. NAVIGATION.

La somme totale du capital placé dans la société de navigation était, avant la guerre, de 16.000.000 de francs. Les appointements du personnel de cette société étant prévus et compris dans la somme ci-dessus mentionnée (voir p. 52), on ne doit considérer ici que le manque à gagner de un million par an; soit 5 millions pour 5 ans.

### 4. COMMERCE.

Le nombre des établissements de commerce est à Belgrade, de 2.000, et de 10.000 dans les autres villes et dans les villages.

A Belgrade une bonne moitié de ces établissements de commerce possède son capital en toute propriété, qui est en moyenne de 40.000 francs. Le capital moyen de l'autre moitié s'élève à 10.000 francs. Par conséquent, le total des capitaux des établissements de commerce à Belgrade est de 50.000.000 de francs. Quant aux maisons de commerce de l'intérieur de la Serbie elles ont en moyenne un capital de 5.000 francs, ce qui fait un total de 50.000.000 de francs.

Le total du capital de commerçant particulier monte à 100 millions de francs.

Les crédits retirés des banques du pays, ainsi que des banques étrangères, s'élèvent à 200.000.000 de francs.

Donc, en ajoutant au capital en propre des commerçants particuliers, les crédits retirés, nous obtenons le total de 300 millions de francs.

Considérant que ce capital roulant, rapporte un bénéfice net de 8 % après déduction de l'intérêt payé, chiffre qui n'est pas exagéré en égard au roulement du capital qui est beaucoup plus lent que dans les États économiquement très développés. Alors le total du manque à gagner, pour une année, s'élève à 24 millions de francs, et à 120 millions pour 5 ans.

Le montant du manque à gagner ci-dessus mentionné, a été calculé d'après le nombre de personnes.

## 5. LES BANQUES.

Le total des capitaux et des réserves de toutes les Banques de dépôts, ainsi que ceux de la Banque Nationale, montent à 100 millions de francs. En considérant que le gain moyen et annuel de toutes les Banques est de 12 millions, le manque à gagner pour 5 ans s'élève à

**60 millions.**

## 6. LA PÊCHE.

Dans la catégorie de II, sous D, § 11, sont exposés des dommages s'élevant à 4.000.000 de francs pour le matériel détruit et l'outillage pour la pêche, et pour la pêche elle-même, pendant les 3 ans de l'occupation.

Cependant la pêche a subi une espèce de dommage dans le bénéfice non réalisé par le capital employé (bateaux, canots, barques et installations de pêche) étant donné que l'ennemi a pêché en régie, défendant aux civils la pêche et la vente du poisson pour leur propre compte.

Notre Etat et certaines communes ont été privés des revenus provenant de concessions de pêche cédées aux exploitations et de la vente des cartes de pêche.

Pour 5 ans, le revenu de la pêche (intérêt du capital et bénéfices perdus à cause des opérations fluviales) a été évalué à 5.000.000 comptant, 1 million par an, d'après la méthode I a, b, c.

Le revenu perdu par l'Etat et par d'autres institutions a été évalué à 200.000 francs par an, ou 1.000.000 pour 5 ans.

Le dommage total était évalué à 6.000.000 de francs.

## 7. PERTES D'AGRICULTURE.

La population ne possédant pas un nombre suffisant de bétail ni d'instruments et outils, ainsi que de la main-d'œuvre durant l'occupation, la terre n'a pas été régulièrement et suffisamment cultivée. Le dommage est de: 360.000.000 de francs.

## 8. TRAMWAYS ET ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE BELGRADE.

Dès que la guerre de 1914 a été déclarée, les installations électriques pour les tramways et l'éclairage de Belgrade ont dû interrompre leur travail, à cause du bombardement de la ville. Pendant toute la durée de la guerre, elles ont subi des dommages de toute espèce. La voie des tramways est ravagée. Les canalisations de distribution électrique sont rompues; des câbles, fils, dynamos et compteurs enlevés. Le matériel roulant des tramways, ainsi que les machines et bâtiments de l'usine centrale ont été endommagés et le matériel de rechange et de consommation du dépôt emporté.

La valeur de ces installations avant la guerre était de 7.200.000 francs; et les dommages évalués sont:

		SUIVANT LES PRIX	
		avant la guerre	après la guerre
1)	En dommage des bâtiments et de tout le matériel électrique pour éclairage et tramways ..	1, 640.000	3, 280.000
2)	En dommage des recettes nettes non réalisées pour 4 ans et 4 mois de guerre.....	.....	6, 570.000
	Francs	1, 640.000	9, 850.000

### 9. LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE.

Les contrats d'assurances sur la vie conclus en temps de paix, pour toutes éventualités, ne sont valables que pendant la durée de la paix.

Tout assuré qui n'a pas souscrit une assurance prévoyant le cas de guerre doit conclure un avenant à cet effet; s'il ne l'a pas fait pendant le délai prévu (avant la déclaration de la guerre) il perd tout droit au paiement en cas de décès.

A cause de la mobilisation la plupart des assurés se sont vus dans l'impossibilité de conclure cet avenant et n'ont pu régler leurs primes de guerre.

Par conséquent, les sociétés d'assurances ne sont pas tenues de payer les capitaux souscrits aux familles de ceux qui ont été tués ou qui sont morts du fait de la guerre.

Pour que les familles des assurés ne soient pas lésées, et puisqu'il y a cas de force majeure, ce dommage doit être payé par l'ennemi responsable de la guerre.

Si l'on considère d'ailleurs que depuis le 25 juillet 1914, jour de la mobilisation, les sociétés d'assurances ont suspendu leurs opérations, il est facile de se rendre compte que même les personnes ayant continué à résider dans les localités où se trouvaient pendant la paix

des bureaux de ces sociétés, ont été dans l'impossibilité absolue de régler leurs primes de guerre.

Tenant compte de ce qui précède, la Délégation a établi une liste de 5.500 assurés tués pendant la guerre ou qui sont morts du fait de la guerre; prenant comme moyenne un contrat de 6.000 francs, la valeur de ce dommage atteint la somme de 33.000.000 ou la somme de 50 % qui correspond au total de la somme d'assurance.

### 10. LES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Il est incontestable qu'aucun groupement n'a été aussi atteint par la guerre que celui des professions libérales.

Tandis que les cultivateurs, les commerçants, les artisans mobilisés pouvaient, même au cours de la guerre, maintenir dans une certaine mesure leur situation en se faisant remplacer ou suppléer par les membres de leur famille, ou par un personnel de fortune composé de non mobilisables — les personnes appartenant aux professions libérales et dont le gain, les honoraires, sont le fruit de leur propre savoir, de la mise en valeur de leurs qualités personnelles, restent privées ainsi que leurs familles de tout revenu. Et quand on expose la situation de ces personnes, il faut noter encore une condition aggravant leur cas : la loi sur le service militaire ne précise pas la limite d'âge pour eux.

Il y avait des médecins âgés de 50 à 60 ans mobilisés, des prêtres et archi-prêtres du même âge sous les drapeaux; les avocats, les journalistes, les artistes furent employés pour les services administratifs dans les bureaux, les magasins, les dépôts, de sorte que l'on peut affirmer que pour cette catégorie le pourcentage des mobilisés atteint de 90 à 95 %.

Suivant les derniers documents statistiques et l'évaluation approximative pour les contrées de la nouvelle Serbie, il y avait dans toute la Serbie :

1° Prêtres .....	1.800
2° Avocats .....	350
3° Médecins .....	400
4° Ingénieurs .....	250

5° Employés municipaux.....	10.000
6° Ouvriers industriels.....	15.000
7° Journaliers.....	20.000
8° Autres professions libérales...	3.000

### 1. Les Prêtres.

a) Une partie du clergé a subi des pertes et dommages résultant de la guerre, soit en ayant été mobilisée, soit en ayant fait partie de la population civile déportée, internée, incarcérée ou mise à mort. Ces pertes seront indiquées dans la catégorie des pertes humaines (Catégorie V, série A).

b) Un dixième environ (180 à peu près) fut incorporé dans l'armée; ces prêtres servaient comme aumôniers militaires et touchaient leur solde mensuelle comme en temps de paix; la même solde fut allouée aux archi-prêtres de la nouvelle Serbie libérée, lesquels contrairement à leurs collègues de l'ancienne Serbie touchent leur traitement mensuel.

En tenant donc compte de l'exposé des situations dans les notes a) et b) et en prenant en considération le fait que les prêtres touchaient un acompte sur leur casuel et que ce revenu leur sera garanti avec la restitution des pertes subies par l'Etat et les communes, il ressort que dans le bilan des pertes et dommages on doit inscrire 1.500 prêtres auxquels il faut allouer une indemnité annuelle de 2.000 francs, ce qui, pour la période de 5 ans, fait 10.000 francs par personne, ou, au total,

**15.000.000 de francs.**

### 2. Les Avocats.

Un certain nombre d'avocats sont officiers de réserve, et comme tels, ont touché de l'Etat, pendant toute la durée de la guerre, un traitement conforme à leur grade. Mais leurs revenus en temps de paix étaient généralement bien plus élevés; il faut donc tenir compte de cette différence, et leur allouer une indemnité proportionnée comme à tous ceux appartenant aux professions libérales.

Au cours de la guerre de 1914 à 1918, au moins 10 % ont occupé des fonctions publiques et un grand nombre (50 %) furent employés dans les différents services de l'armée.

Une dizaine d'avocats sont députés.

Tous les avocats ne peuvent pas prétendre toucher une indemnité représentative de l'intégralité de leurs revenus habituels. D'autre part, il faut tenir compte que de 3 à 5 % sont morts au cours de la guerre, de sorte que l'indemnité qui leur est due sera comprise dans le rapport sur les pertes de vies humaines (Catégorie V, note E).

De sorte que, pour obtenir le nombre de ceux qui prétendent à l'indemnité intégrale, il faut défalquer du total de 350 :

10 % occupant des fonctions officielle.....	35
50 % appointés par le ministère de la guerre.	175
7 % officiers de réserve.....	25
3 % morts .....	10
Députés .....	10
	-----
Total .....	255

Il reste donc 95 avocats auxquels on doit l'indemnité intégrale pour les dommages qu'ils ont subis. Un certain nombre, parmi eux, est resté dans le pays envahi; d'autres, venus à l'étranger, ont subvenu eux-mêmes à leurs besoins. L'indemnité doit leur être attribuée à raison de 10.000 francs par an et par personne, ce qui fait 950.000 francs par an, et, pour 5 années

**4.750.000 francs.**

Si pour les autres 210 membres du barreau (en ne comptant pas les 35 entrés au service d'Etat et les 10 morts), on prend un chiffre moyen de 4.000 francs de perte annuelle sur leurs honoraires de temps de paix, on arrive à la somme de 840.000 francs par an et, pour 5 années,

**4.200.000 francs.**

Le total pour tous les membres du barreau pour la période de 5 ans à titre d'indemnité pour les honoraires perdus est donc

**8.950.000 francs.**

### 3. Les Médecins.

Dans cette profession, 95 % furent mobilisés et, par conséquent, privés complètement de leurs honoraires habituels. Mais il faut tenir

compte que leur situation fut moins désavantageuse que celle des autres professions libérales, car presque tous étant officiers de réserve, touchaient leurs appointements et l'indemnité journalière.

De sorte que, en établissant une moyenne de revenus annuels de 10.000 à 12.000 francs par médecin, si on en défalque les 4.000 francs touchés de l'Etat, représentant le montant de leur perte annuelle s'élève à 7.000 francs en moyenne.

Pour les 300 médecins encore mobilisés et vivants (car l'on compte qu'il y a une centaine de médecins morts des suites d'épidémies et maladies contractées au service. Voir rapport sur pertes de vies humaines), les indemnités à allouer se chiffrent à 1.960.000 francs par an, ou en chiffres ronds, 2 millions, ce qui fait, pour 5 ans :

**10.000.000 de francs.**

#### **4. Les Ingénieurs et Architectes.**

Les dernières années avant la guerre, le nombre des ingénieurs n'appartenant ni au service de l'Etat ni à celui des municipalités allait toujours croissant. Ils vivaient du produit de leurs travaux particuliers.

De 250 ingénieurs, on peut évaluer que 150 vivaient partiellement ou entièrement des entreprises privées dont la moyenne leur rapportait 12.000 francs par an. Si on défalque pour eux aussi de cette somme certaines allocations qu'ils ont dû toucher de l'Etat au cours de la guerre, si on élimine ceux appartenant aux services municipaux, l'indemnité qui leur reste due se monte à 1 million 800.000 francs, ce qui fait, pour 5 ans :

**9.000.000 de francs.**

#### **5. Les Artistes et Journalistes.**

Puisque avec ces deux derniers groupements nous terminons la liste des intellectuels indépendants appartenant aux professions libérales, notons encore un groupe de gens qui furent atteints par la guerre et privés de leurs gains habituels. Ce sont les artistes indépendants: peintres, sculpteurs, artistes lyriques et dramatiques. Leur nombre est à peu près égal à celui des journalistes, et le chiffre des dommages subis atteint à peu près la même somme.



Un certain nombre de journalistes étant en même temps propriétaires de journaux ou possédant leur propre imprimerie, ont été classés comme propriétaires imprimeurs et compris dans le chapitre relatif à l'industrie.

Il faut donc énumérer dans un chapitre spécial une centaine d'artistes et un nombre égal de journalistes, dont le journalisme seul était la profession et l'unique gagne-pain.

Le revenu moyen d'un journaliste est de 5.000 francs. En évaluant le nombre pour chaque profession à 100 personnes, cela nous donne un chiffre de 500.000 francs pour les artistes et 500.000 francs pour les journalistes par an. Donc ensemble pour les deux catégories, 1.000.000 de francs par an, ce qui fait pour 5 ans :

5.000.000 de francs.

## 11. LES OUVRIERS ET JOURNALIERS.

a) Les ouvriers industriels étaient en Serbie au nombre de 15.000.

De ce nombre, 80 % au moins ont été mobilisés, mais à partir d'octobre 1915, tous les ouvriers eurent le même sort, car ceux qui ne furent pas sous les drapeaux restèrent sans travail.

Pour cette raison, pour la période de 18 mois comprise jusqu'à octobre 1915, il faut calculer l'indemnité de salaire pour 12.000 ouvriers, et pour trois ans et demi, il faut la calculer pour tous les ouvriers ensemble, c'est-à-dire 10.000; un tiers d'entre eux (à peu près 5.000) a subi des pertes directes du fait de la guerre, et l'indemnité de dommages pour eux et leur famille a été exposée dans la catégorie V.

Si on évalue la moyenne annuelle du salaire des ouvriers industriels à 1.200 francs, il résulte :

Pour 18 mois pour 12.000 ouvriers .....	Fr. 21.600.000
Pour 3 ans et demi pour 10.000 ouvriers .....	42.000.000
Total .....	Fr. 63.600.000

b) Les journaliers sont les ouvriers qui ne travaillent pas continuellement dans la même entreprise, et ne sont pas des ouvriers

qualifiés; ils s'embauchent pour la saison, tantôt comme ouvriers industriels ou comme manœuvres pour aider les maçons ou comme ouvriers agricoles.

Les ouvriers de cette catégorie sont surtout très nombreux dans les pays nouvellement libérés (en Vieille Serbie et en Macédoine). Admettons qu'ils soient au moins au nombre de 10.000, et qu'ils travaillent 200 jours par an, gagnant en moyenne un salaire de 600 francs par an, cela fait un total de 6.000.000 de francs, ou, pour 5 années :

**30.000.000 de francs.**

Note 1) Il faut signaler ici que nos statistiques englobent dans la même catégorie non seulement les journaliers au sens propre du mot, mais tous les autres ouvriers qui ne sont pas compris dans la catégorie « artisans », ou ouvriers professionnels. De cette manière, il faut considérer comme appartenant à la même catégorie, les charretiers, les camionneurs, commissionnaires, camelots, vendeurs de journaux, de livres, colporteurs, etc., etc...

Note 2) Le nombre total de journaliers est beaucoup plus élevé. Ainsi il y avait des années où, pendant la belle saison, plus de 10.000 ouvriers s'en allaient en Roumanie pour travailler dans les champs sur les grandes propriétés rurales. Le nombre de ceux qui, des contrées sud de la Serbie, de la Macédoine et Vieille Serbie s'en allaient vers le nord de la Serbie ou d'autres pays balkaniques et qui émigraient pendant un certain temps, jusqu'en Amérique, fut encore plus considérable.

Ce chiffre de 10.000 a été pris comme minimum, en rapport avec le nombre des pertes qui seront exposées et comptées dans le chapitre « Pertes de vies humaines » (catégorie V) et en tenant compte du fait que les gens appartenant à ce genre de profession furent mobilisés et se trouvaient hors de la Patrie.

Note 3) Dans toutes les évaluations, la Délégation s'est servie de la méthode exposée dans le chapitre I<sup>er</sup>, c), puisque, sauf quelques documents statistiques très anciens, elle n'a pu se baser sur les renseignements recueillis récemment comme ceux utilisés pour évaluer les dommages causés par la guerre aux gens appartenant à des professions libérales.

## 12. LES ETUDIANTS SOUS LES DRAPEAUX.

Il reste encore une catégorie de sujets serbes mobilisés depuis l'année 1914, dont un certain nombre a échappé à la mort. Leur situation matérielle n'avait pas encore été établie avant la guerre, ils n'avaient encore aucune sorte de revenus permettant d'évaluer les dommages matériels que la guerre leur a causés.

*Ce sont les étudiants.* La guerre de 1914 a appelé sous les drapeaux plusieurs générations d'étudiants, en commençant par ceux qui préparaient leurs examens de maturité (baccalauréat) et comprenant ceux qui avaient accompli deux, quatre, six et huit semestres d'études universitaires. Les hommes de ces générations (les hommes de 20 à 30 ans), c'est-à-dire les classes de 1886 à 1896 ont, en surmontant bien des difficultés et dans des conditions normales, en surleur examen de maturité et continué leurs études dans les différentes Facultés de Serbie ou à l'étranger; ils se trouvent aujourd'hui dans une situation très pénible. Car, non seulement ils subirent des pertes terribles (ils furent décimés, tués à l'ennemi, morts des suites de maladies contractées sur le front, ou des épidémies), mais ils se trouvent aujourd'hui devancés par leurs camarades plus jeunes appartenant aux classes de 1897 à 1900; ceux-ci trouvèrent un refuge, une large hospitalité dans les pays alliés où ils passèrent leurs examens de maturité dans des conditions bien plus faciles qu'en Serbie, et dépassèrent ainsi leurs aînés qui ne pourront jamais plus les rattraper.

La justice sociale réclame que l'Etat institue certains principes suivant lesquels ces générations d'étudiants auront au moins les subsides nécessaires jusqu'à l'accomplissement complet de leurs études, afin qu'il n'y ait pas de malentendus comme il s'en est produit au cours de la guerre.

Le nombre des étudiants mobilisés ne dépasse pas un millier (1.000), ils se répartissent ainsi:

Bacheliers .....	350
Etudiants à un ou deux semestres .....	250
— deux à quatre semestres .....	150
— quatre à six semestres .....	150
— six à huit semestres .....	100

En moyenne, il faut compter par chaque étudiant, francs 5.000 (cinq mille francs) par an, le montant annuel de l'indemnité à servir

Pour l'année 1919 .....	5.000.000
Pour l'année 1920 .....	4.500.000
Pour l'année 1921 .....	3.700.000
Pour l'année 1922 .....	3.000.000
Pour l'année 1923 .....	1.700.000
Total .....	Francs 18.000.000

Il est incontestable qu'avec ces 18 millions, l'Etat n'aura pas la prétention de réparer tous les dommages subis par ces jeunes gens: le temps perdu, les bénéfices non réalisés, la santé compromise; mais en leur accordant ces crédits il donnera ainsi une marque de reconnaissance, un témoignage d'encouragement à ces jeunes générations, qui sortent de la guerre non découragées, mais cependant assez désenchantées.

#### RECAPITULATION

I Les prêtres .....	Francs 15.000.000
II Les avocats .....	8.950.000
III Les médecins .....	10.000.000
IV Les ingénieurs et architectes .....	9.000.000
V Les artistes et journalistes .....	5.000.000
VI Les ouvriers et journaliers .....	93.600.000
VII Les étudiants sous les drapeaux .....	18.000.000
Total .....	Francs 159.550.000

#### 13. LES LOYERS. — LES LOCATIONS.

Immédiatement au commencement de la guerre, les habitants ont été forcés d'abandonner toutes les villes et villages à proximité de la frontière du nord et nord-ouest parce qu'ils étaient continuellement bombardés.

Il y eut de même une première émigration temporaire pendant la courte invasion de l'ennemi sur notre territoire à cette époque. A la fin de l'année 1915, quand l'ennemi a occupé le pays, une partie de la population civile a quitté le territoire national pour n'y retourner qu'à la fin de 1918 ou au commencement de 1919.

Pendant le temps de l'occupation, une grande partie de la population demeurée dans le pays a abandonné les endroits où elle habitait auparavant, afin de se rendre là, où les conditions de la vie lui étaient le plus favorables.

Le résultat de ces déplacements a été de laisser sans locataires un grand nombre de bâtiments qui étaient loués.

Selon les données recueillies par le ministère de l'intérieur, les dommages de cet ordre représentent :

Pour les bâtiments dans les villages 5 %, soit 138.000 francs par an.

Pour les bâtiments dans les petites villes, 20 %, soit 900.000 francs par an.

Pour les bâtiments dans les grandes villes 30 %, soit 4 millions 200.000 francs par an.

Pour les bâtiments à Belgrade, 50 %, soit 8.200.000 francs par an.

Total : 13.438.000 francs par an, ce qui représente pour

**4 ans 1/2 : 60.471.000 francs.**

---

E. — Appointments  
du personnel des Banques  
et des Entreprises Commerciales et Industrielles.

---

Dans la catégorie section J § 1-4, on a estimé la perte sur les honoraires subie par les professions libérales : ne sont compris dans cette catégorie ni les fonctionnaires des établissements financiers, ni le personnel du commerce et de l'industrie, qui figurent ci-après.

**1. BANQUES.**

De toutes les banques serbes, il n'y a que la Banque Nationale qui, pendant toute la durée de la guerre, ait payé son personnel.

Le personnel de quelques banques de dépôts a été, pendant un certain temps partiellement payé, mais d'autres ne l'ont jamais été.

Il faut reconnaître d'ailleurs que la plus grande partie de ces banques a été dans l'impossibilité absolue de tenir ses engagements vis-à-vis de son personnel.

Pourtant, on n'ignore pas que les entreprises privées de tous les Etats en guerre étaient obligées de tenir leurs engagements, mesure sociale et politique d'ordre élémentaire.

Mais nos banques s'étant trouvées dans l'impossibilité absolue de fonctionner pendant la guerre n'ont matériellement pas pu payer leur personnel; par conséquent l'Etat doit de ce chef une indemnité, et la somme nécessaire à la payer doit figurer comme dommages à la charge de l'ennemi.

Pour le calcul de cette somme, la Délégation a appliqué la méthode I c, comme suit :

On peut compter 3 millions pour le payement du personnel pour un an, ce qui pour 5 ans donne :

Pour les banques de dépôts.....	Fr.	15.000.000
La Banque Nationale (600.000 par an).....		3.000.000
Sociétés d'assurances (200.000 par an).....		1.000.000
Sociétés de bienfaisance et de sports	} pour 5 ans.	2.000.000
Sociétés d'assistance mutuelle.....		
Union des coopératives agricoles..		

En total 21 millions de francs, pour le personnel des établissements de crédit et des sociétés privées qui ne figurent pas au budget d'Etat.

## 2. APPOINTEMENTS DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE.

Dans ce groupe sont classés : les comptables, les vendeurs, les expéditeurs, et en général tout le personnel employé dans les établissements de commerce sous le nom de commis. En considérant que le total de ce personnel s'élève à 8.000 personnes (sans compter les civils et militaires qui ont été classés séparément dans une autre catégorie) comprenant des employés de dix-huit ans et au-dessus, et non les apprentis et les enfants, on peut évaluer le gain moyen à 2.000 francs par an; le montant total du dommage causé à ce groupe sera donc de 16 millions par an, ou de 80 millions pour 5 ans.

## 3. ENTREPRISES INDUSTRIELLES.

Les entreprises industrielles étaient obligées, quoique se trouvant dans l'impossibilité de fonctionner, de payer une partie de leur personnel.

Ces dépenses montent à 3.000 francs par an en moyenne pour chaque employé et représentent un total de 13.086.000 francs.

REMARQUE. — Exceptionnellement l'on n'a compris ici la perte subie que pour quatre ans, car pendant la première année de guerre la plus grande partie de ces entreprises fonctionnait et payait son personnel.

RECAPITULATION

1) Personnel des institutions de crédits.....	21.000.000
2) Personnel des établissements de commerce.....	80.000.000
3) Entreprises industrielles.....	13.000.000
	<hr/>
Total.....	114.000.000

—————



## IV. EXACTION D'ORDRE FINANCIER

---

### A. — Dépréciation monétaire.

---

#### 1.

Pendant l'occupation du royaume de Serbie l'ennemi a imposé à notre population son système monétaire comme moyen légal des paiements. Durant ce temps, il a effectué tous les paiements à notre population, comme à ses propres agents, exclusivement en banknotes de couronnes et de levs. Naturellement ses agents dans leurs rapports avec la population se sont servis du même numéraire.

Ces banknotes sont des reconnaissances de leurs banques d'émissions (la Banque Nationale Bulgare est une institution d'Etat), et, entre les mains de notre population, elles représentent un droit absolu de réclamation envers l'ennemi. Chaque achat et vente et chaque paiement a été fixé dans le prix d'achat par le change déjà établi. Notre peuple n'avait pas le droit de choisir le change, il lui a été imposé par les autorités; on peut considérer que ces banknotes constituent donc une reconnaissance du prix de vente remise à l'acheteur ou au vendeur. Cette remise forcée de banknotes ennemies doit être regardée comme un paiement non effectif mais à terme, donnant au titulaire la preuve écrite de sa réclamation. L'ennemi est obligé, en échange de cette banknote de verser à l'Etat Serbe (qui est le représentant de tous ses sujets dans les relations internationales), leur valeur métallique au chiffre nominal.

Les banknotes en circulation représentent en couronnes et en levs un total de 800.000.000.

La réparation de ces dommages ne touche en rien le droit de la Serbie de réclamer une autre indemnité comme conséquence de la différence existant entre les prix réels de la marchandise et ceux imposés par l'ennemi.

## 2.

Immédiatement après l'occupation de notre pays, l'ennemi a commencé la chasse officielle à la monnaie serbe qu'il considérait comme l'expression de la souveraineté serbe; c'était une flagrante violation du droit international.

Ses caisses n'admettaient notre monnaie qu'à la moitié de sa valeur nominale. Etant donné que la population dans les premiers temps de l'occupation, et partiellement jusqu'à la fin de la guerre, n'avait pas d'autre argent, elle était forcée de faire ses versements en monnaie serbe : elle payait ainsi le double du prix exigé.

L'ennemi doit donc restituer la moitié de tous les paiements qu'il a touchés en monnaie serbe, en réparation du préjudice causé aux particuliers par la dépréciation forcée qu'il avait imposée à cette monnaie.

Le montant de ce préjudice est de : 100.000.000  
Sa réparation n'entrave pas le droit que nous avons de réclamer de l'ennemi la restitution de tous les paiements arrachés à la population serbe — au taux même du change — pour indemnités de guerre (impôts, contributions, amendes, etc.).

Les dommages causés par les pillages officiels et privés, de même que la confiscation de l'argent des institutions d'Etat et des particuliers, rentrent dans la catégorie des dommages de la propriété mobilière qui ont été estimés dans la catégorie III.

## 3. DINARS EN ESPÈCE SAISIS A LA POPULATION.

Avant l'évacuation de la Serbie et conformément à la loi du 20 décembre 1914, on a fait battre de la monnaie à Paris, et cette monnaie, mise en circulation depuis le mois de février jusqu'à la fin

d'août 1915, représentait les sommes suivantes : 3.500.000 dinars en pièces de 0 dinar 50; 6.500.000 dinars en pièces de 1 dinar; 5.000.000 de dinars en pièces de 2 dinars. Total 15.000.000 en pièces d'argent.

Avant le commencement de la guerre européenne et d'après les émissions de 1879, 1897, 1904, la somme mise en circulation sur le territoire du royaume de Serbie était de 25 millions de dinars. Une somme de 2.985.093 dinars représentait l'encaisse métallique de la Banque Nationale et était destinée à couvrir les émissions de billets la banque à la fin de 1915. Cette somme a été évacuée avec le trésor de la Banque Nationale. Si l'on considère que les principales trésoreries de l'État ainsi que les caisses militaires ont pu faire évacuer 4 millions en pièces d'argent (car pendant la retraite à travers l'Albanie tous les paiements ont été effectués exclusivement en mannaie métallique, en or et en argent) alors, avec la susdite somme de 3.000.000 et avec la somme de 3 millions cachée dans le pays, le total de la somme d'argent sauvée est de 10.000.000. Le total de la monnaie en circulation étant de 40.000.000, le total de la somme restée dans le pays est de 30.000.000 de dinars.

Pendant l'occupation, l'ennemi a ramassé toute la monnaie en argent. Ceux qui ne se sont pas soumis à l'ordre ont été forcés par l'ennemi de livrer l'argent ou il leur a été enlevé par force. Dans ce but, on a très souvent perquisitionné. Tout cet argent a été enlevé sans aucun dédommagement. C'est ainsi que le total des dommages causés est égal au total de la somme de monnaie en argent qui se trouvait en circulation, et cette somme, nous l'avons vu plus haut, est de 30 millions de dinars.

#### REMARQUE

Dans ce total, on n'a pas compté la monnaie en nickel des émissions de 1884 et 1886 qui a été aussi retirée de la circulation par l'ennemi et dont le métal a été utilisé pour différents buts militaires.

Cette monnaie comprend de pièces de 0,20, 0,10 et 0,05 dinars pour un total de 3.600.000 dinars.

#### 4. TITRES ET VALEURS DÉPOSÉS ET DÉTRUITS DANS LES OFFICES D'ETAT.

Au moment de l'évacuation, la plupart des établissements de l'Etat n'ont pu sauver les pécules, les titres de valeurs et les cautionnements qui leur avaient été confiés.

En attaquant par surprise, l'ennemi est parvenu à couper la retraite, par conséquent certains fonctionnaires ont été faits prisonniers, et tout ce qu'ils avaient chez eux a été emporté; d'autres ont réussi à se sauver, abandonnant tout ce qu'ils possédaient, et la plupart des fonctionnaires, pleins de zèle pour sauver le bien de l'Etat ont payé de leur vie leur dévouement à la chose publique.

Le dommage ainsi causé à la caisse d'Etat est considérable. Quant aux biens des particuliers dont l'Etat était dépositaire, il en est responsable vis-à-vis des propriétaires de ces biens ainsi que, le cas échéant, vis-à-vis des tiers, qu'ils soient ou non ses sujets, dont la réparation totale du dommage causé :

##### a) *Postes, télégraphes et téléphones.*

A cause de la précipitation de la retraite, les bureaux des postes, télégraphes et téléphones n'ont pu être évacués à temps. Dans tous les bureaux de postes, les colis sont restés en souffrance parce que les destinataires n'ont pas eu le temps de les enlever et l'ennemi s'en est emparé. Les bureaux de la douane postale à Belgrade, contenant une grande quantité de colis et de marchandises venus de l'étranger à destination de toute la Serbie et représentant une très grande valeur, ont été brûlés pendant le bombardement de la ville.

De même, et toujours à cause de l'évacuation précipitée, beaucoup de banques, surtout dans les localités voisines de la frontière, ont remis à l'Administration postale leur portefeuille espérant, de cette manière, pouvoir les préserver. Les particuliers ont laissé à la poste les lettres chargées contenant le numéraire et les titres qu'ils ne pouvaient plus toucher.

Tout cela se trouvait chez les receveurs des postes avec les dépôts de leurs bureaux, avec les mandats dont l'administration avait reçu le montant sans avoir eu le temps de les expédier et de les payer aux destinataires avec les dépôts d'argent pour le compte de la douane

et les recettes non versées aux autorités, avec l'argent de l'Etat demeuré dans les coffres-forts. Tout cela a été perdu en route ou, resté sur place, a été pris plus tard par l'ennemi.

Toutes les réclamations n'ont pas encore été présentées, mais en vertu de celles qui ont déjà été adressées, on peut considérer que l'Etat a subi de ce chef un dommage de 5.000.000 de francs.

L'évaluation des dommages de cette catégorie a été effectuée par la méthode I. b)

b) *Dans les chemins de fer d'Etat, voir catégorie I c), p. 46.*

c) *Les tribunaux de première instance.*

Les documents de valeurs confiés aux tribunaux sont :

Les legs, les testaments, les obligations hypothécaires et la fortune en masse, etc... L'évaluation des archives des tribunaux a été impossible, par conséquent toutes ont été détruites, celles qui ont été préservées de l'invasion ennemie ont été utilisées pour la fabrication du papier.

Le dommage causé aux particuliers par l'anéantissement de ces documents étant déjà visé (catégorie III, section B, § 2), on n'envisage ici que le dommage causé directement par la destruction et l'enlèvement des titres de valeurs (le papier-monnaie, bons d'Etat, les actions, les lettres de crédit, les cautionnements, etc... Le total du dommage causé dans les tribunaux de première instance est évalué d'après la méthode § 1, sous c); il se monte à 17 millions.

d) *Les sommes remises aux pays étrangers pour le payement des coupons.*

La direction du monopole d'Etat remettait régulièrement et au moins six mois à l'avance, les sommes nécessaires pour le payement des annuités des emprunts d'Etat.

Ces sommes étaient déposées non seulement à Paris, mais dans les banques créancières en Allemagne et en Autriche-Hongrie pour les parties des emprunts souscrits conclus par les pays en question.

Les sommes ainsi déposées dans les Banques créancières en Allemagne et en Autriche-Hongrie pour le payement de coupons

d'emprunts d'Etat se montaient avant la déclaration de guerre à un minimum de 3 millions de dinars.

e) *Autres autorités.*

Pour les titres déposés et détruits chez les autorités de police de contributions et douanières, le dommage causé est de 5 millions de francs.

f) *Cautionnements.*

Il y a enfin les cautionnements composés, de titres d'Etat, des livret d'épargne, lettres de garantie des banques déposées dans les différents bureaux d'Etat (ministères, direction de monopole, autorités militaires, etc...), et qui font un total de 10 millions.

### RECAPITULATION

a) Les postes.....	5.000.000
b) Direction des chemins de fer.....	1.500.000
c) Dans les tribunaux.....	17.000.000
d) Dépôts pour le paiement des coupons d'emprunt...	3.000.000
e) Autres autorités.....	5.000.000
f) Cautionnements.....	10.000.000
	<hr/>
· Total .....	41.500.000

### 5. SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT DE GUERRE.

On estime que le montant des souscriptions à l'emprunt de guerre était de 260.000.000.

Souscrites au cours forcé de 95 %, les obligations ont peu à peu baissé, et ne représentent plus maintenant que 50 % de leur valeur

La moitié au moins de ces obligations se trouve dans les mains de nos citoyens; par conséquent les pertes subies de ce fait sont estimées à 65.000.000 de francs.

## 6. DISPARITION DE LA FORTUNE PRIVÉE.

En plus de la monnaie d'argent et de nickel réquisitionnée sur l'ordre des autorités ennemies et employée pour les buts de guerre (catégorie IV, section A, point 3), une partie de la fortune des particuliers, consistant en billets de Banque, et en or, a été aussi enlevée à la population civile.

Toutes les occasions ont été bonnes pour cela: les internements et déportations, ainsi que les déplacements et changements de domiciles obligatoires et surtout les perquisitions à domicile, et de cette façon une certaine partie du pécule a été ruinée et la plus grande partie emportée par les agents des autorités ennemies, chargées d'exécuter les perquisitions et d'organiser les convois, etc...

Cette somme n'est pas comprise sous la rubrique des bijoux (catégorie III, section K, § 1), elle a été estimée au chiffre ci-après, qui ne constitue qu'un minimum d'après la méthode I c.

Total ..... 5.000.000 de francs.

## 7. TAXES ET RECETTES MUNICIPALES PERÇUES ET EMPORTÉES PAR L'ENNEMI.

Les taxes, ainsi que les autres recettes de la ville de Belgrade ont été encaissées par l'ennemi les utilisant pour des buts non militaires.

Le dommage ainsi causé à la municipalité de Belgrade, est de 27.000.000 de francs.

Le dommage causé aux autres communes, arrondissements et départements, sur les taxes et les recettes encaissées de même par l'ennemi, atteint le chiffre de 5.000.000 de francs.

---





## V. DOMMAGES CAUSÉS A L'ÉTAT ET AUX COLLECTIVITÉS.

---

### A. — Les Pensions de Retraites aux victimes civiles et militaires de la guerre.

Dans l'introduction ont été exposées les données sur les pertes de vies humaines qu'a subie la Serbie dans cette guerre. En nous basant sur ces données nous nous bornerons d'exposer ici sommairement nos réclamations à l'ennemi en les fondant sur les faits suivants.

1. — *Les pensions de retraites aux invalides, aux victimes militaires, aux mutilés, blessés, malades et aux réformés.*

Minimum

Maximum

Suivant le recensement sommaire qui a été fait après la libération du territoire, il a été établi que parmi les personnes mobilisées 114.000 ont perdu partiellement ou totalement les capacités de travail. Toutes ces personnes ont droit à une pension de retraite dont le montant sera fixé suivant les degrés d'incapacité.

Si nous admettons une moyenne annuelle de retraite de 600 francs par personne comme minimum et 1.200 fr. comme maximum, nous arriverons à un total annuel de retraite . . . . .

68.400.000	136.800.000
------------	-------------

2. — *Les pensions aux victimes civiles de la guerre.*

Minimum

Maximum

Ce groupe comprend les personnes qui ne furent pas mobilisées et dont les capacités pour le travail ont été réduites ou anéanties par des actes arbitraires de l'ennemi, soit dans le pays même pendant l'occupation, soit dans les camps de concentration d'internés, dans les pays ennemis pendant la déportation, etc..., etc...

D'après le recensement sommaire, le nombre de ces personnes se chiffre à 150.000.

En calculant la retraite qui doit leur être allouée, dans la même proportion que celle établie pour les invalides, nous obtenons alors le montant de la pension annuelle . . . . .

85.000.000 170.000.000

3. — *Pensions et allocations aux personnes restées sans soutien.*

Dans cette catégorie, nous comprenons les enfants, les veuves, les parents et, en général, les personnes qui ne peuvent pas se subvenir à elles-mêmes par leur travail, et dont les soutiens furent tués à la guerre, morts ou disparus, soit comme mobilisés, soit comme civils.

Parmi les morts civils, nous comprenons seulement et exclusivement ceux dont la mort fut occasionnée par des actes arbitraires de l'ennemi ou des faits de guerre (en rapport aux § 14, 15 et 16 de l'annexe 15 de la première Sous-Commission de la Commission des Réparations).

	Minimum	Maximum
En procédant de la même manière comme pour les deux premiers grou- pes, il a été établi, que le nombre de ces personnes est de 500.000. En es- timant pour chaque personne une pen- sion journalière de seulement 1 fr. 25 minimum et 2 fr. 50 maximum, nous arrivons à un total annuel pour toutes les pensions . . . . .	228.125.000	456.250.000

C'est une charge qu'un Etat Moderne ne peut pas éviter et qui doit être portée sur le compte de l'ennemi.

Naturellement l'annuité de cette charge diminuera en propor- tion de la mortalité de certains titulaires de cette allocation, pension, ou des autres atteignant les capacités de se subvenir par leur propre travail.

**B. — Allocations aux personnes qui ont été privées  
totalement ou partiellement, en conséquence directe  
des opérations de guerre ou des mesures prises par l'ennemi  
dans l'exercice de leurs droits de propriété ou de profession,  
ou toute occasion de travailler  
ou d'obtenir une juste rémunération de leur travail.**

Cette catégorie comprend les dépenses faites par l'Etat ou les collectivités depuis le jour de l'invasion et jusqu'à la conclusion de l'armistice, dans le but de soutenir les habitants dans le pays envahi.

De l'occupation du pays par l'ennemi, les conditions de vie de la population sont devenues cruelles. Toute propriété mobilière fut pillée, réquisitionnée. Tout déplacement de personne interdit, l'exercice du commerce subordonné à l'autorisation spéciale des autorités militaires; le matériel industriel fut emporté, de même que les machines et outils agricoles; et dans la mesure où la vie et les travaux agricoles ont continué, ce ne fut que pour le compte de l'ennemi. Aucun fonctionnaire serbe ne fut employé; les professions libérales furent supprimées.

En résumé, la population a été plongée dans une misère profonde. Dès les premières nouvelles de ces tristes conditions, le gouvernement serbe a essayé de faire parvenir le ravitaillement aux populations occupées, ainsi que l'ont fait la France et la Belgique pour leurs contrées envahies, mais tous ces essais furent vains, surtout à cause de l'attitude des Bulgares.

Devant cet état de choses, il ne resta au gouvernement serbe qu'un seul moyen d'aider la population, ce fut de leur envoyer des secours en *espèces*. En laissant de côté toute sorte de chicannes, prolongation volontaire du versement, détournement de fonds envoyés, nous constatons que la somme totale parvenue aux populations du pays envahi et durant la période de 3 ans, atteint . . . . . 410.625.000

*Note.* — Il ne nous fut pas possible de recueillir les données qui permettent de fixer les montants des sommes envoyées, soit par des particuliers, des organisations professionnelles, ou des associations collectives à des particuliers restés au pays et c'est plutôt pour combler une lacune que nous notons la somme de . . . . . 50.000.000 francs jusqu'à la fixation du chiffre exact.

**C. — Frais d'assistance par l'Etat et les Collectivités aux prisonniers de guerre et aux internés civils.**

Ces frais se chiffrent suivant les données recueillies jusqu'à présent à . . . . . 80.000.000 de francs.

**D. — Allocations aux Réfugiés.**

Un grand nombre de population civile s'est sauvée devant l'invasion ennemie dans 3 directions (en Roumanie et ensuite en Russie), en Grèce, et par l'Albanie en France.

Un certain nombre de réfugiés n'a pas pu subvenir à ses besoins par leur propre travail, force a donc été de les aider soit par l'intermédiaire des alliés, ou directement par la caisse de l'Etat. Le transport des réfugiés fut de même payé par l'Etat.

Il a été dépensé à ce sujet..... 30.000.000  
de francs.

**E. — Les frais d'entretien des prisonniers de guerre  
et internés civils ennemis.**

D'après les comptes établis jusqu'à présent, les  
dépenses se chiffrent à ..... 45.000.000  
de francs.

**F. — Allocations aux familles des mobilisés.**

D'après la législation serbe, les communes sont obligées, en premier lieu, d'entretenir les familles des mobilisés. Jusqu'à l'invasion ennemie ils ont accompli leurs obligations en luttant avec des difficultés inouïes. Mais après l'invasion l'ennemi a pris en ses mains l'administration des communes et malgré la perception de tous les impôts il a complètement éliminé cette charge (sauf quelques rares exceptions à Belgrade).

De cette manière, et d'après les renseignements qui ont pu être recueillis jusqu'à présent, les communes restent débitrices envers les familles des mobilisés pour la somme de ..... 120.000.000  
de francs.

**G. — Dépenses et charges résultant de l'état de guerre  
imposées à la Serbie.**

1. — *Frais de guerre.*

Dettes contractées auprès des Alliés en vue de faire face aux besoins suivants :

- a) Arrérages de la dette publique ..... 230.000.000
- b) Entretien de l'armée:
  - 1) Jusqu'à l'évacuation du territoire ..... 500.000.000

2) Dépenses matérielles de l'armée sur le front de Salonique . . . . .	(1) 700.000.000
c) Frais de l'administration civile et dépenses personnelles de l'armée sur le front de Salonique . . . . .	670.000.000
de francs.	
2) Traitements des fonctionnaires restés dans le pays et non payés par l'ennemi . . . . .	120.000.000
de francs.	
3) Préjudices causés à l'Etat par suite de la privation du libre exercice de son droit de propriété en conséquence directe, des opérations de guerre ou des mesures prises par l'ennemi.	
Mines, imprimeries, chemins de fer, domaines, etc... . . . . .	250.000.000
de francs.	

*Aux Collectivités.*

1) Préjudices causés à l'Etat par suite de la privation du libre exercice de son droit de propriété en conséquence direct des opérations de guerre ou des mesures prises par l'ennemi . . . . .	60.000.000
de francs.	
2) Traitements aux employés des municipalités des départements qui n'ont pas été payés par l'ennemi	36.000.000
de francs.	
Pensions aux invalides militaires restées non payées de 1915-1919 . . . . .	700.000.000
<i>Destruction, détérioration et enlèvement d'armements et munitions . . . . .</i>	<i>405.000.000</i>
de francs.	

---

1) Le montant de la dette résultant de l'entretien de l'armée, de la part des Alliés sur le front de Salonique, ne pourra être arrêté qu'une fois les comptes liquidés.

TABLEAU GÉNÉRAL  
DES DOMMAGES CAUSÉS A LA  
SERBIE







C A T É G O R I E S	AVANT-GUERRE		APRÈS-GUERRE	
	Quantité <i>en milles d'unités</i>	Valeur	Domages <i>en millions de francs</i>	TOTALITÉ des Domages
<b>I. IMMEUBLES</b>				
A. — <i>Terrains.</i>				
1 Terrains endommagés .....			150	150
2 Vergers coupés .....	200 hect.	160	40	40
3 Vignobles détruits .....	70 hect.	140	30	60
4 Forêts coupées .....	1 million	800	98	98
5 Les jardins publics, particulièrement de la ville de la Belgrade, détruits .....	1.000	8	4,5	4,5
6 Clôtures démolies .....	15 millions	150	30	30
B. — <i>Bâtiments.</i>				
1 Bâtiments publics et privés .....		1.962	333	999
C. — <i>Moyens de communications et de transports.</i>				
1 Chemins de fer de l'Etat .....	2.263	363	180	400
2 Les routes de l'Etat et de corps autonomes.	12.800	329	240	732
3 Postes, télégraphes et téléphones .....	30.282	24,3	19	47
4 Société de navigation .....			12,5	40
D. — <i>Mines.</i>				
1 Mines de l'Etat et privées avec les terrains de recherches .....	258	70,2	73,6	162,2
A REPORTER .....			1.210,6	2.762,7

CATÉGORIES	AVANT-GUERRE			APRÈS-GUERRE	
	Quantité en millions d'unités	Valeur	Domages	TOTALITÉ des Domages	
				en millions de francs	
E. — Industrie.					
1 Industrie privée (usines) .....	544	134, 15	145, 60		436, 8
2 Industrie de l'Etat:					
a) Arsenaux, poudrière .....	24	60	42	2	84
b) Imprimerie de l'Etat .....	1	2	2	2	4
c) Usines de briquettes à Tchupriya.. Usine de Tchitchovatz .....			7, 3		9, 6
Funiculaire à Yastrebatz .....					
d) Manufactures de tabac, des allumettes et dépôt de pétrole .....	6, 35		11, 5		16, 3
F. — Aque ducts et canalisations.					
1 Communes de Belgrade .....		20	20	3	60
2 Autres communes en Serbie .....			40	3	120
<b>II. MOBILIERS.</b>					
A. — Mobilier et ustensiles domestiques.					
1 Mobilier privé .....		747	210, 82	3	632, 5
2 Etablissements financiers .....		13, 5	13, 5	3	40, 5
3 Ustensiles en cuivre .....			27, 74	3	86, 80
A REPORTER .....			1.731, 06		4.253, 2
		Report . . .	1.210, 6		2.762, 7

CATEGORIES	AVANT-GUERRE			APRÈS-GUERRE	
	Quantité <i>en millions d'unités</i>	Valeur	Dommages	TOTALITÉ des Dommages <i>en millions de francs</i>	
<b>B. — Mobilier agricole.</b>					
1 Machines, outillage, instruments, véhicules, etc., pour l'agriculture, silviculture, éleva- ge des bestiaux .....		160	60	2	120
2 Coopératives des associations agricoles .....			15, 6		30
		<i>Report</i> . . .	1.731, 06		4.253, 2
<b>C. — Mobilier et accessoires des bureaux de l'Etat .....</b>			151		463
<b>D. — Cheptel.</b>					
1 Boeufs .....	1, 6	400	280	4, 8	1.344
2 Buffles .....	0, 027	5, 94	4, 158	4	18, 9
3 Chevaux .....	0, 250	75	67, 5	6, 7	500
4 Mulets et ânes .....	0, 050	2, 5	2	4	8
5 Porcs .....	1, 3	78	50, 7	4	202, 8
6 Moutons .....	7	105	63	6, 6	420
7 Chèvres .....	1, 4	16, 8	9, 248	8, 4	77
8 Volailles .....	9	21, 15	16, 9	3, 7	63
9 Abeilles (ruches) .....	0, 360	4, 375	3, 5	2, 4	8, 4
10 Vers-à-soie (cocons) .....	3, 7	3, 7	3	2	6
11 Pêche .....		6	4	2	8
<b>A REPORTER</b> .....			2.461, 666		7.522, 3

CATÉGORIES	AVANT-GUERRE		APRÈS-GUERRE	
	Quantité en millions d'unités	Valeur	Dommmages	TOTALITÉ des Dommages
		en millions de francs		
E. — <i>Vivres, fourrages et récoltes pour 1916-17-18</i> .....		Report . . .	2.461, 666	7.522, 3
1 Paiements effectués en couronnes . . . . .	800			
2 Soustractions (800 millions sont déjà mentionnés dans la catégorie « Dommages du caractère financier ») . . . . .	500			500
3 Réquisitions (mentionnées dans la catégorie « Réquisitions »).	350			
4 La somme pour les marchandises payées et réquisitionnées en 1.650.000, que l'ennemi a sous-estimé de 40 % . . . . .				660
Pertes . . . . .				900
F. — <i>Commerce.</i>				
1 Marchandises privées enlevées . . . . .			3	120
2 Marchandises de l'Etat et dépôts municipaux enlevées . . . . .			3	260
3 Articles monopolisés enlevés . . . . .				
G. — <i>Arts et métiers.</i>				
1 Outillage, matières premières et confectiionnées détruites . . . . .	50, 720	91, 5	51, 5	154, 5
A REPORTER . . . . .			2.973, 166	10.116, 8

C A T É G O R I E S	AVANT-GUERRE		APRÈS-GUERRE
	Quantité <i>en millions d'unités</i>	Valeur   Dommages <i>en millions de francs</i>	
H. — <i>Œuvres d'arts de l'Etat et communes.</i>		Report . . . 2.973, 166	10.116, 8
1 Musées, bibliothèques, monuments, etc. . .		105, 3	315, 9
<b>III. INTÉRÊTS DIVERS</b>			
A. — <i>Réquisitions.</i>			
1 Habitations . . . . .	30		30
2 Marchandises . . . . .	40		40
3 Produits agricoles et autres . . . . .	480		480
B. — <i>Crédits.</i>			
1 Dommages causés par l'exécution . . . . .		25	25
2 Dommages causés à la suite de la destruction des documents . . . . .		75	75
3 Soustraction du numéraire des établissements financiers . . . . .		2	2
4 Coopératives des officiers . . . . .		4	4
5 Loterie d'Etat . . . . .		4, 8	4, 8
A REPORTER . . . . .		3.739, 266	11.093, 5

CATÉGORIES	AVANT-GUERRE		APRÈS-GUERRE	
	Quantité en millions d'unités	Valeur	Dommages	TOTALITÉ des Dommages
C. — Numéraires & valeurs.		<i>Report</i> . . .	3.739, 266	11.093, 5
1 Bijoux et joailleries . . . . .			23	23
2 Dépôts des institutions autonomes . . . . .			20	20
D. — Gain perdu.				
1 Entreprises industrielles . . . . .			50	50
2 Métiers . . . . .			180	180
3 Navigation . . . . .			5	5
4 Commerce . . . . .			120	120
5 Etablissements financiers . . . . .			60	60
6 Pêche . . . . .			6	6
7 Agriculture (40 % de terrains n'a pas été cultivé) . . . . .			360	360
8 Société électrique des tramways . . . . .			9, 8	9, 8
9 Sociétés d'assurance . . . . .			33	33
10 Biens perdus pour les professions libérales (prêtres, avocats, médecins, ingénieurs, etc.) . . . . .			50	50
11 Loyers perdus qui ne font pas partie de la catégorie des réquisitions . . . . .			60, 5	60, 5
12 Ouvriers et journaliers . . . . .			93, 6	93, 6
A REPORTER . . . . .			4.810, 166	12.164, 4

CATÉGORIES	AVANT-GUERRE		APRÈS-GUERRE	
	Quantité <i>en millions d'unités</i>	Valeur	Domages <i>en millions de francs</i>	TOTALITÉ des Domages
E. — Appointements du personnel.				
1 Personnel des établissements de crédit ..				
— commercial .....	21		21	
— industriel .....	80		80	
	13		13	
<b>IV. EXACTION D'ORDRE FINANCIER</b>				
A. — <i>Pertes dans la circulation monétaire.</i>				
1 Couronnes et levs en circulation.....		800		800
2 Dépréciation de billets de banque serbes. . .		100		100
3 Dinars en espèces sonnantes emportés. . . . .		30		30
4 Dépôts des administrations publiques dé- truits .....		41,5		41,5
5 Souscriptions forcées de l'emprunt de guerre		65		65
6 Saisies du numéraire sur les particuliers par l'ennemi .....		5		5
7 Taxes et revenus communaux saisis à son profit à Belgrade et dans toutes les com- munes en Serbie.....		27		27
8 Départements et arrondissements.....		5		5
A REPORTER.....		5.997,666		13.351,9
		<i>Report</i> . . . . .	4.810,166	12.164,4

CATÉGORIES	AVANT-GUERRE		APRÈS-GUERRE	
	Quantité en millions d'unités	Valeur Dommages en millions de francs	TOTALITÉ des Dommages	
<b>V. DOMMAGES CAUSÉS A L'ETAT</b>				
A. — <i>Frais d'assistance</i>				
1. Envoi d'argent à la population .....			410,625	
2. L'assistance privée .....			50	
3. Prisonniers et internés .....			80	
4. Réfugiés .....			30	
5. Prisonniers et internés civils ennemis .....			45	
6. Allocations aux familles des mobilisés .....			120	
B. — <i>Frais de guerre.</i>				
1. Arrérages de la dette publique .....			230	
2. Entretien de l'armée:				
a) jusqu'à l'évacuation .....			500	
b) sur le front de Salonique .....			670	
c) dépenses matérielles .....			700	
A REPORTER.....		5.997,666		16.187,525
		<i>Report . . .</i>		13.351,9



# CATÉGORIES

C A T É G O R I E S	AVANT-GUERRE			APRÈS-GUERRE	
	Quantité <small>en millions d'unités</small>	Valeur	Dommmages	TOTALITÉ des dommages <small>en millions de francs</small>	
3. Traitements des fonctionnaires restés dans le pays .....				120	
4. Privation d'exercice de droit de propriété ..				250	
<i>C. — Dommages causés aux collectivités.</i>					
1. Préjudices causés à l'Etat .....				60	
2. Traitements aux employés des municipalités et des départements .....				36	
3. Pensions aux invalides non payées de 1915 à 1919 .....				700	
4. Destruction, détérioration et enlèvement d'armement et munitions .....				405	
<b>TOTAL Catégories I-V</b> .....			<b>5.997,666</b>	<b>16.187,525</b>	<b>17.758,525</b>
		<i>Report</i> . . .	<b>5.997,666</b>		

Désignation	ANNUITÉS	
	minimum	maximum
<i>en millions de francs</i>		
<i>I. Dommages causés aux personnes.</i>		
Pensions et pensions d'invalidité.....		
a) Pour 114.000 mutilés de guerre.	68,400.000	136,800.000
b) Pour 150.000 mutilés civils.	85,000.000	170,000.000
c) Pour 500.000 familles de combattants morts ou tués.	228,000.000	456,250.000
Pensions .....		
<i>Total</i> .....	381,525.000	763,050.000

## APPENDICE

---

L'Etat se trouvant dans l'impossibilité de restaurer le commerce, l'industrie et l'agriculture pendant l'année 1919, en Serbie, nous sommes obligés de réclamer l'indemnité pour l'année 1919, pour ce qui suit :

Dommages causés aux vergés détruits.....	8.000.000
— — aux vignobles .....	15.000.000
— — aux entreprises industrielles.....	5.000.000
— — au commerce .....	10.000.000
— — aux établissements financiers.....	8.400.000
— — aux professions libérales.....	8.000.000
— — aux loyers des bâtiments détruits.	8.000.000
— — à l'agriculture.....	430.000.000
— — aux mines.....	15.000.000
— — aux annuités de dettes de l'Etat...	150.000.000
— — aux loteries d'Etat.....	1.000.000
— — aux chemins de fer, postes, douanes .....	38.000.000
— — aux arts et métiers.....	10.000.000
	<hr/>
Total.....	714.400.000

---

1871

MONTÉNEGRO





# MONTÉNÉGRO



La superficie du Monténégro, avec les territoires qui lui ont été adjoints en 1913, est de 15.087 kilomètres carrés, son ancienne superficie était de 9.800 kilomètres carrés. Sur ce territoire vivaient, avant la guerre, 435.000 habitants — 285.000 dans les limites des anciennes frontières et environ 150.000 sur le nouveau territoire. La densité de la population est donc faible : à peine 30 personnes par kilomètre carré.

Mais dans cette région montagneuse et en partie stérile, les terres arables, peu nombreuses, ne fournissent même pas la quantité des produits nécessaires au ravitaillement de la population, toute clairsemée qu'elle soit. L'élevage est la principale source de la richesse nationale, et tous les autres produits doivent être importés. A cause de cette pauvreté et du manque de travail dans le pays, la population mâle est forcée d'émigrer. Auparavant, les Monténégrins émigraient vers les parties peu peuplées de la Serbie. En 1889, environ 3.000 familles ont ainsi été se fixer dans les départements de Toplitza et Vrania; mais dans les dernières années, le courant d'émigration se dirigeait vers l'Amérique, de telle façon qu'une importante colonie monténégrine s'y est formée, depuis une dizaine d'années.

En 1904, environ 4.000 Monténégrins travaillaient à l'étranger. En 1907, le nombre des émigrés atteint 15.000, et en 1912, dépasse 21.000. On peut dire que, à la veille de la guerre balkanique, la moitié de la force imilitaire monténégrine était hors de la patrie.

Le salaire moyen d'un ouvrier en Amérique montait à 700 francs par an. Une partie importante de ce salaire était envoyée au pays, et c'était une des sources principales pour l'économie nationale.

Par envois postaux ou par les banques, il a été importé en Monténégro :

En 1906.....	1.300.000 francs.
En 1907.....	2.400.000 »
En 1908.....	3.700.000 »
En 1909.....	2.000.000 »
En 1910.....	2.200.000 »
En 1911.....	2.300.000 »

Par ces chiffres, on ne compte pas les sommes introduites dans le pays par les personnes qui y revenaient après avoir gagné un certain pécule à l'étranger, en tout on importait 3.000.000 francs par an.

Les dommages que le Monténégro a subis pendant la guerre sont doublement lourds pour une population déjà épuisée physiquement et économiquement; aussi l'occupation ennemie a-t-elle détruit le peu de vie productive qui y existait, déjà très arriérée à cause de la configuration du terrain, du manque total de moyens de communications, de l'inexistence des capitaux et des moyens de production. Pour faire ressortir les pertes du Monténégro pendant la guerre, nous exposerons sa fortune totale, au point de vue économique et financier avant la guerre.

La production nationale étant forcément insuffisante pour le ravitaillement de la population, le Monténégro a toujours dû importer des vivres (du froment, du maïs et de la farine).

En 1911, il a été importé :

Maïs, 5.000 tonnes;  
Froment (blé), 600 tonnes;  
Farine, 2.0000 tonnes.

L'importation totale en 1918 accuse 16.601 tonnes, dont 6.281 tonnes de produits agricoles pour une valeur de 1.133.086 francs. La seule importation qui fut supérieure à la précédente, était celle du coton, chanvre, lin, etc..., représentant une valeur de 1.500.000 francs. La valeur totale d'importation en 1910 monte à 8.166.661 francs.



Le bilan commercial du Monténégro a été toujours passif. La valeur totale de l'importation dépasse de beaucoup celle de l'exportation. Pour les trois dernières années, on peut établir le bilan suivant :

	1908	1909	1910
Importation . . . . .	7.000.000	6.200.000	8.200.000
Exportation . . . . .	2.800.000	2.500.000	2.400.000
Différence . . . . .	4.200.000	3.700.000	5.800.000

Ce déficit a été comblé par l'argent provenant de la main-d'œuvre en Amérique et ailleurs et par la subvention russe annuelle de 2 à 3 millions de francs.

L'état défavorable du bilan commercial aggrave l'état du bilan financier de l'Etat. Le budget se termine toujours par un déficit et les annuités de la dette passent toujours à l'étranger.

	Recettes	Dépenses
1903 . . . . .	1.948.248	2.254.366
1906 . . . . .	2.991.669	2.783.686
1908 . . . . .	3.574.111	3.162.698
1912 . . . . .	4.023.000	4.045.000

Le budget de 1914 prévoit des recettes deux fois plus grandes et des dépenses trois fois plus élevées que celles du budget de 1912.

Les dépenses totales dépassent 12 millions.

Les recettes totales prévoient 8.900.114 francs.

Impôts (cheptel et agriculture) . . . . .	Frs. 2.047.000
Impôts et centimes additionnels . . . . .	979.000
Recettes des douanes . . . . .	2.427.000
Octrois . . . . .	350.000
Monopoles . . . . .	930.000
Taxes . . . . .	301.000
Economie nationale . . . . .	930.000
Recettes diverses . . . . .	334.800

Principaux chapitres des dépenses :

Apanage du roi et de la cour.....	Fr.	500.000
Chambre des députés et Conseil d'Etat.....		80.000
Cour des comptes.....		43.000
Retraites et secours.....		351.000
Dettes.....		518.000
Ministère des affaires étrangères.....		279.000
Ministère de l'intérieur.....		2.040.000
Ministère de la justice.....		495.000
Ministère de l'instruction publique.....		1.096.000
Ministère des finances et travaux publics.....		1.910.000
Ministère de la guerre.....		4.737.000

Le budget de 1914 prévoit un déficit supérieur à 3.159.000 francs.

Pour compléter l'exposé de l'état des finances du Monténégro, nous donnons les chiffres de la dette publique avant la guerre. Généralement le budget était équilibré par les emprunts et les subventions régulièrement fournis par la Russie, surtout depuis 1876.

La cour recevait de la Russie encore environ 500.000 francs par an.

**I. Dette du Monténégro en pays ennemis.**

Boden Crédit Anstalt à Vienne.....	Fr.	3.500.000
------------------------------------	-----	-----------

**II. Dette du Monténégro en pays alliés.**

1° Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque Com- merciale de Milan.....	Fr.	7.500.000
2° Bulton brothers et C° London.....		6.000.000
3° Monopoles du tabac.....		4.500.000
4° Serbie pendant l'année 1913 et au cours de la guerre.		1.000.000
5° A la Serbie et aux Alliés au cours de la guerre euro- péenne (avances).....		48.000.000
Total.....		<hr/> 70.500.000

Jusqu'à 1905, année de la constitution du Monténégro, le roi était un monarque absolu et tous les emprunts étaient secrets.

Dans le pays même, l'Etat doit environ 2.200.000 francs à la Banque monténégrine, et 18.000.000 de bons de trésor émis pour les besoins de la guerre, qui sont considérés comme du papier-monnaie d'Etat; il faut y ajouter encore environ 15.000.000, montant des réquisitions faites pendant cette guerre.

En prenant en considération les intérêts non payés pendant la durée de la guerre, on peut estimer la dette totale du Monténégro dans le pays et à l'étranger, à la somme de 130 millions de francs.

#### **Les pertes en vies humaines.**

Le Monténégro a mobilisé 50.000 hommes, un huitième de sa population totale. Sur ce nombre, il y a environ 5.000 tués ou morts des suites de leurs blessures, et 10.000 mutilés.

Une grande partie de la population mâle a disparu pendant l'internement, sans avoir de données exactes, il est certain que 50 % de ces malheureux ont été tués ou sont morts de maladies, de l'épidémie qui faucha tant de monde dans le camp des internés. Les chiffres de ces victimes est au minimum de 5.000. Ajoutant environ 1.000 civils tués ou pendus par les envahisseurs, en outre environ 40.000 habitants sont décédés à la suite de diverses causes, conséquences de la guerre. On peut dire que de cette façon 15.000 familles sont restées sans soutien.

On peut certifier que la bonne moitié d'hommes (de 18 à 60 ans) a été ainsi enlevée au travail national. Chaque Monténégrin, par sa nature même, est né guerrier. Tout homme est combattant et l'armée est constituée par toute la population mâle; c'est une armée sans services d'arrière, sans intendance, sans auxiliaire, dont tous les services secondaires sont assurés par les femmes et les enfants. Les pertes proportionnellement énormes subies par le Monténégro sont la conséquence de cette situation.

Nous allons donner des estimations globales, divisées en catégories.

## I. IMMEUBLES.

La surface du terrain arable est minime. D'après la statistique d'avant-guerre, au Monténégro (anciennes frontières) il y avait 30.000 hectares de terres arables, et 3.000 hectares en vergers et vignobles; les prairies occupent 45.000 hectares. La glèbe productrice ne représente même pas 10 % de la surface totale.

Dans le Monténégro actuel, les terres cultivées atteignent 150.000 hectares, estimés grosso modo, mais la situation est de beaucoup plus favorable dans les parties nouvellement acquises en 1912 et 1913.

La superficie des terrains rendus inutilisables, à la suite des opérations de guerre n'est pas énorme. Les dommages principaux, dans cet ordre de choses, ont été portés aux forêts. Pendant l'occupation l'ennemi les a exploitées durant trois ans, sans compter la partie détruite au cours même des opérations. Dans la première catégorie, le dommage résultant des pertes subies par les forêts forme le poste le plus important; il est évalué à 30 millions de francs.

La surface des forêts, d'après les spécialistes, a été estimée à 600.000 hectares, et le volume des bois à 80 millions de mètres cubes.

D'après la statistique, il y avait sur le littoral monténégrin, 300.000 oliviers; une partie de ces arbres a été coupée et le produit de l'autre a été utilisé pendant trois ans, par l'ennemi. La totalité des dommages se monte à 15.000.000 de francs.

Les vignobles et vergers — surface 16.000 hectares — ont été en partie rasés, et la population n'a pu jouir du revenu des parties conservées. Total du dommage: 16.000.000 de francs.

Une partie des routes a été endommagée ou démolie par l'ennemi. Pour la reconstruction de ces routes, une somme de 6 millions de francs est nécessaire.

Les bâtiments détruits et endommagés (tant publics que privés) pendant les opérations ou l'occupation représentent une valeur de 20.000.000 de francs.

Dans cette section il faut placer quelques institutions industrielles: deux brasseries, une filature, scieries à Nikchitch, et deux scieries à vapeur modernes dans la Tara. Total des dommages de ces industries : 3.000.000 de francs.

### RECAPITULATION

Forêts .....	30.000.000
Bois d'oliviers .....	15.000.000
Vergers et vignobles .....	16.000.000
Réparation des routes .....	6.000.000
Bâtiments .....	20.000.000
Industrie .....	3.000.000
Total .....	90.000.000 de francs.

### II. MOBILIERS.

Dans cette catégorie le poste le plus important a trait au cheptel (bétail). Le Monténégro avait, avant la guerre, sur son ancien territoire :

Chevaux .....	16.000
Bœufs .....	100.000
Porcs .....	17.000
Moutons .....	520.000
Chèvres .....	250.000
Anes .....	4.500

Les territoires annexés en 1912-13 étant encore plus riches en prairies et les conditions agricoles y étant meilleures, on puisse supposer qu'ils contenaient plus de bétail que les anciennes contrées.

Les pertes en cheptel, pendant la guerre et l'occupation, sont les suivantes :

Bœufs .....	100.000
Moutons et chèvres...	800.000
Chevaux .....	12.000
Porcs .....	12.000

La valeur totale du bétail tué, emmené ou réquisitionné, monte à 160.000.000 de francs.

Or, l'élevage constituait l'unique produit agricole qui, avant la guerre, non seulement satisfaisait aux demandes du pays, mais était encore en partie exporté.

En outre il était exporté de la laine, des peaux, etc...

Les branches secondaires de production étaient: l'aviculture, la pêche, l'apiculture, et, comme articles d'exportation: les œufs, le miel, la cire, le poisson (2 à 300 tonnes par an) du lac Scutari, un des plus riches d'Europe en poissons. Les dommages subis par le commerce de la pêche peuvent être estimés à 5.000.000 de francs.

2. — De même qu'en Serbie, au Monténégro, l'ennemi a détruit et enlevé les meubles, aussi bien dans les bureaux d'Etat, que dans les domiciles privés; dans les villes et les villages, il a été enlevé beaucoup d'objets confectionnés en laine (vêtements, couvertures, pélerines, etc...). La valeur totale des objets réquisitionnés, pillés et enlevés, en plus des objets en cuivre et des cloches, peut être estimée à 30.000.000 de francs.

3. — Les marchandises commerciales, enlevées ou détruites, peuvent être évaluées à 30 millions, y compris la perte résultant des bénéfices non réalisés par les commerçants.

Dans cette catégorie on peut classer le tabac produit au Monténégro, non seulement pour l'usage local, mais aussi pour l'exportation.

4. — Les dommages causés aux moyens de communication, tels que: les chemins de fer, ports, bateaux, voitures, automobiles, postes, télégraphes et téléphones, peuvent être estimés à 20.000.000.

Le Monténégro possédait avant la guerre 30 stations téléphoniques et télégraphiques, dont les matériaux (instruments, fils, poteaux télégraphiques, etc...), ont été enlevés.

5. — Les costumes nationaux monténégrins sont très originaux, ils ont, en outre, une valeur intrinsèque due à leurs broderies d'or et d'argent, et sont souvent conservés comme souvenirs, avec les armes et armures du temps glorieux de la lutte contre les Turcs. Tous ces objets, toujours artistiques, et souvent antiques, ont été pillés par l'ennemi. Le dommage total de cette catégorie atteint 30.000.000 de francs.

6. — Le matériel et outillage agricole inventorié est estimé à 1.000.000 de francs.

### RECAPITULATION DE LA DEUXIEME CATEGORIE

1° Cheptel, aviculture et pêcheries .....	165.000.000
2° Mobiliers et objets en cuivre et bronze.....	30.000.000
3° Commerce .....	30.000.000
4° Moyens de communication .....	20.000.000
5° Objets d'arts et ateliers .....	30.000.000
6° Outillage agricole.....	1.000.000
Total .....	276.000.000

### III. INTÉRÊTS DIVERS.

Dans cette catégorie on peut classer : 1° les différentes réquisitions et impositions appliquées par l'ennemi au temps de l'occupation. Le total de ces dommages peut être estimé à 50.000.000; les plus importants sont ceux des réquisitions forcées sur produits agricoles à des prix dérisoires.

2° Stock monétaire et valeurs, anéantis ou emportés par l'ennemi 5.000.000.

3° Les institutions financières endommagées, 7.000.000.

4° Traitements des fonctionnaires, non payés, 20.000.000.

5° Les bénéfices non réalisés par divers travaux (non compris les pertes sur bénéfices agricoles), 15.000.000.

Soit un total de 97.000.000 de francs.

### IV.

Contributions, amendes, emprunts forcés, taxes et impôts, 30.000.000.

### V. LES DOMMAGES OCCASIONNÉS AUX PERSONNES.

1° Entretien des prisonniers de guerre et des internés, 20 millions.

2° Entretien des habitants du pays pendant le temps de l'occupation, 80.000.000.

Total: 100.000.000.

## VI. FRAIS DE GUERRE.

1° Pour l'entretien de son armée durant la guerre, le Monténégro a reçu une avance de ses alliés, et a contracté des emprunts intérieurs. Ces dettes de guerre représentent:

Alliés .....	48.000.000
Réquisitions de la population .....	15.000.000
Banques monténégrines.....	3.000.000
Bons de trésor.....	18.000.000
Pensions d'invalidité aux mutilés non payées.....	6.000.000
	<hr/>
Total .....	90.000.000

2° Pendant l'occupation du Monténégro, l'ennemi a capturé et détruit toutes les armes, les munitions, les trains et l'équipement militaire.

La valeur totale du matériel détruit est évaluée à 40.000.000 de francs.

Total de ce chapitre: 130.000.000 de francs.

## RECAPITULATION

I <sup>e</sup> catégorie .....	90.000.000
II <sup>e</sup> — .....	276.000.000
III <sup>e</sup> — .....	97.000.000
IV <sup>e</sup> — .....	30.000.000
V <sup>e</sup> — .....	100.000.000
VI <sup>e</sup> — .....	130.000.000
	<hr/>
Total .....	723.000.000



Dans la catégorie V (dommages occasionnés aux personnes) il faut prévoir une annuité pour les retraites et les pensions d'invalidité, destinées aux familles des soldats morts ou tués, ainsi qu'aux familles des civils qui ont été tués par l'ennemi contre les règles du droit international, ainsi que ceux éprouvés par les épidémies, déportations, internements, et autres maux de la guerre. La pension annuelle à fixer varie entre 800 et 1.200 francs.

	— Minimum	— Maximum
1° 5.000 familles de militaires morts ou tués .....	4.000.000	6.000.000
2° 10.000 mutilés .....	8.000.000	12.000.000
3° 15.000 familles sans soutien .....	12.000.000	18.000.000
Total .....	24.000.000	36.000.000

\*  
\*\*

## RÉCAPITULATION DES DOMMAGES DU MONTÉNÉGR0.

CATÉGORIE	AVANT - GUERRE			APRÈS-GUERRE		
	QUANTITÉ	VALEUR (en francs).	ÉVALUATION des dommages (en francs)	%	TOTAL des dommages (en francs)	OBSERVATIONS
<b>I. Immeubles :</b>						
1) Forêts .....	600.000 ha.	300,000.000	30,000.000	10 %	30,000.000	
2) Vignobles et vergers .....	16.000 ha.	32,000.000	16,000.000	50 %	16,000.000	
3) Oliviers .....	3.000 ha.	20,000.000	5,000.000	25 %	15,000.000	
4) Routes .....	500 km.	15,000.000	2,000.000	13 %	6,000.000	
5) Bâtiments publics et pri- vés .....	80.000	115,000.000	6,500.000	5,65	20,000.000	
6) Industries .....	7 entreprises	7,000.000	3,000.000	43 %	3,000.000	
<b>II. Mobiliers :</b>						
1) Cheptel et volailles .....		220,000.000	160,000.000		160,000.000	
2) Pêche .....					5,000.000	
3) Mobiliers et matériel des bureaux .....					30,000.000	
4) Commerce .....					30,000.000	
5) Moyens de communication					20,000.000	
6) Objets d'arts et métiers..	50 km. de ligne				30,000.000	
7) Outillage agricole .....					1,000.000	
						90,000.000
						276,000.000
						<b>366,000.000</b>
						<i>A Reporter..</i>

## RÉCAPITULATION DES DOMMAGES DU MONTÉNÉGRO.

CATÉGORIE	AVANT-GUERRE			APRÈS-GUERRE		OBSERVATIONS
	QUANTITÉ	VALEUR (en francs).	ÉVALUATION des dommages (en francs)	%	TOTAL des dommages (en francs)	
<b>III. Intérêts divers :</b>						
1) Réquisitions et bénéfices agricoles manqués . . . . .					50, 000. 000	
2) Stock monétaire et valeurs . . . . .					5, 000. 000	
3) Etablissements financiers.					7, 000. 000	
4) Les traitements des fonctionnaires non payés . . . . .					20, 000. 000	
5) Les bénéfices irréalisés. . . . .					15, 000. 000	
<b>IV. Exaction d'ordre financier:</b>						
1) Contributions, amendes, emprunts forcés, etc. . . . .					30, 000. 000	30, 000. 000
					<i>A Reporter..</i>	<u>493, 000. 000</u>
<i>REPORT . . . . .</i>					366, 000. 000	

## RÉCAPITULATION DES DOMMAGES DU MONTÉNÉGR0.

CATÉGORIE	AVANT-GUERRE			APRÈS-GUERRE	
	QUANTITÉ	VALEUR (en francs).	ÉVALUATION des dommages (en francs)	TOTAL des dommages (en francs)	OBSERVATIONS
<b>V. Dommages causés aux personnes :</b>					
1) Entretien des prisonniers de guerre et internés . . .				20, 000 . 000	
2) Entretien des habitants du pays pendant l'occu- pation . . . . .				80, 000 . 000	
			<i>REPORT</i> . . . . .		493, 000 . 000
<b>VI. Frais de guerre :</b>					
1) Dette publique chez les Alliés . . . . .				48, 000 . 000	
2) Dette intérieure . . . . .				36, 000 . 000	
3) Pensions d'invalidité pen- dant les guerres balka- nique et européenne . . .				6, 000 . 000	
4) Valeur totale du matériel détruit . . . . .				40, 000 . 000	
			<b>TOTAUX</b> . . . . .		<b>130, 000 . 000</b>
					<b>723, 000 . 000</b>

## Question de la priorité.

---

La question de la priorité, c'est-à-dire de l'ordre dans lequel seront appelées au remboursement les créances des Etats sinistrés, n'a pas été tranchée par la Commission des Réparations. Il est vrai que le projet de résolution présenté par le premier délégué de la France dans la séance du 16 février, admettait en principe « qu'un rang de priorité » devrait être réservé à certaines créances mais, comme on sait, cette proposition, par suite de divers incidents, n'a pas été l'objet d'un vote. De même, le mémoire de la Délégation belge, dont la lecture a été donnée dans la séance du 7 avril, revendiquait la priorité générale pour toutes les créances belges. La Délégation serbe avait demandé à ce propos que cette question, qui est de la plus haute importance pour tous les pays qui ont souffert de la guerre, fut mise à l'ordre du jour de la Commission, afin que tous les intéressés fussent à même de produire les titres qui leur confèrent le droit à un traitement de faveur.

Le Président ayant écarté cette proposition de la Délégation serbe, force nous est d'exposer ici notre manière de voir sur cette question qui nous intéresse au plus haut point, parce que de la solution qui en sera donnée peut résulter soit le relèvement économique du pays, soit la ruine définitive.

La Délégation serbe demande pour toutes les créances qui seront reconnues à titre des dommages de guerre à la Serbie et au Monténégro, dans leurs limites de 1914, un droit de priorité qui les mettra sur le même rang avec les pays les plus éprouvés.

Notre pays a été l'objet d'une attaque injuste et préméditée, il a été choisi comme prétexte qui devait déclencher la conflagration générale voulue et préparée par les puissances centrales. Au cours de cette longue guerre, il a contribué par des sacrifices immenses au triomphe de la cause commune et dans les moments les plus critiques il a montré une fidélité à toute épreuve à ses alliés.

Son territoire envahi a été soumis à un régime de feu et de sang. Les Bulgares qui ont occupé les deux tiers de notre pays ont procédé à l'extermination systématique de la population, dans les régions qui devaient leur revenir en vertu des traités faits avec les puissances centrales. Les Autrichiens, les Allemands et les Bulgares, pendant plus de trois ans ont mis notre pays en coupe réglée, l'exploitant de la façon la plus impitoyable et inhumaine, opprimant les populations décimées par les maladies épidémiques et par la misère générale, leur enlevant tous leurs instruments de travail et de production.

Après la rupture du front macédonien nos ennemis, en se retirant et en évacuant notre territoire, ont agi à la façon d'une pompe aspirante. Tout a été volé, raflé, emporté.

La Serbie et le Monténégro se trouvent aujourd'hui dans une situation absolument désespérée. Pays essentiellement agricoles, ils sont complètement privés de cheptel mort et vif. La récolte de cette année est définitivement compromise, les semailles n'ayant pas pu être faites, faute de bétail et d'instruments agricoles. Cette situation ne peut se prolonger sans que les plus graves calamités économiques et sociales ne s'abattent sur le pays. Un prompt secours s'impose.

Dans les conventions d'armistice notre pays a été complètement négligé. Les stipulations, concernant les reprises en nature à l'identique et à l'équivalent qu'on y a insérées, sont sans application à notre pays. Nous avons demandé depuis que cette lacune soit comblée et que par des modifications à introduire dans ces conventions, il nous soit assuré la récupération de ce qui nous a été enlevé et volé. Malheureusement, toutes nos démarches faites dans ce but sont restées sans résultat.

Nous ne pouvons être sauvés de la ruine matérielle définitive et de toutes les conséquences sociales qu'elle entraîne infailliblement, que si l'on nous accorde d'abord un traitement de faveur pour la récupération de nos biens enlevés et ensuite, si l'on ne nous met pour le recouvrement de nos créances sur un pied d'égalité avec le pays qui ont le plus souffert de la guerre.

Telles sont les raisons que la Délégation serbe fait valoir en faveur de sa demande de priorité.

---

## Question de la solidarité de nos ennemis.

---

Parmi les questions qui n'ont pas reçu une solution de la part de la Commission des Réparations figurent au premier rang celle de la responsabilité solidaire de nos ennemis. Mis à l'ordre du jour de la séance du 11 mars elle a été l'objet d'une discussion approfondie qui n'a pas abouti par suite de la demande d'ajournement présentée par la Délégation française. Dans ce débat la Délégation serbe a fait connaître son opinion par les déclarations faites par un de ses délégués que nous reproduisons ci-dessus *in extenso*:

Discours prononcé par M. PROTITCH, délégué serbe,  
à la séance du 17 mars 1919.

« La question que nous sommes appelés à trancher aujourd'hui ne comporte que deux solutions entre lesquelles nous avons à faire notre choix.

Ou bien nous pouvons décider que nos créances seront divisées entre les Etats ennemis, auquel cas nous devons également fixer le mode selon lequel la répartition en sera faite entre eux.

L'autre solution consisterait à proclamer leur responsabilité solidaire pour tous les préjudices que nous avons éprouvés au cours de cette guerre.

Dans notre mémoire sur les principes généraux de réparation, nous nous sommes déjà prononcés en faveur de la responsabilité solidaire et il ne me reste maintenant qu'à vous dire en quelques mots les raisons qui nous ont fait préférer cette solution.

En cette matière complètement neuve de réparation des dommages de guerre, le droit international qu'on invoque souvent dans nos

débats ne peut nous fournir les éléments de décision dont nous avons besoin. Nous sommes donc obligés de chercher ailleurs les principes qui nous serviront de guide dans le choix que nous avons à faire.

A moins de tomber dans l'arbitraire, force nous est de nous en rapporter au droit commun qui seul peut nous offrir une solution équitable.

Comme on sait, le droit commun est, en principe, pour la division de l'obligation entre plusieurs codébiteurs. Toutefois dans certaines situations exceptionnelles, pour des motifs d'ordre public ou autres, il s'écarte de cette règle et admet la responsabilité solidaire de deux ou plusieurs débiteurs tenus d'une même obligation.

Il me semble que les raisons de droit et de fait qui justifient cette dérogation au droit commun se retrouvent dans le cas qui nous occupe avec toute leur force.

Au cours de nos débats il a été généralement admis que la cause initiale et génératrice de l'obligation de nos ennemis de nous indemniser des pertes subies réside précisément dans un délit, dans le fait même de nous avoir fait une guerre agressive et injuste. La Délégation britannique le déclare formellement dans son mémoire en affirmant que « la guerre elle-même était un acte d'agression et *un délit.* »

J'ajoute qu'une des commissions de la Conférence s'occupe plus spécialement de déterminer la *responsabilité finale* des auteurs de la guerre et d'en établir les sanctions.

D'autre part, il est hors conteste que l'agression dont nous avons été victimes a été dès le début, concertée entre les Etats qui sont entrés l'un après l'autre en lice.

Or, dans le droit pénal commun, quand un crime ou un délit est commis par plusieurs personnes, la solidarité a lieu de plein droit pour toutes les réparations, pour tous les dommages-intérêts résultant de ce crime ou de délit.

Je ne vois pas de raison qui s'opposerait à ce que nous adoptions cette règle et que nous l'appliquions aux auteurs responsables des dommages de guerre.

Mais, comme on pourrait à la rigueur contester l'application à nos ennemis de cette règle empruntée à la législation criminelle, je dois ajouter, qu'en dehors même de toute infraction, il y a d'autres motifs non moins forts, qui militent en faveur de l'établissement de la responsabilité solidaire de nos ennemis.



Dans cette guerre sans précédent dont le front s'étendait sur plusieurs milliers de kilomètres, les théâtres d'opérations ont été très nombreux. Sur la plupart d'entre eux les opérations ont été conduites, simultanément ou successivement, par des forces appartenant à deux, à trois et même à tous les Etats avec qui nous avons été en lutte. De même, quelques-uns des pays et régions envahies ont été occupés et administrés par des armées relevant de plusieurs Etats ennemis. Les destructions et les déprédations qui ont résulté de ces opérations, les exactions qui ont été commises pendant l'occupation sont l'œuvre commune des envahisseurs, sans qu'on puisse désigner individuellement les contingents qui s'en sont rendus coupables.

Tel est précisément le cas de mon pays. Après avoir subi au cours de l'année 1914 deux invasions purement autrichiennes, il a été envahi en 1915 par les armées combinées de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie. Durant les trois années de l'occupation étrangère, nous avons été mis en coupe réglée à la fois par l'Allemand, l'Autrichien et le Bulgare. De même, les derniers combats dont la Serbie a été le théâtre cet automne, avant sa délivrance, ont été livrés aux mêmes adversaires.

D'autres pays, la Roumanie par exemple, se sont trouvés dans une situation semblable.

Vous reconnaîtrez sans difficulté qu'il nous sera matériellement impossible de nous retrouver dans ce chaos, et de diviser notre créance entre les Etats dont les troupes ont combattu sur notre sol, et qui, ensuite, ont occupé nos territoires pendant trois ans. Dans la plupart des cas, et sans compter les dommages généraux, nous ne serons pas en mesure, et pour cause, de désigner les vrais auteurs des dommages dont nous demandons aujourd'hui la réparation.

Des difficultés analogues se présentent souvent dans la vie de tous les jours, et le mieux que nous ayons à faire c'est d'aller chercher la solution de la question qui nous occupe là où elle se trouve, toute prête dans le droit privé.

D'après le droit commun, si un fait dommageable est commis par plusieurs individus, qu'il y ait accord préalable entre eux, qu'il n'y en ait pas eu, ceux-ci seront condamnés solidairement au paiement des dommages-intérêts envers la personne lésée toutes les fois qu'il sera impossible de déterminer la part que chacun d'eux a prise dans la perpétration de l'acte préjudiciable.

Cette solution s'impose par identité de motifs et plus encore par la force même des choses pour les réparations que nous allons demander à nos ennemis. En tout cas, en dehors d'elle, je n'en vois pas d'autre qui puisse nous mener à un résultat pratique.

En conséquence, je vous prie de proclamer le principe de la responsabilité solidaire de tous nos ennemis en prenant en considération le texte suivant :

« Tous les Etats ennemis sont solidairement responsables des  
« dommages de guerre dont la réparation sera admise par la Com-  
« mission. »

---

## Situation économique et financière de la Serbie avant la guerre (en 1914).

---

Surface en kilomètres carrés.....	83.307
Population ..... habitants	4.5 millions
Richesse nationale ..... Frs.	13 milliards
Revenus bruts ..... »	2 milliards

### *Communications*

Voies ferrées normales et étroites..... kilomètres	2.000
Flotte fluviale sur le Danube et la Save (12 bateaux et 60 péniches)..... tonnes	40.000
Réseaux télégraphiques et téléphoniques... kilom.	30.300
Routes carrossables..... —	12.000

### *Institutions de crédit.*

1° Crédit Foncier.....	Capital en frs.	130	millions
2° Banque Nationale d'émission...	—	10	—
3° Banques privées.....	—	60	—
4° Epargne nationale.....	—	80	—
5° Coopératives (30.000 membres)	—	2	—
6° Compagnies d'assurance:			
a) sur la vie.....	—	55	—
b) d'accidents, d'incendie, etc. ....	—	204	—

(Compagnies d'assurance serbes sont au nombre de 5 et étrangères au nombre de 4.)

*Commerce spécial (en 1912).*

Exportation .....	Francs	116.9	millions
Importation .....		115.4	—

*Principaux produits exportés:*

a) Produits de l'élevage.....	Francs	36.4	—
b) Produits agricoles.....		60.1	—
c) Divers produits.....		20.4	—

*Finances de l'Etat:*

Budget des recettes.....	Francs	214.3	—
Budget des dépenses.....		214.3	—

*Recettes principales de l'Etat.*

1° Impôts :			
a) Impôts directs et centimes additionnels.....	Francs	57.3	—
b) Droits de consommation.....		15	—
c) Taxes .....		10.6	—
d) Douanes .....		25.5	—
e) Monopoles .....		57.7	—
2° Revenus économiques de l'Etat.....		52.2	—

*Principales dépenses de l'Etat.*

a) Annuités de la dette publique.....	Francs	46	—
b) Dépenses du Ministère de la Guerre.....		54.3	—
c) — — des Finances .....		25.7	—
d) — — des Travaux Publics et des Communications.....		34.7	—
<i>Dettes publiques de la Serbie (1<sup>er</sup> janvier 1914).....</i>		904	—
<i>Dettes publiques par habitant .....</i>		201	—
<i>Les dépenses départementales et communales.....</i>		30	—







